ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

DU 20 MAI 2022

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Présidente

Valérie SIMONET

Conseillère départementale d'AUZANCES

*Conseiller départemental de **GOUZON***

1er Vice-président

Patrice MORANÇAIS

en charge du retour à l'emploi, de l'insertion et du logement

*Conseillère départementale d'**AHUN***

2ème Vice-présidente

Catherine DEFEMME

en charge de l'accueil, de l'attractivité et de la culture

*Conseiller départemental de **BOUSSAC***

3ème Vice-président

Franck FOULON

en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments

*Conseillère départementale de **GOUZON***

4ème Vice-présidente

Marie-hristine BUNLON

en charge de la vie collégienne et étudiante et des sports

*Conseiller départemental d'**AHUN***

5ème Vice-président

Thierry GAILLARD

en charge des Ressources Humaines et du développement durable

*Conseillère départementale de **DUN-LE-PALESTEL***

6ème Vice-présidente

Hélène FAIVRE

en charge du numérique et des mobilités

*Conseiller départemental d'**AUBUSSON***

7ème Vice-président

Valéry MARTIN

en charge des politiques territoriales

*Conseillère départementale d'**EVAUX-LES-BAINS***

8ème Vice-présidente

Marie-Thérèse VIALLE

en charge de l'Autonomie

*Conseillère départementale d'**AUBUSSON***

9ème Vice-présidente

Laurence CHEVREUX

en charge de l'enfance, de la famille et de la santé

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

la CREUSE
le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CREUSE

Conseiller départemental
*de **SAINT-VAURY***
Philippe
BAYOL

Conseiller départemental
*de **GUÉRET 2***
Eric
BODEAU

Conseiller départemental
*de **GUÉRET 1***
Thierry
BOURGUIGNON

Conseillère départementale
*de **LE GRAND-BOURG***
Delphine
CHARTRAIN

Conseillère départementale
*de **GUÉRET 2***
Mary-Line
COINDAT

Conseiller départemental
*de **DUN-LE-PALESTEL***
Laurent
DAULNY

Conseiller départemental
*de **LA SOUTERRAINE***
Patrice
FILLOUX

Conseillère départementale
*de **LA SOUTERRAINE***
Marie-France
GALBRUN

Conseillère départementale
*de **BOUSSAC***
Catherine
GRAVERON

Conseillère départementale
*de **BOURGANEUF***
Marinette
JOUANNETAU

Conseiller départemental
*de **LE GRAND-BOURG***
Bertrand
LABAR

Conseiller départemental
*de **FELLETIN***
Jean-Luc
LÉGER

Conseiller départemental
*de **BOURGANEUF***
Jean-Jacques
LOZACH

Conseiller dépa
*rtemental de **BONNAT***
Guy
MARSALEIX

Conseillère départementale
*de **SAINT-VAURY***
Armelle
MARTIN

Conseillère départementale
*de **FELLETIN***
Renée NICOUX

Conseillère départementale
*de **GUÉRET 1***
Isabelle
PÉNICAUD

Conseillère départementale
*de **BONNAT***
Hélène PILAT

Conseiller départemental
*d'**AUZANCES***
Jérémie
SAUTY

SOMMAIRE

Ouverture de la Séance ……. Page 7

Dépôt et lecture des Vœux et Motions…… Page 8

Discours d'introduction de l Présidente…….. Page 12

Discours du Groupe de la Gauche…….. Page 17

Discours du Président de la Majorité…….. Page 19

Examen des rapports……. Page 23

Vote Vœux et Motions…….. Page 120

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Du 20 mai 2022

ORDRE du JOUR

CD – Modernisation de l'Action Publique, finances et Ressources humaines		Page
05/1/1-5094	Comptes de gestion de l'exercice 2021	**23**
05/1/2-5157	Compte Administratif 2021 Budget Principal du Conseil Départemental	**24**
05/1/3-5106	Budget Principal – Affectation des résultats de l'exercice 2021	**53**
05/1/4-5095	Compte Administratif 2021 du Laboratoire Départemental d'Analyses	**54**
05/1/5-5096	Laboratoire Départemental d'Analyses – Affectation des résultats de l'exercice 2021	**56**
05/1/6-5091	Compte Administratif 2021 du Budget Annexe des énergies renouvelables	**57**
05/1/7-5093	Budget Annexe des énergies renouvelables – Affectation des résultats de l'exercice 2021	**59**
05/1/8-5104	Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille	**60**
05/1/9-5110	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille – Affectation des résultats de l'exercice 2021	**62**
05/1/10-5105	Budget Supplémentaire 2022 Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille	**63**
05/1/11-5151	Organisation des élections professionnelles du 8 décembre 2022	**64**
05/1/12-5076	Médecine Préventive – Avenant GCS SIC	**65**
05/1/13-5145	Personnel Départemental : adaptation des emplois	**66**
05/1/14-5160	Modification du barème de remboursement des indemnités kilométriques	**68**
05/1/15-5041	Indemnités kilométriques pour le personnel du collège de Crocq	**69**
05/1/24-5226	Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) **RAPPORT SUPPLEMENTAIRE**	**70**

CD – Accueil et attractivité		Page
05/2/16-5117	Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé : donation au profit du département	**72**
CD – Solidarités, familles, vie collégienne et étudiante, sport		**Page**
05/3/17-5209	Programme Départemental d'Insertion 2022-2024	**73**
05/3/18-5188	Révision des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des collèges pour 2023	**90**
CD - Solidarités territoriales et développement durable		**Page**
05/4/19-5173	Mise à jour du règlement d'aides milieux aquatiques	**93**
05/4/20-5196	Perspectives de rapprochement du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Creuse avec le GIP TERANA	**96**
CD – Numérique et mobilités		**Page**
05/5/21-5135	Système d'Information Géographique Routier (SIG ROUTIER)	**102**
CD – Modernisation de l'Action Publique, finances et Ressources humaines		**Page**
05/1/22-5201	Décision Modificative n° 1 Budget Principal	**104**
05/1/23-5182	Rapport d'Activité des Services départementaux – Année 2021	**115**
05/1/25-5210	Adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental du 11 février 2022	**121**

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures quarante, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Eric BODEAU a donné Mme Mary-Line COINDAT, Mme Hélène FAIVRE à M. Laurent DAULNY, M. Patrice FILLOUX à Mme Marie-France GALBRUN, le temps qu'il arrive, M. Jean-Jacques LOZACH à Mme Marinette JOUANNETAUD, Mme Isabelle PENICAUD à M. Thierry BOURGUIGNON, M. Jérémie SAUTY à Mme Valérie SIMONET.

Je vous invite à signer la feuille de présence.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous a été remis sur table un rapport supplémentaire qui concerne le recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche – ou CIFRE.

La demande nous est parvenue tardivement ; compte tenu des délais nécessaires à la validation de cette convention, ce rapport vous est donc présenté sur table.

Je vous laisse en prendre connaissance.

Je vous invite à vous prononcer sur la possibilité que nous l'examinions ce jour. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en remercie.

DÉPÔT DES VŒUX ET MOTIONS

Renforcement de la solidarité nationale et de la décentralisation
Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LEGER
Au nom du groupe de la gauche

M. LEGER. – Elle est ainsi rédigée :

« Soutenir plus fortement les territoires est un impératif. L'Etat doit mettre en œuvre une politique ambitieuse de la ruralité, au service d'un développement durable et équilibré du territoire.

« Dans cette perspective, une véritable péréquation, c'est-à-dire la correction des inégalités de ressources et de charges financières des collectivités locales, ainsi qu'un soutien renforcé de l'Etat à l'investissement local sont à même de contribuer au renforcement de la cohésion territoriale et donc au rétablissement de la cohésion sociale.

« Parallèlement, l'Etat se doit d'assurer aux collectivités des ressources justes et durables et de rétablir la libre administration des Conseils départementaux, objectifs que ne permet pas d'atteindre la récente « loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale », dite 3DS. Ainsi, les élus locaux attendent toujours la mise en place du « pacte girondin » annoncé il y a cinq ans.

Il faut qu'il se traduise par un acte de confiance en direction des collectivités territoriales, au moyen d'une décentralisation qui réponde au malaise démocratique que symbolisent l'abstention et la montée des extrêmes. Dans cet esprit, un simple transfert de compétences sans transfert de ressources aboutirait à faire reculer des services publics locaux et à aviver les fractures territoriales et civiques.

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 mai 2022,

« **Rappelle que** le principe de décentralisation est inscrit à l'article premier de notre Constitution et que la péréquation constitue un objectif à valeur constitutionnelle ;

« **Demande à Mme la Première ministre** la mise en œuvre d'un nouvel acte de décentralisation qui réponde à la demande de péréquation, de liberté locale, d'autonomie, de proximité et de lisibilité pour plus d'efficacité dans l'action et une revitalisation harmonieuse des territoires, condition nécessaire pour conforter les solidarités, la cohésion nationale, la citoyenneté et la vie démocratique. »

Nous pourrons, je l'espère, le transmettre cet après-midi à un Ministre de la Ruralité !

(Ce vœu est renvoyé devant la première commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose, monsieur LEGER, de nous donner lecture de la motion suivante.

Revalorisation des métiers du social, du médico-social et du handicap
Motion présentée par M. Jean-Luc LEGER
au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – Cette motion se lit ainsi :

« Les personnels administratifs et techniques ainsi que des catégories professionnelles, pourtant indispensables à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de dépendance, restent écartés du dispositif de revalorisation salariale mis en œuvre pour les soignants à l'issue du « Ségur de la santé ».

« Cette injustice touche les plus faibles rémunérations et constitue un incompréhensible manque de considération pour des métiers confrontés à de lourds problèmes d'attractivité. Elle instaure des disparités au sein même des établissements et porte atteinte aux principes d'égalité et d'universalité.

« Dans le contexte de dégradation des conditions de travail, de hausse massive de l'inflation et d'érosion des salaires, la situation des métiers de l'accompagnement social et médico-social, dit « oubliés du Ségur », nécessite une réponse rapide.

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 mai 2022,

« Demande à Mme la Première ministre l'élargissement du complément de traitement indiciaire de 183 € nets mensuels à l'ensemble des agents des établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux personnels de l'accompagnement social et médico-social, et d'assurer en concertation avec les Conseils départementaux une hausse des salaires à même de compenser celle des prix de l'alimentation et des carburants. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – J'invite Mme GALBRUN à nous présenter sa motion relative au trafic ferroviaire.

Renforcement du service public ferroviaire de la Creuse
Motion présentée par Mme Marie-France GALBRUN
Au nom du Groupe de la Gauche

Mme GALBRUN. – Elle se lit ainsi :

« Le département de la Creuse est traversé par deux lignes ferroviaires théoriquement structurantes :

- l'axe Bordeaux-Lyon, desservant la gare de Guéret pour le service voyageurs et la gare de Lavaufranche gare de fret pour 5 trains de feldspath par semaine, axe sur voie unique et non électrifié dans son tronçon creusois ;
- l'axe Paris-Toulouse où circulent 50 trains en 2022, dont 9 trains Intercités, dont seulement 6 desservent La Souterraine, contre140 trains et 14 trains Intercités en 2010.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 mai 2022,**

« **Considérant** que la politique systématique de réduction des coûts, et donc du personnel, notamment au moyen de la dématérialisation à marche forcée des titres de transport, impacte de nombreux usagers fragiles ou âgés et renforce une fracture sociale et territoriale dramatique ;

« **Considérant** qu'une vraie politique d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations nécessite le rétablissement d'un service public ferroviaire dynamique et de proximité et, donc, l'ouverture des guichets des gares de Guéret, La Souterraine et St-Sébastien tous les jours, pour tous les trains et avec une offre de services étendue ;

« **Demande à Mme la Première ministre** :

- « la remise en circulation de deux trains SNCF Bordeaux-Lyon aller-retour via Guéret, liaison ferroviaire d'équilibre du territoire suspendue depuis dix ans ;
- « le maintien et le développement de l'embranchement Picoty à Guéret (possibilité de train de fret pour plusieurs entreprises, NOZ, Sauthon, AFBA métal, Picoty...)
- « des horaires de trains correspondant aux besoins des étudiants et des travailleurs sur la ligne Guéret-Felletin (6 lycées sur cet axe) ainsi que la continuité de ces trains vers ou en provenance de Limoges ;
- « que les 14 trains Intercités soient remis dans les deux sens Paris Austerlitz - Toulouse et Toulouse-Paris Austerlitz ;

- « que 7 trains desservent à nouveau la gare de La Souterraine dans les deux sens ;
- « que cette gare assure le service « Personne à Mobilité Réduite » avec du personnel pour accompagner à la montée et à la descente du premier au dernier train afin de pouvoir effectuer un aller-retour sur Paris dans la journée (5h00 – 22h30) ;
- « que cette gare redevienne aussi une gare de fret ;
- « une présence humaine en gare de La Souterraine de 5h00 à 23h00 afin de renseigner les voyageurs ;
- « une correspondance des bus TER (Felletin-Guéret-La Souterraine) et des trains Intercités ou TER en gare de La Souterraine ;
- « et, enfin, le rétablissement de la possibilité de vente de billets Paris-Guéret via La Souterraine. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose aux commissions de se réunir après la pause-déjeuner pour examiner ce vœu et ce rapport sur table.

DISCOURS DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames et messieurs les Directeurs et Chefs de service, mesdames et messieurs, réélu sur un programme peu mobilisateur, avec une abstention qui n'a fait que s'accentuer entre 2017 et 2022, celle-ci passant en France de plus de 25 % à 28,01 %, et en Creuse, de plus de 23 % à près de 26 %, avec des enquêtes d'opinion qui révèlent jusqu'à 40 % d'abstention chez les 18-24 ans, les analystes politiques n'ont pas hésité à dire que, depuis Georges POMPIDOU aux lendemains des événements de 68, Emmanuel MACRON est le Président le plus mal élu de la Ve République.

Notons aussi qu'en cinq ans, l'écart s'est fortement réduit entre le candidat dit « républicain » et celui de l'extrême-droite : quatre points seulement les séparent. La France se présente désormais comme un pays divisé en trois camps, où le vote protestataire culmine à 61 %, avec une droite extrême, une gauche extrême, et un extrême centre macroniste.

Le Président de la République va devoir devenir le Président de tous les Français, et pas seulement celui des urbains ; il va devoir réinventer la relation entre le pouvoir et l'autre France, celle qui a beaucoup voté LE PEN, celle des campagnes, celle des petites villes, là où vivent la moitié de nos compatriotes, ceux qui, pour reprendre un propos présidentiel malheureux, ont le sentiment de « n'être rien ».

La France ne sera gouvernable que si Emmanuel MACRON rompt enfin la pratique de la verticalité et de la technocratie, et rétablit un lien de confiance entre les citoyens, les élus locaux et le Gouvernement.

Notre pays apparaît fissuré comme jamais – certes, après deux années de pandémie Covid et ses conséquences sociales, sanitaires, et psychologiques. C'est aussi dans un contexte de guerre aux portes de l'Europe, en Ukraine, alors que nos peuples appelaient à cette paix promise, et que près de quatre-vingts ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous revoyons, par millions, des femmes et des enfants fuir leur pays sous les bombes. Nous revoyons aussi la Creuse, les Creusois, toujours aussi prompts à venir en aide, à accueillir. Je veux aujourd'hui tous les saluer, les remercier, ainsi que les élus et les réseaux associatifs, caritatifs à leurs côtés, et dire combien nous pouvons être fiers de cette mobilisation et de ces généreux élans de solidarité.

La guerre en Ukraine a mis fin brutalement à l'espoir d'un monde qui vivrait une reprise économique après la Covid. Revient alors la hantise d'une décennie de chocs et de crises comparables à ceux aux années 70, quand les prix du pétrole quadruplèrent en 1973 à la suite de la guerre du Kippour, et triplèrent en 1979 à la suite de la révolution iranienne. La croissance s'effondra, l'inflation s'envola, le chômage de masse apparut.

Aujourd'hui, nous vivons un choc d'offre sur l'énergie et les matières premières, incluant les intrants et les denrées agricoles ainsi que les composants industriels. La rupture des chaînes logistiques, avec 350 millions de personnes confinées en Chine, la guerre et les sanctions internationales, les contre-mesures russes, représentent un risque majeur de pénurie d'énergie et d'alimentation à travers le monde. S'ajoute à cela la hausse du dollar et des taux d'intérêt, dans un contexte de surendettement des Etats, créant un risque élevé de crise financière.

La France, avec 270 % de son PIB en dette publique et privée, est particulièrement exposée au choc d'une envolée des taux d'intérêt...

Le début du quinquennat précédent, en 2017, était placé sous les bons auspices d'une croissance mondiale en nette accélération, d'une absence d'inflation, de taux d'intérêt orientés à la baisse et un baril de pétrole à 50 $. Il est à 114 $ aujourd'hui, après avoir atteint 139 $ en mars dernier.

Il a été bien peu question, lors de cette campagne présidentielle expresse, de la baisse de la croissance, du déficit de la balance commerciale, de la dette publique, du décrochage économique et social de la France, ou de la paupérisation larvée d'une partie des Français. Tous ces sujets éminemment présents vont pourtant resurgir, d'autant que le Fonds monétaire européen, le FMI revoit à la baisse notre perspective de croissance : elle ne devrait s'établir qu'à 2,9 % contre 4 % de prévision au moment de la loi de finances de 2022, qui sera d'ailleurs, vous vous en doutez, être bonne à jeter !

Face à cette détérioration spectaculaire et rapide, le débat de second tour a vu les deux candidats nier la réalité, comme si de rien n'était, et défendre leurs programmes économiques respectifs, reposant sur des hypothèses de croissance et d'inflation déjà périmées.
Je crois, mesdames et messieurs les élus, que nous pouvons tous redouter des lendemains électoraux difficiles !

Arrive désormais le temps des législatives.

Dans la série *On n'a pas encore tout vu !*, voici qu'apparaît un candidat autoproclamé d'un troisième tour qui n'existe pas, je le rappelle, dans notre Constitution. Candidat au poste de Premier ministre, nous avons désormais, nous aussi, notre *lider maximo* ! Personne n'ose confronter cet homme politique transfuge à ses coupables indulgences envers ses modèles, Chavez, Lula. Personne ne rappelle qu'il faisait une longue homélie à la mort de Castro, alors qu'il expédiait celle de Mandela en quatre lignes. Personne ne dit qu'il conspue le Dalaï Lama au profit du leadership chinois international qu'il appelle de ses vœux. Et tout le monde fait son affaire d'une volte-face bien tardive de celui qui corrige enfin, depuis l'invasion de l'Ukraine, son tropisme poutinien.

Alors à ceux qui, hier europhiles intransigeants, deviennent eurosceptiques, qui, atlantistes, optent pour un neutralisme affiché, pseudo-nostalgiques d'un bolchévisme qui a conduit aux pires privations de libertés individuelles, privations d'expression politique, d'enfermements, je dis « Réveillez-vous ! » Les Français,

les Européens, ne méritent pas que l'on se fourvoie avec ceux qui dénient l'idée même de démocratie, allant jusqu'à déclarer que : « La République, ce n'est pas le peuple. La République, c'est moi ! ».

Toujours dans la série *On n'a pas tout vu !*, un grand parti de gouvernement de gauche se fond aujourd'hui dans une extrême-gauche populiste, souverainiste, communautariste plutôt que laïque, adepte de la pensée magique sur le plan économique. Que n'aurait-on entendu, par ceux qui se soumettent à l'insoumis suprême si Les Républicains avaient présenté des candidats aux législatives dans une « Nouvelle Union Populaire Ecologique et Front National » !...

Ce n'est moi qui le dis, mais le Parti Radical de Gauche, qui se rendant compte que ses fondamentaux comme l'Europe et la République ne seraient pas préservés dans la NUPES a claqué la porte en précisant que « les Socialistes et les Verts sont allés trop vite à Canossa » ! Alors oui, je pense que le plus dur commence ! Mais, avec un Président « renaissant » et une nouvelle Première ministre, Mme Elizabeth BORNE – une femme oui, on l'a compris ! C'est d'ailleurs tendance à l'heure où, en Afghanistan les femmes sont obligées de se grillager dans la rue, privées de leurs droits fondamentaux, celui de s'instruire, de se déplacer... à l'heure où des dizaines de milliers d'Américains manifestent devant la Cour Suprême des Etats-Unis pour défendre le droit à l'avortement acquis depuis un demi-siècle... à l'heure où, après Rennes, c'est à Grenoble que le port du burkini sera autorisé dans les piscines municipales quand celui du hidjab sur les terrains de foot nous rappelle que tout est prétexte à affirmer le fait religieux dans notre République laïque.

Une femme donc, qui fut Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'insertion, passée par les Transports, puis la Transition écologique, ex-Préfète de Poitou-Charentes, choisie, nous dit-on, pour sa fermeté, sa rigueur, ses compétences, et qui travaille énormément. Une « Dame de Faire » ; on dit même dans les milieux non autorisés qu'elle n'a pas un charisme extraordinaire, ce qui est un sérieux atout en Macronie ! Donc, tout est réuni pour que le prochain gouvernement gouverne, jusqu'à savoir quelle sera la composition politique de la nouvelle Assemblée Nationale élue dans un mois. Gageons qu'il ne se passera pas grand-chose d'extraordinaire durant ce mois de transition !

Chers collègues, je serai cependant – et un groupe de travail auquel je vais participer se constitue à l'Assemblée des Départements de France – plus que vigilante sur les intentions qu'aurait le Président de la République à faire, lui aussi, sa réforme des collectivités. Il a évoqué la création du « nouveau conseiller territorial », à l'échelle des treize grandes régions actuelles. Le retour de Manuel VALLS dans ses rangs me rappelle un certain discours du 8 avril 2014, lorsque celui-ci, alors nommé Premier ministre, annonçait la suppression des Conseils départementaux à l'horizon 2021 : voilà que réapparaît cette obsession parisienne à nier le lien fort, plébiscité par les citoyens, qui les unit à leurs élus de proximité !

Je crois, chers collègues, qu'ici, en Creuse – et j'associe tous les élus du département –, comme dans d'autres Départements, nous avons su démontrer que notre rôle était essentiel. Amortisseur social, nous le sommes. A l'écoute de tous les Creusois, nous le sommes, qu'ils soient en situation de fragilité ou non.

Nous avons su, quand on nous l'a permis, adapter les politiques à notre territoire, pour les familles, pour nos collégiens avec le monde enseignant, pour nos entreprises quand il s'agit de maintenir un réseau routier de qualité et de déployer la fibre, là où l'Etat se montre bien peu opérant. A l'écoute et en soutien des communes et intercommunalités, nous le sommes dans tous les domaines qui nous permettent de rendre notre département attractif, vivant et dynamique. Nous avons démontré qu'ensemble, nous faisions le pari réussi de développer un modèle de collaboration qui fonctionne, portant une ingénierie au service des projets de la Creuse. Nous prenons chaque jour nos responsabilités d'élus locaux.

Si ce n'est pas le premier avis de tempête qui souffle sur la Creuse, sur les Conseils départementaux, nous ne serons pas aussi démunis qu'en 2015 et, ensemble, nous tiendrons ferme la barre, croyez-moi !

Le Président candidat annonçait aussi une baisse de 10 Md€ de dotations, pour réduire le déficit de la France, après sa politique du « quoiqu'il en coûte ». Comment alors soutenir l'investissement local, les entreprises et leurs emplois, si un nouveau coup de rabot est opéré sur les collectivités, sans même évoquer les conséquences néfastes des retards d'investissements enregistrés ces dernières années ?

La gestion des collectivités, des Conseils départementaux, parlons-en : depuis 2015, malgré la baisse de DGF, le Contrat de Cahors, les hausses de dépenses sociales décidées par le Gouvernement et non compensées, la suppression de notre autonomie fiscale et donc financière, nous nous sommes montrés exemplaires, volant même au secours de l'Etat dans la tourmente de la crise sanitaire. C'est là l'objet principal de notre séance plénière de ce jour : l'examen de nos comptes administratifs 2021, c'est du factuel. Je laisserai largement le Vice-président Franck FOULON les décrypter, mais je sais que vous n'aurez pas manqué d'argumenter votre propre analyse des éléments de prospectives budgétaires que nous partagions avec vous lors de notre débat d'orientations budgétaires. Vous conviendrez que le contexte – nous aurions aimé qu'il en soit autrement – concorde avec le travail d'anticipation prudentielle, que nous mettons en place depuis plusieurs mois. Bien a raison !

Cette séance est aussi le temps d'un retour en arrière essentiel sur les activités de nos services qui, encore une fois, malgré le contexte sanitaire, ont su assurer le quotidien de nos missions auprès des Creusois sans oublier de s'adapter pour préparer l'avenir.

L'année 2022 est d'ailleurs une année d'élections professionnelles, et Thierry GAILLARD vous présentera dans un rapport les adaptations réglementaires qui seront soumises à votre décision. Le vote électronique, sur une semaine, sera une des nouveautés, afin qu'aucun agent de notre collectivité ne puisse être empêché, pour quelque raison que ce soit, dans son souhait de participer à ces élections.

Nous anticipons également en portant une vision d'avenir pour garantir la pérennité de notre Laboratoire départemental d'analyses, évitant tous les dangers d'un isolement qui lui serait fatal.

Il faut même aller plus loin sur les compétences nouvelles et les marchés que le LDA d'AJAIN pourrait développer, au sein d'un groupement d'intérêt public à l'échelle du Massif Central.

Nous portons notre réflexion sur la dotation de fonctionnement de nos collèges et avons posé de premières analyses, selon leurs différentes typologies, à l'heure prochaine où les gestionnaires de ces collèges devraient être placés sous notre autorité fonctionnelle, à défaut d'être également hiérarchique, comme nous l'avions souhaité.

Enfin, alors que les offres d'emploi sont nombreuses en Creuse – tout particulièrement dans des métiers en tension qui intéressent les services à la population – nous avons, avec Patrice MORANÇAIS, voulu inscrire dans notre nouveau Plan départemental d'insertion, dans le cadre de l'expérimentation en Creuse du Service public de l'emploi et de l'insertion, une nouvelle façon d'agir pour améliorer l'employabilité de nos publics. Mieux connaître les employeurs publics et privés, leurs attentes et besoins, aider à acquérir les savoir-faire et savoir-être nécessaires pour aller vers une formation qualifiante ou un emploi durable, développer des outils de suivi partagés seront autant de priorités confortées par l'arrivée de nouveaux acteurs dits « ingénieurs de parcours », au sein de nos équipes de chargés en insertion professionnelle et travailleurs médico-sociaux. Le Conseil départemental de développement social a validé ce PDI la semaine dernière. A nous désormais d'écrire la suite avec nos partenaires, celle d'un Pacte territorial d'insertion pour l'emploi.

Pendant ce temps, en Australie, le 13 janvier 2022, le record mondial de température sur la Terre a été dépassé, atteignant 50,7°C.

Pendant ce temps, quand beaucoup érigent la protection de l'environnement en dogme politique, notre Conseil départemental continue d'agir pour préserver et protéger la qualité de nos ressources naturelles. Je salue encore notre Pôle Environnement, qui vient d'accueillir une nouvelle Directrice en la personne d'Isabelle DENIS, et qui continuera à engager notre collectivité vers de nouvelles orientations, telle celle qui nous est proposée ce jour : continuer, au-delà du 11e Programme de bassin Loire-Bretagne, à financer les actions des collectivités gémapiennes en vue de protéger tous nos cours d'eau.

J'ai relevé cette phrase de John Fitzgerald Kennedy et voulais la partager avec vous ce matin : « Chaque période de trouble dans l'histoire ouvre une brèche d'espoir ; et la seule chose certaine et inchangeable est que rien n'est certain ni inchangeable ». Une chose est certaine et inchangeable : il nous appartient à tous d'assurer, ensemble, un avenir plus serein pour nos enfants !

Avoir « L'Esprit Creuse », ce n'est pas être résigné ; bien au contraire, c'est être résolument tourné vers tous les possibles. A nous de continuer à nous en emparer !

Merci de votre attention.

Je pense que les présidents de groupe souhaitent s'exprimer.

La parole est à M. Jean-Luc LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, cette séance plénière se tient entre élection présidentielle et élections législatives. Nous l'avons bien compris !

Pour les premières, elles ont livré sur notre département des enseignements qu'il conviendrait de ne pas oublier : le Rassemblement national notamment est arrivé en tête au premier tour des présidentielles, avec pas moins de 25 % des voix auxquels nous pourrions ajouter les 5 % d'Éric ZEMMOUR, les 2 % de Nicolas DUPONT-AIGNAN et, toujours dans notre département, Marine LE PEN a atteint 48 % au second tour, bien au-dessus de son score national.

Comme dans de nombreux départements ruraux fragiles, le vote Rassemblement national a sans doute été utilisé pour passer quelques messages. Nous sommes tous, ici, hostiles aux valeurs portées par la famille LE PEN, même si un chat rend plus populaire qu'un bandeau noir. Quels que soient les rangs auxquels nous appartenons, nous sommes profondément attachés aux valeurs républicaines et nous rejetons l'exploitation des peurs, à laquelle se livre le Rassemblement national.

En revanche, ici comme ailleurs, nous, élus, pouvons et devons entendre le malaise qui s'est exprimé par ce vote. Le sentiment de relégation qui avait prévalu lors du mouvement des Gilets jaunes ne s'est pas éteint. La crise du pouvoir d'achat reste prégnante, malgré les mesures sur les carburants ou les différents chèques distribués pour atténuer l'inflation. Ne négligeons surtout pas la crainte pour les fins de mois qui arrivent toujours plus tôt, la peur de l'Europe, de la mondialisation, d'un monde qui change sans que l'on en ait les clés pour bien le comprendre et en saisir les changements.

Nous avons notre rôle à jouer pour répondre aux inquiétudes et aux difficultés du quotidien rencontrées par les habitants, qui peuvent alimenter les votes extrêmes. L'État aussi a son rôle à jouer, au risque, sinon, de voir s'élargir les fractures sociale, géographique et politique. A la traditionnelle opposition droite-gauche, est venue s'ajouter une fracture tout aussi importante entre ceux pour qui tout ne va pas trop mal, qui ont confiance, et ceux qui ont des craintes pour leur identité, leur pouvoir d'achat, leur sécurité, leur avenir, leurs enfants. La nouvelle législature doit œuvrer concrètement à effacer ces clivages.

Mais nous non plus ne pouvons pas faire comme si de rien n'était, comme si les partis anciens auxquels nous appartenons n'avaient pas été massivement boudés par les électeurs, comme si nous pouvions nous satisfaire seulement d'un ancrage local à défaut de succès nationaux.

Souvenons-nous du coup de semonce d'il y a un an, lorsque les électeurs ne se sont pas déplacés pour nous élire. Cela a ouvert un boulevard à ceux qui espèrent mettre en place le Conseiller territorial voulu par Nicolas Sarkozy voilà une douzaine d'années. La situation est mûre désormais. Le pouvoir est à la Région et, *a priori*, personne ne défendra la fonction de Conseiller départemental élu sur les grands cantons,

parce qu'il y a pour eux beaucoup moins d'attachement des citoyens qu'il n'y en avait pour les conseillers généraux élus dans les petits cantons qui ont existé jusqu'en 2015. Tel est, en tout cas, mon ressenti, et c'est fort regrettable alors que les Français n'ont jamais eu autant besoin de proximité.

Plus qu'une réforme des modes de scrutin, ce qui nous intéressera le cas échéant est la réforme territoriale qui l'accompagnera sans doute. Ces propos peuvent sembler de la politique-fiction mais, osons le dire entre nous, une nouvelle vague de décentralisation n'était-elle pas déjà annoncée ? S'accompagnera-t-elle d'un nouveau toilettage des compétences dans un mille-feuille administratif que personne n'a jamais osé faire disparaître ?

Nous ne le savons pas, mais si réforme il doit y avoir et si, dans le même temps, nos dirigeants doivent répondre aux inquiétudes qui s'expriment, il conviendra sans doute de retrouver la confiance entre collectivités et État. Cette réforme devra passer par une plus forte solidarité territoriale et des transferts de compétences mieux accompagnés de moyens financiers car, attention, à force de fermeture de services publics, de persistance de déserts médicaux, d'absence de politique ambitieuse d'aménagement du territoire, nos concitoyens seront toujours plus tentés par une expérience politique funeste ! Le ressentiment et la relégation sont des terreaux fertiles pour l'extrême-droite.

Voici maintenant venir les élections législatives. J'aurai l'élégance en même temps que la prudence de ne pas trop en faire. En effet, si vous partez dispersés, nous, nous ne partons pas du tout ! Madame la Présidente, vous avez tancé le PS. Je ne sais pas mais, pour ma part, je ne suis pas sûr que lorsque l'on est proche des LR, voire encarté chez les LR, le contexte permette de donner des leçons aux militants du Parti socialiste. Même si, à mon tour, je pourrais polémiquer, je crois surtout que nous avons, collectivement, reçu une leçon : les Français ne veulent absolument plus du tout de ces façons de faire de la politique. Ils nous l'ont dit aussi lors de l'élection présidentielle. Si, comme vous, madame la Présidente, je ne voulais pas trop en parler, j'avoue tout de même que quelque chose m'inquiète, puisque deux élus de votre majorité vont s'affronter lors de ces législatives. J'espère que cette division ne sera pas source de fragilité pour l'action départementale. Quant au *Lider Maximo* que vous avez évoqué, j'ai cru, dans un premier temps, que vous faisiez référence à un élu local qui tente de revenir dans la course. *(Rires.)*

Je terminerai ce propos introductif en pronostiquant une séance plénière très tranquille, car j'ai l'impression que les considérations nationales prennent, dans nos débats, le pas sur les considérations locales. La nouvelle législature qui s'annonce nous place à la croisée des chemins : soit, comme ce fut le cas pendant cinq, dix, quinze ans, on continue à renforcer un pouvoir centralisateur qui ne compense pas bien les transferts de compétences, se défausse sur les collectivités et qui continue de croire que le plus gros est le meilleur ; soit on prend en compte tout ce que les électeurs ont dit et ce que nous disons aussi ici, droite et gauche réunies, depuis des années, pour aller vers une décentralisation mieux sentie, reposant sur davantage de solidarité territoriale et de respect des nécessités de proximité alors que les électeurs n'en ont jamais eu autant besoin, dans ce monde complexe et cette France divisée.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Madame la Présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, tout d'abord, au nom du groupe de la majorité départementale, je voudrais présenter nos félicitations républicaines à M. le Président de la République, Emmanuel Macron, pour sa réélection ainsi qu'à Mme la Première ministre pour sa nomination. Nous attendons tous l'annonce, cet après-midi, de la composition du nouveau Gouvernement, afin que le Président de la République et son Gouvernement puissent présenter des propositions et que nous connaissions le cap qui sera fixé et la feuille de route qui sera donnée.

Lorsqu'il était candidat en avril 2022, Emmanuel Macron n'avait pas caché son intention de réaliser des économies. Il faudra bien rembourser le « quoi qu'il en coûte », et nous avons compris que l'effort serait partagé – ces 20 Md€ – d'un côté, par l'État, qui en prendrait 50 %, de l'autre, par les collectivités locales, à hauteur de 8 Md€.

Rappelons simplement que la partie de la dette qui pèse sur la France qui revient aux collectivités locales représente 5 %, et non 50 %. Si nous devions consentir un effort en raison de la crise – et pourquoi pas, après tout, faire preuve de solidarité nationale puisque, dans ce contexte difficile, il a bien fallu aider les artisans, les commerçants et les entreprises du territoire à passer le cap difficile – nous pourrions effectivement participer à cet effort fiscal, mais pas à hauteur de 50 % !

Nous nous souvenons tous de ce qui s'est passé entre 2014 et 2017 : 12 milliards d'économies ont été réalisées auprès des collectivités locales sous la présidence de François HOLLANDE. Souvenons-nous le frein que cela avait représenté pour les investissements des collectivités. Nous l'avons tous vécu, nous avons assisté à un ralentissement des investissements. Quand on sait que l'investissement des collectivités pèse pour 60 à 65 % de l'investissement public, c'est dangereux. Au regard de la situation économique et du contexte international, européen, que nous avons tous souligné, nous devons nous serrer les coudes et être unis.

Mais être unis ne signifie pas faire les poches des collectivités parce que nous-mêmes avons à assumer des compétences et des services rendus au public, des services publics qui coûtent cher et pèsent sur les finances des collectivités.

La solution de facilité serait d'imaginer de se servir du levier fiscal... Ah, mais j'oubliais, nous ne pouvons plus utiliser le levier fiscal de la taxe d'habitation ! Nous avons également appris que la CVAE serait supprimée ; elle représentait pourtant une recette non négligeable pour les collectivités, tout particulièrement pour les communautés de communes qui ont la compétence économique.

Quid de la compensation ? Nous avons vu combien la situation a été difficile pour ce qui est de la taxe d'habitation. C'est une recette qui est gelée, sur le levier de laquelle nous ne pourrons plus jouer.

De même, le coût des énergies que vous avez souligné, madame la Présidente et monsieur le Président du groupe de l'opposition, est un problème. Nous craignons l'effet ciseaux, d'autant que les annonces du Président de la République peuvent et doivent inquiéter.
Ajoutons à ce sombre tableau l'augmentation importante de la TGAP, la taxe générale sur les activités polluantes, qui progresse de façon vertigineuse jusqu'en 2024 ou 2025, avec une hausse annoncée de plus de 400 %. Certes, il le faut, cela fait partie de la transition écologique et de la nécessité d'être plus vertueux dans le traitement de nos ordures ménagères. On sait bien que c'est compliqué et qu'il faut trouver des solutions durables et pérennes. Mais une telle augmentation de la taxe contraint les collectivités à la répercuter auprès des ménages et des entreprises, au risque de crisper davantage encore les tensions entre les élus locaux et leurs administrés. Mais cela n'est pas de notre propre fait, puisque c'est l'État qui décide d'augmenter cette taxe de façon importante.

J'avoue que, ces dernières années, nous n'avons pas été très bons. Il faut le reconnaître collectivement. Nous n'avons pas su gérer et préparer l'avenir en étant plus vertueux afin d'éviter la situation que nous connaissons aujourd'hui. Nous n'avons pas su être vertueux, comme nous n'avons pas su l'être non plus s'agissant de l'eau, et j'espère que, collectivement, nous réussirons à créer ce syndicat départemental, cher Thierry GAILLARD, pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire.

De nombreux efforts restent donc à accomplir. Pour cela, il faut un État présent, un État fort. Le pacte de confiance entre l'État et les collectivités locales est indispensable ; il n'est pas possible de travailler si l'on n'a pas confiance en son partenaire. Nous avons échangé sur le sujet, hier soir, en conseil d'administration de l'Association des maires. Nous avons bien senti l'inquiétude des élus au sujet de la contractualisation, mon cher Philippe BAYOL, des C2RTE, de leur devenir et de leur incidence pour les collectivités.

Nous sommes face à de nombreux sujets d'inquiétude, mais il ne faut pas se résigner. Il faut se battre. Nous avons la foi et nous comptons vivement sur l'action du Président de la République et de son nouveau Gouvernement pour faire en sorte que les collectivités soient reconnues à part entière à travers leurs compétences et leur engagement. Nous n'avons pas envie de quémander auprès de l'État, surtout pas ! Nous avons envie d'être reconnus comme des partenaires. Les collectivités veulent être traitées comme des partenaires, telles qu'elles doivent être reconnues ; elles ne sont pas sous administration de l'État. Nous les représentons et nous sommes des partenaires à part entière. La différence est d'importance.

Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire ce matin, mes chers collègues.

Nous sommes dans un temps d'élections. Mme la Présidente et M. LEGER l'ont, tous deux, souligné. Les législatives s'ouvrent, avec une offre... Vous avez relevé, monsieur LEGER, le fait d'avoir plusieurs candidats sur les bancs de la majorité Départementale...

M. LEGER. – C'est un constat.

M. SIMONNET. – C'est un constat. Vous avez raison de le souligner.

Je voudrais adresser, non pas au nom du groupe de la majorité départementale mais au nom d'un certain nombre de mes collègues, tous mes encouragements à Catherine DEFEMME, que j'ai écoutée avec plaisir, ce matin, sur les ondes de France Bleu Creuse, avec Thierry Delettre. Elle a porté un message d'espoir et de réalité sur les politiques de ce département. Aussi, permettez-moi de conclure en paraphrasant CHATEAUBRIAND : pour être la femme de son pays, il faut être la femme de son temps. Aujourd'hui, Catherine, tu es la femme de ton temps !

Tes engagements, ton implication depuis sept ans au sein du Conseil départemental, ta qualité de vice-présidente en charge, aujourd'hui, de l'attractivité et du tourisme, l'image du département prouve que tu es une candidate tout à fait crédible, en capacité de représenter dignement la Creuse. De toute façon, à voir l'offre qui nous est proposée, à côté d'une extrême-droite – eh oui, une extrême-droite en Creuse ! – qui a pu surfer sur les très bons résultats obtenus dans les petites communes creusoises dont je fais partie, et de l'autre, une extrême-gauche qui nous joue la partition de la marche Nupes-iale et avant même d'être parvenus à l'autel, tout le monde peut constater que les musiciens ne jouent pas la même partition. La démagogie d'un côté, le populisme de l'autre. Certains se prétendent portés par le peuple et la rue et tentent de revenir à rebours, peut-être pour se rajeunir... mais je ne vais pas me lancer dans une thérapie psychologique à deux sous !

Je te soutiens, Catherine, parce que tu es une candidate qui ne nous fera pas honte. Bien au contraire, tu feras gagner la Creuse en défendant cette image que tu as cultivée avec nous, ici, au sein de cette Assemblée départementale. Aussi, merci pour ton implication !

Mme LA PRESIDENTE. – Avant d'aborder l'ordre du jour, vous constaterez qu'un petit livret vous a été distribué sur table. En effet, vendredi dernier, nous étions réunis à l'Hôtel du Département à la demande de la Société des membres de la Légion d'honneur de la Creuse, pour célébrer une cérémonie très particulière, celle des récompenses qu'elle attribue à des apprentis méritants.

Une jeune femme et cinq jeunes hommes étaient concernés. Quatre étaient présents vendredi soir. Deux d'entre eux nous ont relaté leur parcours de vie, très particulier puisqu'ils ont été mineurs non accompagnés. Valéry Martin était présent avec moi et nous avons été extrêmement touchés par leurs témoignages.

L'un d'entre eux a écrit ce petit livret, intitulé *Le très long chemin du Burkinabé qui tombe amoureux du saumon fumé*. Nous avons souhaité l'acquérir afin de le partager avec vous.

Je n'ai pas encore eu le temps de le lire car nous ne l'avons reçu qu'hier soir, mais je sais qu'il accompagnera chacun d'entre nous ce week-end. Il s'agit d'une très belle leçon de vie. Ce jeune homme, qui est passé par la voie de l'apprentissage, travaille aujourd'hui auprès des personnes âgées dépendantes. Avec son grand sourire et son appétence à vouloir dévorer la vie, il apporte énormément aux personnes âgées de l'établissement dans lequel il travaille.

Je vous invite donc à lire le récit de ce *très long chemin du Burkinabé qui tombe amoureux du saumon fumé* !

Je vous propose, chers collègues, d'aborder l'examen des rapports de la première commission – Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Ressources humaines.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Je vous propose, mes chers collègues, de vous présenter une synthèse du compte administratif que nous avons déjà évoqué voilà quelques mois à l'occasion du DOB et lors de l'examen du Budget.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous devons auparavant examiner et voter sur les comptes de gestion.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – En effet, je suis désolé, madame la Présidente, j'allais un peu vite en besogne. j'étais déjà sur le rapport suivant.

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

RAPPORT N° CD2022-05/1/1

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Les comptes de gestion sont à l'identique des comptes administratifs. Je parle sous le couvert de M. LARCHER, le Trésorier payeur départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Les résultats des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes sont, en effet, en concordance avec les comptes de gestion.

Y a-t-il des observations ou des réserves sur la tenue des comptes ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose d'approuver les comptes de gestion 2021 dressés par le Payeur départemental – Budget principal du Département et Budgets annexes du Laboratoire départemental d'analyses, des Énergies renouvelables et du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille – qui n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes. *(Adoptés à l'unanimité.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT CD2022-05/1/2

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Ce compte administratif traduit la volonté des élus du Département de concilier deux grands principes : la nécessité de maintenir une situation financière saine, et l'absolue nécessité d'offrir des services de qualité à nos usagers et de construire un territoire résilient.

Le premier objectif obéit à cinq critères sur lesquels il importe de revenir.

Le premier, l'épargne brute, différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, s'établissait en 2021 à hauteur de 17,1 M€, contre 14,6 M€ en 2020, 18,9 M€ en 2019 et 11,8 M€ en 2018. Son augmentation est loin d'être négligeable.

Deuxième critère, le taux d'épargne brute, qui est le ratio par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, s'établit à 9,03 % en 2021 ; elle était de 8,13 % en 2020. Là encore, nous restons dans des critères correspondants à notre strate de Départements.

Le troisième critère est l'épargne nette, à savoir la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital des emprunts. Elle se monte à 5,2 M€ en 2021, *versus* 3,2 M€ en 2020, soit une augmentation de 2 M€. Pour la quatrième année consécutive, le Département réussit à dégager une épargne nette positive. Je rappelle qu'elle était structurellement négative jusqu'en 2015.

Le quatrième, l'encours de dette, est un critère important qui a été largement évoqué dans nos rangs, madame la Présidente. Il permet, en effet, de déterminer s'il convient de recourir à l'emprunt ou, au contraire, de réduire nos capacités d'emprunt. Le sujet a donné lieu à de nombreux débats, certains animés par l'opposition. Je me bornerai à dire qu'en 2021, notre dette est redescendue sous le seuil des 100 M€, s'établissant à 98,9 M€. C'est un signe positif, notamment pour les établissements bancaires que nous sollicitons pour financer notre investissement, sur lequel nous reviendrons par la suite.

La capacité de désendettement, cinquième et dernier critère, a suscité depuis quelques mois, pour ne pas dire depuis plusieurs années, bien des discussions sur la capacité du Département à se désendetter, une cote d'alerte ayant été fixée à dix ans. Je vous annonce donc qu'en 2021, notre capacité de désendettement est tombée à 5,8 années, contre 6,9 années en 2020. C'est une excellente nouvelle pour les mêmes raisons, à savoir l'effet produit sur les établissements bancaires.

Au-delà de ces cinq critères, cette amélioration des ratios financiers s'explique essentiellement par la progression très dynamique des recettes réelles de fonctionnement. Celles-ci ont augmenté de 5,39 % en 2021, pour une augmentation des dépenses de fonctionnement de 4,31 %. Pour la première fois, nous sommes passés en recettes réelles de fonctionnement au-delà de 189 M€. Au cours des années antérieures, jamais le Département n'avait réussi à passer cette barre des 189 M€.

Par ailleurs, certaines de ces recettes réelles de fonctionnement de 2021 sont inédites. M. LEGER opine du chef ; je pense qu'il est d'accord avec moi. C'est notamment le cas des DMTO, qui s'élèvent à 11,4 M€ en 2021, augmentant quasiment de 3 M€. Cela étant, les arbres ne montent pas jusqu'au ciel ! Je serais tenté de penser qu'à un moment, nous connaîtrons un effet de plafonnement. Dans nos communes, nous constatons que le mouvement se poursuit en ce début d'année, mais je ne saurais vous dire pour combien de temps, et les notaires pas plus ! Ces DMTO sont une excellente nouvelle pour le Conseil départemental et la Creuse.

La seconde explication à cette forte progression des recettes de fonctionnement tient au fait que la Creuse, comme les soixante-six autres Départements, a pu s'appuyer en 2021 sur une recette nouvelle : la fameuse fraction de TVA supplémentaire attribuée aux Départements dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 12 % et dont le produit de DMTO par habitant est inférieur à la moyenne nationale. C'était notre cas, et cette recette nouvelle a tout de même représenté 1,1 M€ en 2021.

Deux autres facteurs sont également à prendre en compte, à commencer par le phénomène de rattrapage sur les encaissements de TSCA, Taxe spéciale sur les conventions d'assurance, et de la TIPCE, Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, l'ex-TTIPP. En 2021, nous avons encaissé, en fait, 13 mois de recette puisque nous n'avions perçu que 11 mois en 2020. En conséquence, le montant de TSCA perçu en 2021 s'élève quasiment à 28,1 M€, contre 24,2 M€ en 2020, soit quasiment 4 M€ supplémentaires. Quant au montant de la TIPCE encaissé en 2021, il s'élève à 10,6 M€, contre 10 M€ en 2020. Simple rappel contextuel : sans ce rattrapage, les recettes normales de TSCA et de TIPCE auraient été respectivement de 26,7 M€ et de 10,5 M€ !

Enfin, il est à noter que notre Département a bénéficié en 2021 d'un haut niveau de recettes exceptionnelles de l'ordre de 775 000 €. Sans entrer dans le détail, je citerai notamment les annulations de mandats émis sur les exercices antérieurs à 2021, ce qui n'est pas très grave, pour un montant de 264 193 €, ainsi que les subventions non utilisées et restituées par Domo Creuse Assistance, versées dans le cadre de la DSP que nous connaissons tous, pour un montant de 262 483 €.

Au total, le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 102,35 % pour l'année 2021. Cela signifie que nous avons encaissé plus de recettes que nous ne l'avions prévu au Budget primitif et dans le cadre des DM.

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement ont également connu une forte progression en 2021. Certes, comme je l'ai expliqué

précédemment, celle-ci a été légèrement inférieure à la progression des recettes, fort heureusement. Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 96,43 % en 2021, pour 92,27 % en 2020. C'est loin d'être neutre.

L'augmentation de 4,31 % des dépenses réelles de fonctionnement s'explique comme suit.

Tout d'abord, les charges à caractère général ont globalement augmenté, passant de 13,9 M€ à 15,3 M€ en 2021. Cela tient, pour l'essentiel, à un retour à la normale du fonctionnement de la collectivité en 2021 par rapport à 2020, qui avait été une année très particulière, caractérisée par une économie tournant au ralenti.

Les dépenses de personnel ont progressé assez fortement, de 5,19 %, passant de 43,6 M€ à 45,8 M€. Cette hausse tient à plusieurs facteurs : le GVT ; le recrutement sur des postes de chargé de mission faisant l'objet de subventions ; les agents absents durant le Covid. Comme tout le monde a pu le souligner au sein cette Assemblée, mais également à l'extérieur, le Département a fait face sans ergoter à une situation inédite et exceptionnelle. Nous avons pu le faire, car nous étions dans une bonne situation financière.

A cet égard, je soulignerai un ratio qui revêt une certaine importance, à savoir le ratio des dépenses de fonctionnement ramenées aux dépenses réelles de fonctionnement. Il s'établit à 26,67 % en 2021, contre 27,2 % en 2020. Ce critère est positif dans la mesure où notre ratio s'établit quasiment à la hauteur de celui des Départements de notre strate, qui est de 26,38 %. Je le souligne pour information. Nous connaissons tous les ratios dans nos communes : ce ratio de 26,67 est plus que correct.

Les autres charges de gestion courante représentent un gros chapitre. Ce chapitre 65 progresse, en effet, de 5,57 % entre 2020 et 2021, passant de 55 M€ à 58,1 M€ : 350 000 € pour la contribution au fonctionnement du SDIS ; 266 000 € pour la PCH ; 2 M€ pour les frais de séjour en établissements médico-sociaux et autres lieux d'accueil. Ces 2 M€ sont, pour moi, un signal à l'orange, auquel il faut rester vigilant, car il signifie que la situation devient compliquée : nous accueillons dans nos établissements des personnes de plus en plus nombreuses. Nous sommes bien obligés de faire face, mais cela représente 2 M€ en 2021. Là encore, la dépense n'est pas neutre.

Les dépenses relatives à l'APA progressent timidement, de 1,41 %, passant de 29,8 M€ à 30,2 M€. Elles tiennent en particulier à la mise en place de l'avenant 43 que tout le monde dans cette collectivité connaît désormais. Le premier effet s'est fait sentir en 2021, étant donné que la loi a été promulguée en cours d'année. Son impact est déjà de 400 000 € pour la collectivité. En année pleine, sur l'année 2022, la dépense que nous subirons sera de 2,5 M€.

Les dépenses liées au RSA sont stables, n'augmentant que de 0,15 %.

Enfin, en raison du moindre recours à l'emprunt, nous constatons une baisse des intérêts d'emprunt, qui passent de 1,54 M€ à 1,38 M€.

L'amélioration des indicateurs financiers du Département a permis, madame la Présidente, d'augmenter de manière significative le niveau des dépenses d'investissement en 2021. Les dépenses réelles d'investissement s'établissent donc à 31,7 M€ en 2021, contre 29 M€ en 2020, soit une progression de 2,7 M€.

Ces investissements sont de quatre ordres : tout d'abord, le remboursement du capital des emprunts, incontournable, qui nous poursuit chaque année, de 11,9 M€ en 2021 contre 11,3 M€ en 2020 ; ensuite, des opérations financières, pour un total de 420 000 €, dont les acquisitions de parts sociales au sein de la SCIC RAILCOOP, pour 60 000 €, et un apurement du compte 1069 du Département, opération comptable obligatoire dans le cadre du nouveau référentiel M57, de 326 649 €.

Puis, les dépenses d'équipement, qui couvrent, entre autres, les études, les travaux, les achats de matériel ainsi que les subventions d'équipement versées à des tiers – communes, EPCI, le SDIS et DORSAL –, s'élèvent à 19,5 M€ en 2021, contre 17,5 M€ en 2020. Elles marquent une progression de 2 M€ sur l'année et se composent de 16 M€ de dépenses d'équipement et 3,5 M€ de subventions d'équipement versées à des tiers. Tout confondu, les dépenses de voirie sont aujourd'hui le poste le plus élevé, avec une enveloppe de 10,1 M€, représentant plus de la moitié des investissements réalisés. Elles arrivent devant les travaux dans les collèges, pour 1,9 M€, soit + 9,71 % et les travaux sur les bâtiments départementaux autres que les collèges, pour 1,3 M€.

Enfin, viennent les dépenses informatiques. La collectivité devant s'adapter à son temps, il nous a fallu investir en logiciels.

Tels sont les principaux investissements qui composent ces 31,7 M€. Voyons maintenant comment nous les avons financés.

Nous avons, bien évidemment, bénéficié de notre situation financière et d'une épargne brute de 19,1 M€ sur les recettes réelles. Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'établit à 99,46 %. Les recettes réelles d'investissement encaissées en 2021 se répartissent en trois catégories : des recettes financières pour 2,5 M€, dont le FCTVA ; des subventions d'investissement à hauteur de 4,6 M€, dont 3,2 M€ de DSID, 700 000 € de DDEC, dotation départementale d'équipement des collèges, et 700 000 € de produit des amendes des radars automatiques et de police ; et le recours à l'emprunt, pour 6 M€, sachant qu'il était de 12,5 M€ en 2020 et de 13,5 M€ en 2019 et 2018. Même si la situation évolue aujourd'hui, nous avons pu bénéficier en 2021 de taux très attractifs, entre 0,47 % et 0,6 %. Ce moindre recours à l'emprunt explique que le niveau de recettes réelles d'investissement encaissées par le Département baisse par rapport à 2020.

Le Département de la Creuse a donc pu dégager 17,1 M€ en épargne brute et s'appuyer sur 17,1 M€ de recettes réelles d'investissement. Au total, cela représente 34,2 M€ de recettes. En contrepartie, comme nous l'avons vu, il fallait financer 31,7 M€ de dépenses réelles d'investissement. L'excédent global de clôture est passé de 29,6 M€ à 32,1 M€ ; c'est ce que je qualifierai de bas de laine !

Cela étant, mes chers collègues, il importe de souligner quelques points de vigilance sur les différents chiffres que je viens de vous donner.

Si l'année 2021 aura été une bonne année sur le plan financier pour la Creuse en raison du niveau record de DMTO et de la perception d'une fraction de TVA supplémentaire accordée aux fameux soixante-sept Départements éligibles, cette dynamique inédite sur nos recettes réelles de fonctionnement, de quasiment 10 M€ supplémentaire entre 2020 et 2021, nous aura tout à la fois permis de renforcer nos dépenses en matière de solidarité et d'action sociale, d'augmenter de 2 M€ notre niveau de dépenses d'équipement, de réduire significativement le recours à l'emprunt et de consolider notre excédent global de clôture à hauteur de 32,1 M€.

Si le Département de la Creuse peut aujourd'hui s'appuyer sur une situation financière saine, fruit de sept années de gestion douloureuse des deniers publics depuis 2015, il ne s'agit pas, pour autant, de relâcher nos efforts. Il faut, bien au contraire, demeurer extrêmement vigilant. D'après les cinq premiers mois de l'année 2022, au regard des fortes incertitudes portant sur le futur niveau de recettes et de dépenses des Départements qui a été évoqué au travers des différentes interventions des présidents de groupe, traduisant une forte inquiétude, un effet ciseaux pourrait bien se produire en 2022, avec des dépenses sociales qui augmenteraient et des recettes moins dynamiques que prévu.

Auparavant, le Département pouvait manœuvrer certains leviers, notamment fiscaux. Le Président du groupe de la majorité a évoqué le fait que, malheureusement, l'autonomie fiscale de la collectivité départementale n'est plus à l'ordre du jour. Nous devons nous contenter des dotations d'État, qui ne sont plus dynamiques puisque nous sommes en euros constants.

La fraction de TVA allouée aux Départements en compensation n'a progressé que de 2,89 % entre 2021 et 2022. C'est un premier coup de canif dans le contrat avec l'État, puisque, dans le projet de loi de finances pour 2022, il était annoncé une augmentation de 5,5 %. Pour notre Département, cela représente un manque à gagner de 600 000 € puisque, sans nous prévenir, l'État a décidé que le taux ne serait plus de 5,5 % mais de 2,89 %. Les conséquences sont directes : nous perdons 600 000 €. Ce n'est pas rien !

A cela, s'ajoutent des craintes sur les dotations, en raison des travaux engagés pour redéfinir l'indicateur de ressources utilisé pour la péréquation entre les Départements. Je n'entre pas dans le détail, mais nous avons quelques inquiétudes quant au fameux « quoi qu'il en coûte » évoqué par les uns et les autres. Ne risque-t-on pas aujourd'hui de rogner les ressources des collectivités, les fameux 10 Md€ ? Que va-t-il advenir ? Si nous sommes sollicités, un effort peut être consenti au titre de la solidarité nationale, mais encore faudrait-il qu'il soit à la hauteur du niveau d'endettement des collectivités, notamment les Départements.

Enfin, comme je le disais, les arbres ne montent pas jusqu'au ciel, et viendra un moment où les DMTO plafonneront. Nous espérons que cela se produira le plus tard possible. Mais en la matière également, nous ne sommes pas maîtres de la situation ; nous n'avons pas la main sur le marché de l'immobilier !

En termes de dépenses, j'ai évoqué l'avenant 43. Il nous impacte déjà directement aujourd'hui. Grille salariale des aides à domicile, dégel du point d'indice... nous ne savons pas ce qu'il en sera exactement. Je soulignerai également les tarifs d'énergie, qui flambent : gaz, électricité, carburant, tous connaissent une forte augmentation. Les indicateurs financiers devraient, logiquement, se dégrader pour les Départements.

Nous nous appuierons donc, de manière progressive et linéaire pendant toute la durée de ce mandat, sur l'excédent de 32,1 M€ pour maintenir des services de qualité aux usagers creusois. C'est notre cœur métier ; aujourd'hui, 63 % du budget du Département est alloué au secteur social. Aussi, dès lors que des décisions prises en haut-lieu s'imposent à nous, nous en ressentons directement l'impact. C'est extrêmement important si nous voulons continuer à offrir des services de qualité à nos concitoyens.

Madame la Présidente, si vous m'y autorisez, je me propose de céder la parole à Pierre COSTES pour qu'il puisse nous détailler les réformes en cours. Celles-ci n'impacteront pas les recettes de 2022, mais celles de 2023. Je sais que vous êtes présente au CFN ainsi qu'à l'ADF, mais je souhaitais que les élus soient informés des réformes qui sont dans les tuyaux à l'heure actuelle et des modifications qui risquent de se produire.

M. COSTES, directeur des finances et du budget. – M. le Vice-président en charge des finances a balayé, de manière précise et assez complète, le compte administratif 2021 du budget départemental. Il évoquait les craintes et les incertitudes qui pèsent sur les Départements, dont le nôtre, dès l'année 2022.

Sur l'exercice 2021, les ratios financiers sont en progression de manière significative. On peut effectivement afficher un excédent global de clôture de 32 M€ en fin d'exercice. De nombreuses réformes sont toutefois dans les tuyaux et s'engagent actuellement.

A notamment été évoquée la réforme des indicateurs de richesse, le potentiel fiscal et le potentiel financier par habitant, qui sont utilisés pour la répartition des dotations de la DGF entre les Départements. Ces critères sont également utilisés pour la péréquation horizontale des DMTO et, de manière plus marginale, de la CVAE.

Les modalités de calcul qui existent à instant *t* font que les Départements ruraux, comme la Corrèze, la Creuse ou le Cantal, sont plutôt bien servis. Malgré la réforme fiscale intervenue en 2021, ils bénéficient notamment d'un critère largement assis sur la taxe foncière. Aujourd'hui, bien que nous ne la percevions plus dans notre panier de ressources, le produit de foncier bâti, que les Département percevaient jusqu'à l'année 2020 incluse, constitue toujours le critère majeur pour définir le potentiel fiscal et le potentiel financier par habitant des Départements.

Donc, pour le Département de la Creuse, les bases fiscales par habitant étaient plutôt faibles, avec un taux qui était plutôt proche du taux moyen des Départements de notre strate. Néanmoins, quand on calcule le potentiel financier des Départements, le calcul repose sur les bases réelles du département multipliées par un taux moyen national, qui était bien plus faible que le nôtre : 16 % pour le taux moyen national et 23 % pour le taux de la Creuse. Notre produit théorique de foncier bâti est donc faible, ce qui nous permet d'avoir un montant de potentiel fiscal et de potentiel financier par habitant inférieur à bien d'autres Départements, qui se trouvait donc bonifié à la fois sur les dotations et sur la péréquation horizontale des DMTO.

Cela semble aujourd'hui fortement remis en cause. En effet, des travaux ont été engagés en ce sens afin de revoir ces calculs. Plusieurs scénarios ont été établis et simulations réalisées. Si ce chantier, qui est, pour l'instant, mis en stand-by sur l'année 2022 parce qu'il est très difficile de dégager un consensus entre les Départements, il y a fort à parier que ce chantier revienne rapidement sur la table, probablement dès 2023.

Sur les six scénarios proposés en début d'année 2022, plus de la moitié se soldait par des pertes considérables pour le Département de la Creuse. Dans l'une des simulations notamment, nous perdions près de 2,4 M€, à la fois sur la DGF et sur la péréquation horizontale. Nous n'en sommes pas encore là, mais c'est quelque chose que nous devons conserver à l'esprit et qui doit nous préoccuper si jamais nous devions entrer dans cette réforme à compter de 2023.

Outre cet élément et tous ces aspects réglementaires, dont l'augmentation forte des dépenses de fonctionnement qui s'appliquera à compter de 2022, il est important pour les Départements tels que le nôtre de tenter d'activer les rares leviers sur lesquels nous pouvons agir.

M. FOULON expliquait que la première surprise de l'année 2022 a porté sur la progression de recettes de TVA, qui remplace le foncier bâti depuis 2020. Elle devait être de 5,5 %, ce qui représentait un peu plus de 1 M€ de progression, mais lorsque nous avons reçu la notification au mois de mars, nous avons constaté que le taux appliqué à l'ensemble des Départements de France et des EPCI serait de 2,9 %. Pourtant, depuis le début de l'année, l'Etat a bien encaissé une progression de TVA de 5,5 %. Il y a quelque chose qui cloche dans le fonctionnement.

C'est le premier point sur lequel l'ensemble des Départements de France et des EPCI auraient intérêt à s'unir pour tenter de faire actualiser le coefficient, afin de revenir à la progression de 5,5 % qui avait été promise en loi de finances.

Avant d'aborder le dernier sujet, je précise que le bilan de la réforme fiscale applicable depuis deux ans aux Départements montre de manière objective, qu'en 2021, ne percevions plus la taxe sur le foncier bâti et que nous recevions, à la place, de la TVA. En mettant de côté la fraction supplémentaire de TVA, nous avons reçu 27,7 M€. Ce montant correspondait au centime près au montant de la recette que nous avions encaissée en foncier bâti en 2020. Donc, en 2021, nous avions déjà perdu l'effet base et nous n'avons connu aucune dynamique sur cette recette. L'État avait annoncé une année blanche, c'est ce qui s'est passé.

Pour 2022, nous constatons une augmentation de 2,9 % de la recette de TVA contre les 5,5 % annoncés. Si l'ancien système avait perduré, nous aurions encaissé, comme cela a été le cas pour les communes et les EPCI, une recette de foncier bâti dynamique sur les bases de revalorisation forfaitaire de + 3,4 %, supérieure aux 2,9 % de TVA qui nous sont notifiés pour le moment pour 2022. Donc, sur les deux seules dernières années, le bilan est négatif, pour ne pas dire très négatif. Nous percevons moins de recettes que nous n'en aurions reçues si cette réforme fiscale n'était pas intervenue.

Le dernier point sur lequel il semble opportun d'agir durant l'exercice 2022 serait d'agir sur la péréquation horizontale des DMTO, non seulement pour le Département de la Creuse, mais également pour de nombreux autres Départements de notre strate qui se trouvent confrontés aux mêmes difficultés que nous. Les DMTO représentent une recette de 12 M€ pour le Département de la Creuse, elle a significativement augmenté en 2019 grâce à la création d'une troisième fraction au sein de l'enveloppe globale de péréquation des DMTO. Sans trop entrer dans la technique, chaque année, 1,6 Md€ est réparti entre l'ensemble des Départements sur la base des recettes de DMTO collectées sur l'année *n-1*.

Si jamais, comme ce fut largement le cas en 2021, était collecté au sein de ce fonds global plus que 1,6 M€, le Comité des finances locales aurait un choix à opérer : mettre ce fonds en réserve ou le répartir, tout ou partie, sur l'exercice à venir. Les Département ruraux, comme le nôtre, auraient intérêt à solliciter un déblocage et une mise en répartition du surplus de recettes collectées au-delà de 1,6 Md€, afin d'en bénéficier dès l'année 2022 pour nous aider à faire face à l'augmentation assez dynamique des dépenses de fonctionnement.

Nous essayons de travailler en partenariat avec les Départements de notre strate sur ce sujet. Pour l'instant, les retombées sont positives. Nous avons constitué un petit noyau de cinq à dix Départements ruraux qui, comme le nôtre, souhaitent militer pour que le CFL prenne, sur l'exercice 2022, une décision qui nous serait favorable. Pour le moment, il ressort de la projection que nous avons établie après quatre mois et demi d'exécution de l'exercice 2022 que nous serions sur un scénario d'épargne nette – c'est-à-dire épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts – légèrement négative pour l'exercice 2022. Cela ne nous était pas arrivé depuis l'exercice 2017.

En effet, le montant global de recettes réelles de fonctionnement diminuerait par rapport à celui que nous avons obtenu en 2021. Nous serions plutôt autour de 187 à 188 M€. En revanche, nos dépenses réelles de fonctionnement augmenteraient de manière significative, puisque d'un montant de 168 M€ en 2021, la projection s'établit plutôt à 175 à 176 M€ en fin d'exercice. En faisant la différence entre les deux, on comprend rapidement que notre épargne brute ne serait plus que de l'ordre de 11 M€. Dans la mesure où nous devons rembourser 11,5 M€ auprès des banques, mathématiquement, nous nous retrouvons en situation d'épargne nette négative.

Nous ne pouvons donc plus nous appuyer sur cette ressource pour financer l'investissement. Bien évidemment, nous percevrons toujours quelques subventions d'investissement, notre recours à l'emprunt sera limité, comme ce fut le cas en 2021, mais le reliquat sera financé en piochant dans notre excédent. C'est ce que nous envisageons de faire en 2022. Mais il faut piocher de manière progressive. Comme le disait M. FOULON, l'idée serait d'utiliser cet excédent à hauteur de 2 M€ par exercice et d'aller en diminuant progressivement. Mais d'après la prospective financière et l'orientation que semblent suivre les trajectoires sur 2022, la consommation serait plutôt à hauteur de 4 M€. Nous passerions donc d'un excédent de 32 M€ à 28 M€, ce qui est beaucoup pour un seul et même exercice !

Cette prospective sera évidemment réactualisée tout au long de l'année, en fonction notamment du niveau de DMTO et du résultat, que nous espérons favorable, des démarches engagées sur la TVA et la péréquation horizontale des DMTO. Si les nouvelles sont bonnes, nous pourrons certainement présenter un résultat d'épargne légèrement positif en fin d'exercice, mais il n'atteindra absolument pas les niveaux que nous avons connus en 2021.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Merci, monsieur COSTES, de ces précisions purement financières sur les années 2022 et 2023, qui me semblaient importantes de porter à votre connaissance, mes chers collègues.

Madame la Présidente, j'en ai terminé.

Mme LA PRESIDENTE. – Je commencerai par remercier notre Directeur des finances et ses services. Au-delà du travail qui vous est présenté, sachez que je bénéficie là d'un précieux soutien puisque je suis à la commission des finances de l'ADF et, comme M. BAYOL, au Comité des finances locales. Depuis plusieurs mois, M. COSTES nourrit mes interventions d'éléments que nous pouvons partager avec les autres Départements de la même strate. Un groupe de Conseils départementaux a été constitué, qui, confronté aux tendances qui viennent de nous être rapportées, peut nous pousser à nous démarquer et être plus offensifs que d'autres. Une petite fenêtre de tir s'offre à nous, qui demande du travail et de l'engagement. Je tenais donc saluer M. COSTES parce qu'à moi seule, je ne sais comment je pourrais porter tout cela. Donc, vraiment un grand merci !

« Il faut que nous soyons reconnus... il faut que nous soyons offensifs !... » Monsieur LEGER, cela fait des années que je vous entends le dire ! Mais nous y parviendrons en ayant d'éléments d'analyse forts et imparables, sur lesquelles nous pouvons échanger avec ceux qui, trop souvent, décident à notre place, pour être entendus car nous ne le serons qu'en usant d'arguments concrets et indémontables.

Chers collègues, je ne doute pas que vous ayez des questions et des analyses à partager sur ce compte administratif 2021.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – « Ceux qui décident à notre place » effectivement, tout le problème est là ! En ayant perdu toute autonomie fiscale et sans véritable autonomie financière – je ne m'appesantis pas sur le sujet, nous en avons parlé ce matin dans nos propos liminaires – nous ne sommes absolument pas maîtres de notre destin. Nous dépendons des bonnes et des mauvaises décisions prises par l'État qui, lui-même, les prend souvent en fonction du contexte économique et budgétaire européen et national. Finalement, nous regardons en pleurant parfois, lorsque l'on vote là-haut un avenant 43 sur les aides à domicile, ou en souriant lorsque nous constatons que les DMTO ont connu une forte augmentation, nous procurant un sacré souffle l'année dernière, souffle qui, malheureusement, ne se poursuivra pas parce qu'il ne reste parfois plus de maison à vendre dans nos communes. En outre, à mon avis, le souffle post-Covid d'achat de résidences secondaires et de solutions de repli s'essouffle déjà. Mais là n'est pas le débat, je sais que nous ne sommes pas tout à fait d'accord à ce sujet, mais croyez que j'espère me tromper !

Je ne trouve rien de nouveau à dire sur ce compte administratif depuis plusieurs années. Il faut bien reconnaître toutefois – et vos graphiques l'illustrent – que la situation financière de ce Conseil départemental s'inscrit dans un contexte national. Après des trous d'air en 2014 et 2015, il y a eu une embellie. Puis, une nouvelle en 2021 grâce aux DMTO.

Vous me direz que cette amélioration est de votre fait – c'est bien normal...

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – C'est vrai !

M. LEGER. – ... et moi, je vous répondrai que le Département n'était pas si mal géré en 2014. *(Protestations.)* Nous le disons chaque fois. Mais je vous invite à sortir de ce discours car, comme je l'expliquais, si nous continuons à faire de la politique de cette façon, on finira par nous cracher à la figure, car je pense sincèrement que les Français ne supportent plus les comportements de ce genre.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Cela tient aux élections...

M. LEGER. – Je vais même vous dire quelque chose : il n'y a pas d'erreur fondamentale dans le compte administratif que vous nous présentez. Mais s'il n'y en a pas, ce n'est pas parce que nous aurions de meilleurs gestionnaires aujourd'hui, et que nous en aurions eu de mauvais hier. C'est que, de toute façon, le contexte est très contraint et que budget l'est tout autant. Lorsqu'il n'y a plus d'autonomie, chacun fait au mieux et, de toute façon, les marges de manœuvre sont si étroites que de grosses erreurs sont impossibles.

Le nouveau souffle vient des DMTO. Ni vous ni moi ne sommes responsables de l'accroissement énorme des DMTO. Nous nous inscrivons dans un contexte national, avec des trous d'air parfois, avec du mieux parfois. Grâce aux DMTO, nous bénéficions d'un mieux. A mon avis, demain, quand nous allons devoir participer au remboursement du « quoi qu'il en coûte », nous connaîtrons un nouveau un trou d'air.

Rien de nouveau non plus parce que, comme toujours, dans les documents budgétaires que vous nous présentez, nous constatons un décalage entre le vote du budget primitif et le compte administratif un an plus tard.

En fonctionnement, l'écart entre le budget primitif plus les DM que vous avez votées et le compte administratif est de 35 M€. En investissement, vous avez mieux fait l'année dernière que les années précédentes dont les taux de consommation de crédits d'investissement étaient très faibles mais, une fois ôtés les mouvements financiers, la consommation, le taux de réalisation des investissements, demeure de 68 %. Certains chapitres, comme les immobilisations corporelles et incorporelles, connaissent un taux de consommation d'environ 50 %. De mémoire, sur les réseaux, en particulier les réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, vous êtes à quelque 44 % de réalisation ; et sur les autres réseaux, vous êtes à 34 % de consommation des crédits d'investissement. Ce n'est pas nouveau, nous avons déjà eu l'occasion de le dire.

De même, nous revenons chaque année sur le poids de la dette, et c'est bien normal. Cette année, il diminue en masse. L'encours total de la dette est passé sous les 100 M€. C'est un aspect sur lequel nous vous avions demandé d'être vigilants. Vous l'avez été. Pour autant, compte tenu de la diminution du nombre d'habitants dans le département, qui reste une véritable préoccupation, le ratio de dette par habitant demeure élevé. Il a même augmenté depuis l'an dernier, ce qui fait que la dette par habitant reste encore supérieure à la moyenne de la strate.

Enfin, je terminerai en évoquant les points de vigilance.

Il y a, bien sûr, le « quoi qu'il en coûte », au remboursement duquel il va falloir participer.

J'ajouterai un autre point de vigilance. Nous avons, me semble-t-il, 1 179 agents au sein de notre collectivité, auxquels il faut aussi veiller. Les décisions budgétaires que nous prenons impactent nécessairement les dépenses de personnel. Vous vous réjouissiez du fait que ces dernières ne pesaient que 26 % du budget de fonctionnement mais, au-delà des chiffres, il y a l'humain. Quand on lit les parutions des syndicats de cette collectivité, on constate qu'un malaise est en train de revenir. Il est donc nécessaire de faire très attention à la façon dont, dans le cadre d'un budget, on a un impact humain sur les agents.

Je n'invente rien, vous lisez les mêmes publications que moi, qui traduisent à nouveau l'expression d'un malaise, en particulier au sein de certains services, et pas seulement au sein du Laboratoire où l'on peut comprendre que la fusion puisse

susciter des inquiétudes, comme tout changement en suscite. Des sentiments de malaise s'expriment çà et là.

Pour ne pas être caricatural, je ne dirai pas que ce Département est mal géré. Ce serait faux, exagéré et, je le répète, les Creusois n'apprécient pas de tels comportements. Je dirai seulement que nous sommes face à un budget contraint, comme dans tous les autres Conseils départementaux des territoires les plus fragiles. Finalement, vous faites une gestion au fil de l'eau, pas plus, pas moins.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne comprends pas lorsque vous dites, dans votre dernier propos, que nous faisons une gestion au fil de l'eau, car ce n'est pas le cas. Nous avons aujourd'hui les compétences en interne pour faire de la prospective financière. Nous vous l'avons déjà fait partager l'an dernier. Nous n'avons donc pas une gestion au fil de l'eau ; bien au contraire, nous avons une gestion prospective ! Vous nous dites souvent qu'il faut faire travailler les services. Nous le faisons, car des compétences nouvelles et une réorganisation des services nous permettent désormais de nous appuyer sur toutes ces compétences.

Vous affirmez que nous n'avons pas fait mieux que les autres. Il me semble qu'au plus fort de la tempête, à la fin 2015 et en 2016, lorsque des manifestations et des intervenants extérieurs venaient dans cette salle avec des représentants des agents, je ne vous ai pas vu nous soutenir, alors que vous reconnaissez vous-même, monsieur LEGER, qu'il fallait prendre des mesures. Nous les avons prises, vous ne les avez pas soutenues ! Permettez-moi de m'interroger sur la pertinence de votre analyse !

Autre sujet, nous ne prendrions pas soin de nos agents. Nous avons été salués parce que, mieux que dans d'autres Départements, nous avons su mettre en œuvre des mesures qui ont permis de les protéger au plus fort de la crise. Au-delà des masques et des tenues mis à leur disposition, l'organisation du territoire a été un travail de tous les instants, et tout le monde était assis autour de la table, y compris les représentants des agents, afin de conduire ce travail de façon concertée et que nous soyons tous engagés dans notre mission de service public, pour rendre à tous les Creusois, malgré un contexte extrêmement difficile, la meilleure qualité de service qui soit, pour que nous ne les abandonnions pas.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Franck FOULON les a cités, je ne le ferai pas à mon tour, mais je tiens à souligner que les dépenses allouées aux ressources humaines n'ont fait que progresser. Cela n'est le cas dans d'autres collectivités, qu'elles appartiennent à notre strate ou pas. Le signe imparable est celui des 1 807 agents que vous évoquiez : il n'y a donc pas eu de réduction des effectifs, comme d'autres ont pu le faire au plus fort de la tempête. Cela s'est produit chez certains de nos voisins, qu'ils soient de gauche ou de droite, peu importe. Mais les dépenses ont progressé ; cela signifie que nous n'avons pas opéré de coupes dans les moyens alloués à nos services. C'est même tout le contraire, puisqu'ils progressent de 5,19 %.

Enfin, bien évidemment, il existe une différence entre un BP et un CA, ne serait-ce que parce qu'on a intégré dans le premier l'excédent antérieur reporté.

C'est le B-A-BA d'une gestion budgétaire, qu'elle soit municipale, intercommunale ou du Conseil départemental. Voilà votre réponse : vous avez cité 35 M€ ; nous avons 32 M€ d'excédent.

Peut-être M. FOULON souhaite-t-il revenir également sur le questionnement de M. LEGER ?...

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Nous n'allons pas polémiquer. M. LEGER est dans son rôle. Les chiffres se suffisent à eux-mêmes. Nul besoin d'en rajouter. Chacun nourrira sa réflexion des éléments qui ont été donnés, et son interprétation à la hauteur de ce qu'il en pense.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – J'ai écouté, depuis ce matin, les interventions de Nicolas SIMONET, de Jean-Luc LEGER et les vôtres, madame la Présidente. Je sens un peu de résignation quant à ce qui nous attend. Cela m'inquiète puisque, pendant les élections présidentielles, nous a été annoncée une ponction de 10 Md€ pour payer le « quoi qu'il en coûte ».

A mon avis, il ne faut pas mettre cela dans la tête de tout le monde ; sinon, cela passera comme une lettre à la poste ! Les différentes associations d'élus doivent réagir face cette proposition qui ne sera pas tenable. Des communes se verront obligées de mettre la clé sous la porte si elles doivent subir une nouvelle ponction « à la HOLLANDE ». Cette dernière avait fait très mal à nos communes et à notre Département. Il ne faut absolument pas être résignés, mais être offensifs et bien dire à M. le Président de la République et à son Premier ministre que nous ne sommes pas d'accord avec un tel prélèvement et que nous lutterons contre parce qu'il y va de la survie de nos petites communes de France.

Face à la crise, elles ont répondu présent, et c'est très bien. Comme le disait Nicolas SIMONET, nous sommes des partenaires à part entière ! Nous étions d'accord avec les mesures, nous les avons mises en œuvre avec enthousiasme mais, attention, nous ne pouvons pas être mal traités une seconde fois sur le plan financier parce qu'alors, nos communes, nos collectivités, ne pourront plus fonctionner.

Nous en avons discuté hier soir au Conseil d'administration de l'AMAC. Nous voyons bien ce qui se passe pour les CRTE et la DETR au sein de ce département où, après deux années de Covid et de vaches maigres, nous sommes au moins satisfaits de voir que des projets communaux ressortent. Même si le montant de 14 M€ de DETR est, paraît-il, très convenable pour un Département comme le nôtre, il ne suffit pas. Cela n'a jamais suffi, me direz-vous mais, en l'occurrence, il y a tout de même un écart de 14 à 44 M€.

Tous ces projets qui resteront dans les placards et dans les tiroirs des mairies, je ne sais quel impact cela aura à l'avenir pour motiver les futurs élus qui nous remplaceront, que ce soit au Département ou dans les communes. Lorsque l'on a un projet et que l'on a envie de s'engager, on n'est motivé que si les projets se réalisent et avancent. Or, sans aide et sans partenariat de l'État – car c'est aussi le rôle de l'État d'être partenaire financier sur de tels dossiers –, je suis très préoccupé pour l'avenir.

Nous sommes très inquiets et serons très offensifs, car il n'est pas tolérable d'accepter de payer encore des décisions qui ne nous appartiennent pas, auxquelles nous pouvons certes adhérer, mais qui n'ont fait l'objet d'aucune communication horizontale. Elles nous ont été imposées de manière très verticale, sans concertation, alors que nous aurions pu adhérer à de tels dispositifs d'aide. C'est donc à l'Etat qu'il revient d'assumer ce « quoi qu'il en coûte ». Ce n'est pas à nous, collectivités, d'assumer des décisions prises par une seule personne dans ce pays, par le Président Macron puisque c'est lui qui fait tout !

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense que vous vous souvenez tous de ce que les communes, les intercommunalités et le Département ont fait pendant la crise. Je ne suis pas résignée, monsieur BAYOL : nous avions même trouvé un subterfuge pour apporter une aide économique *via* les contrats Boost'Ter.

M. BAYOL. – Mon intervention ne se voulait pas polémique, madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Je l'avais bien compris, monsieur BAYOL, mais vous disiez qu'il ne fallait pas être résignée dans mes propos. Je comptais vous expliquer que je n'étais pas résignée. Que ce soit clair !

Lorsque je dis que je m'appuie sur des éléments imparables et intangibles que m'apporte le Directeur des finances et que nous avons fait bouger les lignes au CFL, il est vrai qu'après avoir rencontré M. LAIGNEL, je lui ai adressé une note et il a souscrit à notre demande visant à améliorer la péréquation en faveur des Départements ruraux.

Je me suis donc engagée, je n'ai pas fait semblant. J'œuvre au sein de l'Assemblée des Départements de France, je participe au CFL – nous y siégeons d'ailleurs ensemble, monsieur BAYOL. Nous en connaissons la composition : au-delà de Territoires unis, rassemblant communes, départements et régions, il existe d'autres associations d'élus comme l'Association des petites villes, l'Association des métropoles ou l'Association des intercommunalités, qui sont bien plus promptes à discuter en dehors des circuits officiels que je citais précédemment, et qui négocient dans notre dos.

Nous nous interrogeons également sur Territoires unis : faut-il continuer à mener ces combats ensemble ? En tant que Départements, nous avons le sentiment d'être pris entre deux eaux, entre les Régions qui ont une force et un poids de discussion auprès du Gouvernement et l'Assemblée des maires de France

qui représente 36 000 communes. On observe, en effet, que dès qu'elle se manifeste, tout s'arrange et l'on n'embête pas les communes – et c'est tant mieux d'ailleurs !

Il a été rappelé que nous avons déjà connu une baisse des dotations, de 13 Md€. Elle était linéaire et applicable à toutes les collectivités dont le budget était supérieur, à l'époque, de 26 M€. Les Départements n'étaient donc pas seuls concernés. Nous avons connu une baisse identique, quelle que soit la strate financière des collectivités, qu'elles soient riches ou pauvres, peu dotées, territoire fragile, territoire avec peu d'habitants ou en comptant plusieurs millions, la baisse s'est effectuée au pourcentage sans aucune modulation.

A l'époque, nous nous sommes battus, les uns aux côtés des autres, pour refuser et expliquer l'impact qu'une telle décision aurait sur le tissu économique, en particulier dans nos territoires. Eh bien, nous nous retrouverons à nouveau ! Nous pouvons d'ores et déjà prendre rendez-vous, à moins que nous n'ayons une surprise et que l'Assemblée nationale soit composée d'une majorité qui ne suivrait pas celle du Président de la République et nous promettrait des lendemains heureux pour les collectivités locales. Malheureusement, nous savons pertinemment que cela se termine toujours de la même façon !

Nicolas SIMONNET l'a rappelé, 5 % de la dette nationale revient aux Départements et l'on voudrait nous prélever 50 % supplémentaires, soit 10 ou 13 Md€. Même si ce n'est pas ainsi que je réfléchis habituellement, aujourd'hui, si je ne me trompe, la dette de l'Etat français s'élève à 2 800 Md€ !

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je vais à mon tour répondre, essentiellement pour apporter des compléments d'information aux interrogations de M. LEGER, notamment sur les réseaux et le taux de consommation en investissement à hauteur de 44 %.

A notre niveau, nous inscrivons des autorisations de programme qui prennent en compte l'ensemble des projets – l'ensemble, car nous n'avons jamais rejeté le moindre dossier – susceptibles d'émerger, portés par les syndicats ou les communes, qui sont unités de gestion et qui en ont la compétence, dans le cadre de l'animation développée par nos agents.

S'agissant de ces travaux, les phases d'étude et de faisabilité des projets sont particulièrement longues. Entre le lancement de l'étude et l'engagement des phases opérationnelles, bien du temps peut s'écouler. Certains projets sont dans les tuyaux depuis un des années, d'autres tardent à émerger. Pour n'en citer que quelques exemples, j'ai en tête un projet porté par Vallée de la Creuse ; un projet du syndicat d'AHUN, de plus de 7 M€, pour la réfection de l'usine de traitement, qui est toujours en phase de discussion et d'études ; et enfin, le projet de GOUZON et de BOUSSAC, qui est en train d'émerger mais qui était dans les tuyaux depuis de nombreuses années, qui est de l'ordre de 12,5 M€. Tous sont des projets structurants,

et il en existe bien d'autres, mais on constate que de nombreuses années peuvent s'écouler entre le moment où ils sont engagés et le démarrage des phases opérationnelles.

Je rappelle que le Schéma départemental d'alimentation en eau potable a été adopté voilà deux ans. Malgré un travail de sensibilisation constant et partagé entre les services de l'État, *via* la Préfecture, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental pour plaider en faveur de la création d'un syndicat d'aide départementale, ce dernier tarde à émerger. Pourtant, on le sait bien, une telle structure est indispensable pour porter des projets structurants destinés à la sécurisation de l'alimentation en eau potable dans le Département. Une réunion s'est tenue à la fin mars ou au début avril pour déterminer un positionnement qui soit ferme afin que les projets puissent démarrer et se mettre en place au cours de l'année 2022.

Les récents épisodes de sécheresse que nous avons vécus en 2019 et 2020 ne manqueront certainement pas de se reproduire, que ce soit cette année ou l'une des suivantes. Nous sommes confrontés à de véritables fragilités et souhaiterions avancer. Donc, si nos taux de consommation semblent peu élevés certaines années, nous n'en avons pas la maîtrise puisque nous ne faisons que répondre aux demandes qui nous sont adressées par ceux qui gèrent ces réseaux.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Je reviens, madame la Présidente, sur vos propos que je partage selon lesquels l'impact des crises n'est pas le même sur l'ensemble des collectivités. Pour certaines collectivités, la crise est difficile ; pour d'autres, même si elles la subissent également, l'impact est de moindre ampleur.

Vous mettez l'accent sur la nécessité de réfléchir à une véritable péréquation entre les Départements riches et ceux plus pauvres, entre les villes riches et celles plus pauvres, et els Régions riches et celles plus pauvres. A l'occasion des élections, les candidats devraient s'interroger et se demander ce qu'ils pourraient proposer pour que s'applique une véritable péréquation de la DGF et des dotations de l'État en faveur des collectivités.

Mme LA PRESIDENTE. – Dans mes lointains souvenirs, remontant à quelques semaines, il me semble qu'une candidate proposait un euro investi dans les villes pour un euro investi dans la ruralité. Elle parlait plutôt d'urbain et de rural. Ce n'était probablement que des promesses ; en tout cas, elles n'ont pas été reprises.

Permettez-moi de corriger une petite erreur que je viens de commettre : les 26 M€ concernaient, en fait, le Contrat de Cahors. Le Premier ministre de l'époque avait imposé aux collectivités dont le budget excédait les 26 M€ un plafonnement de l'évolution de leurs dépenses. Dans le département de la Creuse, cela n'avait touché aucune collectivité, à l'exception du Conseil départemental !

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur BOURGUIGNON, je partage votre analyse sur la péréquation horizontale, qui a déjà eu lieu. Au sein de l'ADF, une solidarité entre les Départements s'est établie il y a quelques années, grâce à laquelle nous avons pu bénéficier d'une dotation de 6 M€. Aujourd'hui, cela reste fragile, il faut être vigilant, mais cette péréquation entre Départements riches et pauvres existe déjà.

Sur tous les bancs de cette Assemblée, nous constatons qu'entre Départements ruraux, nous rencontrons les mêmes difficultés parce que, proportionnellement au nombre d'habitants, nos charges demeurent élevées. Cette péréquation est essentielle, et il est important que notre Présidente, qui siège à l'ADF et au CFL au côté de Philippe BAYOL, puisse actionner tous les leviers au sein de ces instances pour agréger autour de la Creuse une petite dizaine de Départements identiques, qui connaissent les mêmes problématiques que nous – plus on est nombreux, plus on est fort – afin d'aller chercher des aménagements car, comme l'expliquait Pierre COSTES, l'incidence pour les finances des Départements est déterminante car nous n'avons pas de marges de manœuvre ni les moyens d'infléchir la situation.

M. LEGER. – L'ensemble des débats de ce matin montre que, dans notre pays, si l'Etat ne traite pas bien ses collectivités, c'est que le pays ne va pas bien. Ce n'est pas partout le cas. L'Allemagne ne connaît pas la même difficulté. Vous me répondrez que les pays fédéraux n'ont ni la même organisation administrative ni la même histoire que la France. Mais il va vraiment falloir sortir du dilemme : soit cet Etat jacobin veut vraiment décentraliser et il fait les choses correctement, soit il veut tenir les collectivités sous sa coupe parce qu'il souhaite rester un Etat centralisateur, considérant qu'il est préférable que les décisions soient prises à Paris mais, alors, qu'il le dise et reprenne des compétences sans se défausser. Je pense que nous sommes tous d'accord.

Ce qui sauve politiquement le pouvoir central est que cette question passe relativement inaperçue. Lorsqu'elle est abordée, cela semble être des débats techniques d'élus. Elle n'est donc pas traitée dans les médias, surtout quand d'autres préoccupations, comme la guerre ou le pouvoir d'achat, prennent le devant de la scène. C'est regrettable car permettez-moi d'énoncer une évidence qui mérite parfois d'être rappelée : des collectivités mal traitées ne peuvent pas faire ce qu'elles devraient pour les citoyens, en particulier pour les plus fragiles. Il faut avoir conscience que ce que l'on fait aux collectivités, par ricochet, on le fait aux citoyens, car nous ne sommes pas là pour nous-mêmes ou pour tenir une boutique, mais pour nos administrés.

Madame la Présidente, vous faisiez référence à Manuel VALLS qui voulait supprimer les Conseils départementaux. Nous serons peut-être sauvés parce que personne ne se bat pour prendre la compétence sociale, qui est notre cœur de métier. Peut-être survivrons-nous pour être – plus encore demain –

le guichet social de redistribution des allocations que nous sommes déjà devenus en grande partie. Mais si tel devait être le cas, le Conseil départemental continuerait d'être utile, mais son action deviendrait assez limitée.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour aller plus loin dans la réflexion, si nous ne pouvions plus agir parce que nous n'en aurions plus les moyens, privés que nous en serions par l'Etat, faisons ensemble le constat que le système des collectivités telles qu'elles sont organisées en France ne fonctionne plus : il coûte cher et ne fonctionne pas. Les Conseils départementaux ne sont plus opérants puisqu'ils ne parviennent plus à investir pour répondre aux besoins de leurs territoires, comme l'entretien des routes et tout le reste. C'est également un élément que je garde à l'esprit.

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Un complément par rapport à ce que vous disiez, M. BAYOL et vous-même, madame la Présidente, sur cette réforme territoriale qui nous inquiète tous. Il est vrai que Nicolas SARKOZY l'avait introduite au moment où la région était encore à taille humaine. L'envie de supprimer le Département en était déjà à ses prémices, mais que constatons-nous aujourd'hui ? Les pouvoirs de la région ont été renforcés, et ce dès l'intercommunalité. Si nous n'anticipons pas et ne nous battons pas en amont par rapport à ce qui risque de nous arriver avec cette réforme territoriale, je puis vous assurer que le Département a du souci à se faire, tout comme les communes.

Nous sommes tous d'accord, je pense, sur ce point. La réforme était entre les lignes lorsque Emmanuel MACRON s'est présenté. Aujourd'hui, c'est un constat : il faut anticiper cette réforme qui risque de s'imposer aux collectivités, notamment aux Départements.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Je souscris pour l'essentiel à ce qui a été dit concernant la réforme territoriale. Pour ma part, j'en suis à penser que si la question revient sur le tapis, c'est que le Président actuel et le futur Parlement n'ont rien compris à ce qui s'est passé lors des résultats électoraux, en particulier dans la ruralité où les extrêmes ont enregistré des scores sans précédent.

Il convient d'en tirer les conséquences. Chez nous, nous en sommes tous d'accord, cela tient non pas à l'insécurité ou l'immigration, mais à l'abandon des territoires. Nous sommes plusieurs à le dire depuis un moment. Nous le paierons dans les résultats aux élections. Au sein de notre groupe, cela fait longtemps que je répète que nous n'avons plus de services publics, plus rien, que c'est un abandon général. La dématérialisation, c'est très bien mais, malgré toutes les actions que nous engageons pour une montée en compétences, il reste des progrès à accomplir. Nous

le voyons bien avec mes collègues Vice-présidents qui s'occupent du social lorsque nous faisons le tour des UTAS. Dans les territoires, les mairies sont le dernier service de proximité et les UTAS sont sollicitées pour effectuer des démarches qui ne relèvent pas de leur domaine d'intervention. Tout cela, nous le devons au retrait des services de l'Etat.

On n'a rien compris si l'on n'a pas compris que, par leur vote, les habitants de notre territoire ont voulu exprimer ce besoin de proximité. Ils l'expriment depuis longtemps déjà, et très fortement lors des dernières élections. Engager une nouvelle réforme de nos institutions de proximité ou pratiquer une baisse linéaire des dotations montreraient que le pouvoir actuel et le prochain Parlement n'ont rien compris.

Chers collègues de l'AMAC, je vous le dis : nous monterons au créneau ! Il va falloir se battre, tous unis, sur cette question, car les populations dans nos communes sont très « remontées ». Les agents de nos UTAS nous ont fait part de leur mécontentement et de comportements à tendance agressive des populations qui se sentent abandonnées et que l'on pousse à la rupture. Laurence CHEVREUX et Marie-Thérèse VIALLE peuvent en témoigner. Telle est la réalité et la vraie vie des territoires. Que l'on continue à ne pas les entendre, et je ne sais ce qui se passera ! Avec les élections législatives, c'est un troisième tour qui se joue ; il ne nous sera pas favorable.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Au-delà des mairies, des UTAS et des élus locaux, à mon sens, le rôle de l'école n'est pas non plus à négliger. Dans nos territoires, dès la plus petite enfance, l'école est incontournable, tout comme la présence de crèches pour garder les enfants des populations déjà installées et en attirer de nouvelles.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, cela demeure un vaste sujet. J'entendais dernièrement que nous n'avions pas de médecin parce que nous n'avions pas d'école. Il ne faut tout de même pas exagérer et cesser de parler de la Creuse de cette façon, car les médecins qui viennent d'arriver sur mon territoire considèrent que comme une chance d'avoir pour leurs enfants des classes de 20 à 25 élèves maximum. Veillons à ne pas recommencer à faire fuir les gens en tenant des discours négatifs. Ce ne sont pas ceux qui devraient être tenus dans ce département, et ce ne sont certainement pas des discours de vérité.

La parole est à Mme VIALLE.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Lors de notre visite dans les UTAS, en zone particulièrement rurale, il nous a été dit que de nombreux enfants étaient déscolarisés. Je ne parle pas d'école à la maison mais d'enfants réellement déscolarisés. Dans ces cas, l'école ne pourra pas jouer son rôle.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela a été un autre sujet, dans le sud du Département. Si des enfants disparaissent du paysage, il faut alerter Mme la Préfète. L'école est obligatoire à partir de l'âge de trois ans. Nos travailleurs sociaux sont extrêmement vigilants et, me dit-on parfois, plus que dans d'autres départements. Cela se comprend car c'est un point d'orgue sur lequel nous tâchons de faire le maximum. Mme CHEVREUX le sait bien.

La création de l'Observatoire départemental pour la protection de l'enfance est un signe fort que nous avons voulu poser dès l'an dernier. Nous sommes extrêmement vigilants en matière de suivi et d'accompagnement des enfants. Nous savons qu'il existe des perdus de vue dans le domaine de l'insertion, mais des perdus de vue dans le domaine de l'enfance, ce n'est pas acceptable. Mme VIALLE écoute avec grande attention les travailleurs sociaux ; dès que de telles informations nous parviennent, les rouages de l'aide sociale à l'enfance se mettent en marche pour solliciter les élus et la justice.

Mme PENICAUD. – Si je puis me permettre, madame la Présidente, le confinement et l'école à la maison ont eu un effet négatif en la matière, car certains enfants se sont habitués à ne plus aller à l'internat, ne plus suivre l'école, se trouvant très bien chez eux. Ce phénomène ne concerne pas seulement les adolescents et les lycéens, mais également les plus jeunes. C'est conjoncturel. Il faut en tenir compte puisque de telles situations se rencontrent au quotidien. Jusqu'à présent, l'absentéisme était très ponctuel, mais il est vrai qu'aujourd'hui, il a tendance à se développer. Même si cela reste un épiphénomène, il faut en avoir conscience et traiter ce problème.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce que dit Isabelle PENICAUD pose une véritable question. Des enfants se sont habitués à ne pas aller à l'école. Mais les enfants restent des enfants. Où sont les parents ? Que se passe-t-il, dans notre société, pour que l'on puisse imaginer que des parents n'envoient pas leurs enfants à l'école ? Mais où allons-nous ! Quelle société construisons-nous en tolérant ainsi n'importe quoi ?

Je suis totalement d'accord avec vous. L'école n'est plus obligatoire à partir de six ans, mais de trois ans. L'obligation de scolarité a bien été portée à trois ans, cela a été une bonne mesure portée par le Président de la République. Mais comment est-il pensable que, dans un département de 118 000 habitants comme le nôtre, parce que des enfants ne l'aimeraient pas et que cela arrangerait des parents, l'école doive se faire sur un canapé devant la télévision ? Ce n'est pas possible !

Mme PENICAUD. – Première remarque, il ne faut pas se rejeter la faute ~~et~~ ; il faut travailler avec les parents, car il s'agit toujours de situations extrêmement compliquées. M. MORANCAIS pourrait en témoigner. Nous devons travailler tous ensemble : élus locaux, mairies, écoles, parents. Ce n'est pas en se rejetant la faute les uns sur les autres que nous réglerons cette question qui n'est pas aussi simple que cela.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît mais, sur de nombreux sujets, et celui-ci en particulier, nous travaillons ensemble depuis longtemps : nous menons des actions de parentalité, des associations et des centres sociaux se sont investis. Mais il y a aussi des règles, des lois. Or, selon la loi, les enfants doivent être scolarisés à trois ans dans l'école de la République, ou par le biais de moyens en distanciel, tels le CNED, mais cette scolarisation à la maison fait aussi l'objet d'un suivi, d'une surveillance.

Je me souviens d'une maire sur le plateau qui m'expliquait que l'Education nationale lui demandait, en tant que maire de sa commune, de vérifier si les enfants scolarisés par le CNED l'étaient dans de bonnes conditions. Fort heureusement, nous acceptons d'accompagner ces élus avec nos travailleurs sociaux, et nous le ferons toujours, mais si je cite cet exemple, c'est pour illustrer, là encore, la démission de l'Etat face à ses missions régaliennes. Il est pourtant crucial, dans notre pays, de faire en sorte que les enfants soient scolarisés ou aient accès à une scolarité.

M. BAYOL. – Dans cette affaire, l'Etat demande aux maires de faire le job, de mener des enquêtes auprès des familles et de vérifier que la loi est appliquée. Nous sommes devenus des agents de l'Etat !

Mme LA PRESIDENTE. – Voyez où nous en sommes arrivés ! De quelles compétences dispose un maire pour en juger ? Comment entre-t-il dans les maisons ? A quel moment doit-il prévenir ? C'est du grand n'importe quoi ! L'Etat a démissionné sur des sujets cruciaux, et nous sommes en Creuse, dans les banlieues !

Bien évidemment, madame PENICAUD, il faut faire un travail d'accompagnement, mais il faut aussi savoir dire que la récré est terminée et que les enfants doivent être scolarisés et se rendre à l'école. Nous mettrons, et mettons déjà tous les moyens pour ce faire : l'aide au transport, l'aide à la cantine, les bourses, etc. Nous allons au-delà de nos compétences et de nos obligations réglementaires pour qu'aucun petit Creusois ne soit exclu pour des raisons sociales ou autres de l'école.

Mme PENICAUD. – Je dis seulement que, sur tel sujet, nous ne pouvons pas démissionner et qu'il faut se battre. J'ai sans doute été peu claire. Je disais simplement que nous ne pouvons pas baisser les bras sur un tel sujet. Nous ne devons jamais démissionner et devons travailler ensemble. Nous ne devons pas nous rejeter la faute, car ce n'est pas ainsi que nous parviendrons à une solution.

Tel était plutôt mon propos. J'ai dû mal m'exprimer et être mal comprise.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas une faute, c'est le respect des règles de la République : je suis parent, j'ai un enfant de trois ans, il doit être scolarisé. C'est tout !

Nous savons pertinemment à quelles situations cela conduit par la suite : nous finissons par les récupérer à l'ASE ou à seize ans parce qu'ils n'ont pas de

formation, pas de diplôme et ne savent rien faire. Nous sommes en train d'inventer un système pour donner aux jeunes des garanties parce qu'ils n'ont pas accès à l'emploi mais, parfois, j'ai le sentiment qu'en acceptant certains comportements, nous cautionnons un système dans lequel il nous faut inventer des solutions pour pallier les règles – qui sont celles de la République – que nous n'avons pas veillé à faire respecter. Alors, j'y tiens plus que tout.

La parole est à Mme COINDAT.

Mme COINDAT. – Il est possible de faire le lien avec les propos de M. MORANÇAIS et de Mme VIALLE sur les personnes qui se sentent abandonnées et rejettent le système, ce qui est une forme de rupture sociale. Mais il existe un autre phénomène : certains gardent leurs enfants à domicile parce qu'ils rejettent ce que propose l'école elle-même. Ce sont deux phénomènes qui se superposent.

Mme LA PRESIDENTE. – Il me semble que 80 enfants du département suivent un enseignement dispensé par le CNED.

Mme COINDAT. – La scolarisation à domicile a fortement augmenté ces dernières années, tout particulièrement dans le sud de la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne voulais pas le dire. Vous l'avez dit pour moi !

Mme COINDAT. – Cela pose de vraies questions sur des modes de vie, qui sont à respecter mais qui excluent des enfants d'un système républicain par la seule décision des parents. Au-delà de ceux qui ne veulent pas se lever pour les accompagner à l'école, il y a ceux qui ne veulent pas les voir dans une école républicaine.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela pose de vraies questions, qui portent sur des situations que nous connaissons bien dans notre petit département rural et qui sont suffisamment visibles pour que nous en débattions dans cette enceinte. Les collectivités observent le phénomène de près et s'évertuent à enrayer ce qui pourrait devenir des situations très dégradées.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – J'interviendrai très brièvement car tout a été dit. Nous avons mis le doigt sur un véritable problème de société, qui n'est pas nouveau puisqu'avec les travailleurs sociaux, le Conseil départemental met en place une aide à la parentalité et une prévention depuis bien longtemps. Nous avons déjà évoqué cette question avec M. MORANÇAIS. La prévention et le partenariat dont parlait Mme PENICAUD sont,

en effet, essentiels. Il me semble également que l'Education nationale a un rôle essentiel à jouer en la matière.

Mme COINDAT. – Rupture sociale, rejet de l'école : ces deux phénomènes se superposent.

Mme LA PRESIDENTE. – Il me semble que, dans le département, 80 enfants suivent des enseignements par le CNED. Le nombre évolue assez peu, mais cela dépend des années.

Mme COINDAT. – La scolarisation à domicile a beaucoup progressé ces dernières années, tout particulièrement dans le sud de la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne voulais pas le dire, mais vous l'avez dit pour moi.

Cela pose de vraies questions sur des modes de vie qui sont certes à respecter mais qui, par décision des parents, excluent des enfants d'un système républicain. Il y a ceux qui ne veulent pas se lever pour les accompagner à l'école, et ceux qui ne veulent pas les inscrire dans l'école de la République. C'est un phénomène que nous connaissons et qui est suffisamment visible puisque nous en débattons ici, dans notre petit département rural. Je pense que, dans d'autres territoires, le phénomène est bien supérieur à ce que l'on imagine et passe plus inaperçu car les pouvoirs publics n'ont pas les moyens dont nous disposons dans notre département, avec les collectivités à nos côtés, pour l'observer de près et enrayer ce qui pourrait devenir des situations très dégradées.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – J'interviendrai très brièvement parce que tout a été dit, mais nous mettons là le doigt sur un véritable problème de société, qui n'est pas nouveau puisque nous l'évoquons régulièrement. Il faut remercier nos travailleurs sociaux pour la prévention et l'aide à la parentalité que le Conseil départemental met en place avec les travailleurs sociaux depuis longtemps. Nous en avons déjà parlé avec M. MORANÇAIS. Si la prévention est essentielle, le partenariat, que rappelait Mme PENICAUD, l'est tout autant, et l'Education nationale a également un rôle majeur à jouer dont elle ne peut se défausser sur les Conseils départementaux. Il s'agit, je pense, d'un véritable problème de société... que nous ne découvrons pas, la preuve étant que nous y revenons régulièrement.

Je tiens vraiment à remercier nos travailleurs sociaux, qui sont là avant, en prévention. Nous avons toujours insisté pour qu'ils interviennent très en amont pour soutenir les parents, car tout part de là, de parents qui, pour diverses raisons, sont en difficulté.

C'est ce levier qu'il convient d'actionner. Nos travailleurs sociaux font ce qu'ils peuvent et les autres partenaires de la société civile doivent travailler à leurs côtés en ayant pleinement conscience de ces difficultés. Je ne suis pas sûre que là-haut, on ait bien conscience de l'ampleur de la question que l'on essaye de résoudre par de petites mesures, sans s'attaquer au cœur du problème.

Mme LA PRESIDENTE. – Dans ce département, en tout cas, comme le montrent les chiffres année après année, dans le cadre des actions de prévention, d'accompagnement à la parentalité et de protection de l'enfance, nous soutenons de nombreuses structures et associations – UDAF, centres sociaux, etc. –, y compris en nous attachant à des problématiques particulières à certaines populations.

Nous n'avons jamais faibli. Avec l'ASE, nous accompagnons nos jeunes mineurs et les contrats jeunes majeurs au-delà de nos obligations. Franchement, le tissu associatif et les élus locaux – car les maires sont aussi souvent en première ligne –, le Conseil départemental, ses services et ses travailleurs sociaux, dans les UTAS mais également dans toutes les permanences, en particulier celle de PMI pour ce qui est de la prévention primaire, faisons le maximum. Nous y reviendrons lorsque nous aborderons le rapport sur le PDI, mais il faudra savoir dire « stop » et cesser d'être les gentils. Nous serons entendus si notre objectif et notre vision sont clairement affichés : faire confiance à l'Education nationale et aux acteurs qui accompagnent vers l'emploi s'impose pour prévenir la déliquescence et accompagner les publics qui sont dans la pauvreté, en particulier les enfants.

Nous avons tous un certain âge. Forts de nos expériences professionnelles et d'élus, depuis une trentaine d'années, nous avons pu constater des évolutions. Comme le disait M. MORANÇAIS, les générations qui nous précèdent, plus âgées, ne sont pas racistes ou terrorisées par une insécurité qui régnerait dans le département ; elles observent, avec bien trop d'amertume, la déliquescence d'une société qui ne se retrouve pas dans des valeurs qui ont peut-être besoin d'être bousculées mais qui, auparavant, assuraient un avenir aux générations futures.

Isabelle PENICAUD a raison. Lorsqu'on apprend que de plus en plus d'enfants ne savent ni lire ni écrire à leur entrée en sixième, le problème n'est pas tant de ne pas savoir lire ou écrire, mais surtout d'acquérir un esprit de compréhension pour aller plus loin et analyser. Pour moi, c'est cela être citoyen. Si des enfants sont privés de cette capacité de compréhension, il ne faut plus s'interroger sur les raisons pour lesquelles des personnes ne votent pas ou votent en faveur de celui qui tient le discours le plus tendancieux ou de nouveaux leaders.

Nous devons veiller à cela, car nous sommes convaincus que, plus que jamais, l'école de la République doit jouer son rôle dans ces problématiques.

Mme GALBRUN. – J'ai oublié de citer un partenaire : la justice doit aussi jouer son rôle et devrait intervenir davantage. C'est sans doute le fruit d'une déformation professionnelle, mais je pense que la justice est défaillante et renvoie trop souvent les problèmes sur nos travailleurs sociaux. Je parle en connaissance de cause.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – C'est l'Etat !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MARTIN.

M. Valéry MARTIN. – Un exemple du rôle que jouent nos travailleurs sociaux coconstruit avec l'Education nationale vous a été distribué : le témoignage de ce jeune garçon est un véritable hommage rendu à nos travailleurs sociaux et à l'Education nationale ainsi qu'aux formations pour adultes qui ont accueilli et réussi à construire ce jeune qui, aujourd'hui, donne de son temps et s'est inscrit dans une formation pour travailler auprès de personnes âgées.

De belles réussites existent aussi, et nous pouvons être fiers de ce que nous mettons en place. Mais, comme Jean-Luc LEGER le disait, j'espère que le rôle du Département ne se bornera pas au social. Nous en faisons beaucoup, mais nous avons aussi tellement d'autres choses à faire et nous sommes tellement sollicités. Moi, qui suis élu depuis six mois, sais que l'on nous attend sur bien d'autres domaines que le social. Pourtant, Dieu sait si celui-ci est important pour construire tous ces jeunes. J'étais avec Mme la Présidente vendredi dernier, ce témoignage était très émouvant. Je vous engage à le lire. Vous verrez que, lorsque nous réussissons, nous réussissons bien. Merci donc à nos travailleurs sociaux pour leur action à l'égard de ces populations empêchées !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme COINDAT.

Mme COINDAT. – Mme PENICAUD indiquait que des jeunes de plus en plus nombreux arrivaient en classe de sixième sans savoir lire ni écrire...

Mme PENICAUD. – Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme COINDAT. – En tout cas, les élèves en difficulté avec lesquels je travaille, bien souvent, ne manquent pas de moyens intellectuels pour apprendre à lire, mais, par loyauté envers leurs parents, rejettent l'école. En n'apprenant pas, ils satisfont à l'exigence parentale de rejet de l'école. Il ne faut donc pas se tromper de problématique.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, je ne voudrais pas que mes propos soient mal interprétés : ce n'est pas à cause de l'Education nationale et des enseignants. Je tiens vraiment à le dire. J'ai des exemples très proches, dans ma famille, de jeunes enfants qui vont entrer en sixième et dont la situation est vraiment ahurissante.

Je suis sans doute « vieille » et j'étais à l'école de la République il y a très longtemps, mais comment nous en serions-nous sortis autrement ? Nous aussi avons été des enfants, nous aussi, cela nous embêtait d'aller au collège et de travailler au lycée...

Mme PENICAUD. – Oui, mais il ne faut pas caricaturer, car, au lycée aujourd'hui, des élèves sont bien plus doués que nous ne l'étions en langues vivantes, par exemple, parce qu'ils sont plus à l'aise avec les outils numériques. Des enfants de douze ans savent mieux que moi utiliser l'outil numérique. Il y a aussi des choses qui ont été révolutionnaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Certes, mais pour les publics que nous reconnaissons comme étant empêchés, nous devons mettre en place des actions contre l'illectronisme et contre l'illettrisme. Nous savons très bien que, pour les publics les plus fragiles, ce travail doit être fait parce qu'ils ne savent pas réellement se servir de l'outil numérique : utiliser un smartphone et faire des démarches en ligne sont deux choses différentes.

Nous parlons donc bien d'illectronisme. Nous savons bien que certains n'arrivent pas à avoir leur permis de conduire parce qu'ils ne comprennent pas les questions posées au code. C'est un constat. Ce sont des réalités que nous connaissons en Creuse, et qui s'accentuent. Nous savons pertinemment que nous prenons en charge, au niveau de l'ASE, des enfants en grande difficulté, mais également des familles, parce qu'il y a quelque chose qui ne s'est pas fait à un moment donné.

Je ne suis pas critique pour être critique. Je dresse un constat pour dire que nous devrons, demain, travailler sur ces sujets. C'est à l'Etat de le faire, les collectivités ne peuvent pas, seules, s'occuper des personnes qui sont en grande difficulté. Nous n'en avons ni les moyens ni les compétences. C'est tellement trop tard que cela me navre plus que je ne saurais le dire.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Nous sommes les derniers présents sur le territoire !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est exact !

La parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Je me félicite que l'on place l'éducation au centre de nos préoccupations. Je pense même qu'en ajoutant éducation et culture, on a aura bien résumé la situation.

Comme vous le rappeliez, madame la Présidente, l'éducation permet de s'émanciper, cela permet de penser par soi-même, de ne pas se laisser dicter

ses choix. Il est donc important d'aider la culture, la culture tout au long de la vie car vous parliez des parents et je me dis parfois qu'au-delà des enfants, il faudrait rééduquer les parents.

Il est une notion que nous avons tous abandonnée, et j'en veux un peu à la gauche pour cela, c'est la notion d'éducation populaire. A mon avis, cette notion, d'échange et de connaissance, est essentielle pour continuer à s'émanciper et avoir une vision juste de la société dans laquelle on évolue.

Je suis donc content qu'il y ait un consensus sur la nécessité de mettre de l'argent dans ce domaine. Cela signifie également qu'il faut être vigilant lorsque l'on mène des politiques libérales, qui marchandisent l'éducation. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet, mais je pourrais en citer quelques exemples.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Tout a été dit au travers des différents propos qui viennent d'être prononcés dans cette Assemblée, sur l'état de déliquescence – pour reprendre le terme que vous avez employé dans votre propos introductif, madame la Présidente – de la société. Nous partageons tous le même constat.

Vous avez interprété les résultats de la présidentielle. La vie politique est construite autour de partis. Lorsque l'on détruit ces partis, car les grands partis gouvernementaux historiques sont aujourd'hui en déshérence, du fait de la volonté d'un homme qui a réussi son coup. Comme la vie politique est faite d'alternances, je crains que, malheureusement, nous retrouvions un extrême au pouvoir en 2027. Ce serait extrêmement dangereux pour la société.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme Isabelle PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Je souhaitais aujourd'hui revenir sur le cas de Cécilia MBOLINKO-BOLINGA. Peut-être est-ce le moment de l'évoquer, par rapport à ce que M. MARTIN a dit.

Cette élève du lycée Pierre BOURDAN vient d'avoir dix-huit ans. Le tribunal administratif lui a attribué un titre de séjour provisoire de quatre mois parce qu'elle est scolarisée et assidue, qu'elle a un projet de vie, un projet professionnel, et un projet d'étude. J'aimerais me faire son porte-parole devant cette Assemblée pour demander comment une lycéenne qui risque d'être séparée de sa maman et de sa petite sœur qui est collégienne parce qu'elle vient d'avoir dix-huit ans, pourrait étudier sereinement et se projeter dans la vie. Qu'est-ce que cela change d'avoir dix-huit ans alors que l'on rencontre tous les jours des personnes bien plus âgées qui ne savent pas se conduire et trouver leur chemin dans la vie ?

Je souhaiterais que nous intervenions auprès de Mme la Préfète et que les services de l'État se penchent sur sa situation, car ce titre provisoire de quatre mois ne sera pas suffisant pour que cette jeune femme puisse se projeter dans l'avenir. Il faudrait trouver une autre solution afin qu'elle puisse étudier et rester sereinement en Creuse, à GUERET.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai également été sollicitée au sujet de deux jeunes qui résident dans le sud mon canton. Jérémy SAUTY vous en parlerait mieux que moi. Après des parcours d'intégration – même si je n'aime pas ce mot – clairement affirmés, on leur demande de quitter le territoire français, en tout cas, notre département de la Creuse. En cette affaire également, l'Etat est parfois moins vigilant dans d'autres territoires parce qu'il est plus facile aussi de repérer et de suivre en Creuse les situations qui sortent du cadre strict de la loi mais qui pourraient être examinées au regard d'autres éléments, alors que nous avons besoin d'accueillir de nouvelles populations, jeunes et actives, on pourrait faire preuve de bienveillance à l'égard de ces situations qui sont parfaitement connues des services de l'Etat.

Je souscris tout à fait à ce que Isabelle PENICAUD annonce aujourd'hui. Nous interviendrons en ce sens auprès de la Préfecture.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je sais que la règle veut que les vœux et motions soient déposés quarante-huit heures avant la séance plénière mais, compte tenu de ce que vient de nous apprendre Isabelle PENICAUD, ne pourrions-nous pas, cet après-midi, faire une petite entorse au règlement et décider de soutenir cet élève et, au-delà, tous ces enfants – je parle d'enfants car ils sont encore bien jeunes, mais disons tous ces jeunes qui sont dans ces situations ?

Souvenez-vous de la phrase de Michel Rocard, qui a été souvent tronquée : « La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde... », car il ajoutait : « mais elle doit en prendre fidèlement sa part. »

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Bien sûr, il faut citer le cas de cette jeune fille, mais nous sommes confrontés à de telles situations presque quotidiennement. L'idée de faire un vœu plus général me semblerait intéressante, d'autant que ces titres de séjour provisoires de quatre mois font que c'est terminé du jour au lendemain. On a autorisé pendant quatre mois puis, d'un seul coup, on n'autorise plus ! On se demande pourquoi.

Je suis tout à fait favorable à travailler sur ce vœu.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce règlement est le nôtre, mes chers collègues. Je pense que vous ne verrez pas d'objection à ce que nous y fassions une entorse. Nous pouvons nous appuyer sur ce document de vie qui démontre qu'un jeune homme, arrivé en France sans parler un mot de français, s'exprime et écrit son histoire aujourd'hui. Donc, laissons une chance à tous et à chacun d'entre nous !

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous laisse, monsieur le Vice-président, procéder au vote du compte sur le compte administratif.

(Mme la Présidente quitte la salle des séances.)

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Mes chers collègues, nous sommes donc appelés à nous prononcer sur le compte administratif 2021 du budget principal dont les éléments vous ont été présentés par M. FOULON. *(Adopté à a majorité – le groupe de l'opposition vote contre.)*

(Mme la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

RAPPORT CD2022-05/1/3

Mme LA PRESIDENTE. – Le compte administratif 2021 étant adopté, je vous propose, monsieur FOULON, de poursuivre par l'affectation des résultats du budget principal.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Tout à fait, puisqu'après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de chaque section en considérant les éléments suivants.

Le solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021 laisse apparaître un solde d'exécution de l'exercice 2021 de - 8 154 957,29 € et un résultat d'investissement antérieur reporté à hauteur de + 616 932,05 €. Le solde d'exécution cumulé s'établit à - 7 538 025,24 €, auquel il convient de retrancher des restes à réaliser en dépenses de - 298 832,95 €. Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit donc à - 7 836 858,19 €.

Avec un solde d'exécution de l'exercice 2021 de + 10 672 766,89 € et un résultat de fonctionnement antérieur reporté de + 28 987 636,31 €, le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021 ressort, quant à lui, à + 39 660 403,20 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Y a-t-il des questions sur cette affectation des résultats ?...

Il vous est proposé :

- de reprendre le résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de 7 538 025,24 € ;
- d'affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté fin 2021, via l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 pour 8 M€ ;
- de reprendre en section de fonctionnement une recette de 31 660 403,20 € au compte 002.

Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote du Budget primitif, le 11 février 2022. *(Adopté à la majorité – le groupe gauche s'abstient.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

RAPPORT N°CD2022-05/1/4

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses font apparaître, en investissement, des dépenses réalisées au cours de l'exercice, à hauteur de 115 536,77 €, et des recettes de 140 647,62 €. En section de fonctionnement, un montant identique de 3 082 762,94 € ressort en dépenses et en recettes.

En section d'investissement, le résultat de gestion s'établit à + 25 110,85 € et le résultat 2020 reporté est de + 180 658,26 €, soit un excédent de clôture de + 205 769,11 €. En section de fonctionnement, avec un résultat de gestion et un résultat 2020 reporté de 0 €, nous n'avons aucun excédent de clôture.

Le résultat excédentaire de 205 769,11 € en investissement a été intégré par anticipation lors de l'examen du budget primitif 2022. Le résultat provisoire de clôture est équivalent au résultat définitif de clôture.

Les dépenses d'investissement ont, quant à elles, plus particulièrement porté sur la construction d'une chambre froide extérieure afin de faciliter la logistique d'acheminement des échantillons pour sous-traitance, dans le cadre du marché du contrôle sanitaire de l'ARS, pour 21 156,40 € ; l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion destiné au service des prélèvements, pour la somme de 15 523,61 € ; l'acquisition d'un stéréo-microscope de plus grande puissance pour 12 580,84 € ; l'acquisition d'un laveur de microplaques haut débit 96 canaux pour 10 758,71 € ; le renouvellement d'un module analytique pour la chromatographie ionique, 8 815,10 € ; le renouvellement de stations informatiques bureautiques, pour 7 105,68 € ; et l'acquisition d'un séparateur de trocarts supplémentaire pour le secteur de biologie moléculaire-PCR, pour la somme de 5 540,92 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 082 762,94 € en 2021, dont : les dépenses de personnel de 1 964 332,13 € ; les charges à caractère général de 964 018,20 €, portant notamment sur les réactifs, pour - 384 993,72 €, poste en nette diminution, comparé à 2020. Les autres consommables de laboratoire se montent à 164 661,17 €, poste également en diminution. La maintenance, à hauteur de 92 295,53 €, est en légère augmentation, contrairement aux deux années précédentes. Quant aux autres dépenses de fonctionnement, elles correspondent à diverses charges de gestion courante, pour 1 154,70 €.

La dotation aux amortissements s'est élevée en 2021 à 115 845,14 €, correspondant aux investissements effectués les années précédentes – opérations d'ordre, bien évidemment.

Les recettes totales de fonctionnement, à l'équilibre, s'élèvent à 3 082 762,94 €, dont 2 703 333,94 € de recettes commerciales. Parmi les autres recettes, nous retrouvons, entre autres : une participation de l'Etat aux opérations de prophylaxie, pour un montant de 5 282,16 € ; divers produits de gestion courante pour un total de 26,69 € ; et des produits exceptionnels pour 584,23 €.

A la clôture de l'exercice 2021, la section de fonctionnement est équilibrée avec une dotation de service public d'un montant de 373 535,92 €, soit une baisse de 132 612,62 € par rapport à l'exercice précédent. Les recettes d'investissement, dont le total s'élève à 140 647,62 €, sont principalement constituées des écritures d'amortissement, comme indiquées dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions ou des remarques à formuler sur ce rapport ?...

Je vais donc céder ma place à M. le Vice-président pour procéder au vote du compte sur le compte administratif 2020 du Laboratoire départemental d'analyses.

(Mme la Présidente quitte la salle des séances.)

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Je vous propose d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

Ce résultat a fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote du Budget primitif le 11 février 2022. *(Adopté à l'unanimité.)*

(Mme la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

RAPPORT N° CD2022-05/1/5

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du Laboratoire départemental d'analyses en considérant que la section d'investissement présente, au 31 décembre 2021, un solde excédentaire de 205 769,11 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose d'affecter le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 205 769,11 € au financement du budget primitif 2022 – donc, en recettes d'investissement. *(Adopté à l'unanimité.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DU BUDGET ANNEXE DES ENERGIES RENOUVELABLES

RAPPORT N° CD2022-05/1/6

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Ce budget annexe des énergies renouvelables est un petit budget, dont les différents éléments sont détaillés dans le rapport.

En investissement, les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 19 850,54 €, et les recettes à 1 427,81 €. En fonctionnement, les dépenses sont de 2 294,44 € et les recettes de 4 845,71 €.

En investissement, avec un résultat de gestion de - 18 422,73 € et un résultat de gestion reporté de 14 856,90 €, l'excédent de clôture se monte à 3 565,83 €. En fonctionnement, le résultat de gestion 2020 reporté se monte à + 17 246,02 €, soit un excédent de clôture en fonctionnement de + 19 797,29 €.

Ce budget excédentaire de 16 231,46 € a été intégré lors de l'examen du budget primitif 2022, par anticipation. Le résultat provisoire de clôture est équivalent au résultat définitif de clôture.

Au titre des dépenses, la section d'investissement se monte à 19 850,54 € et concerne la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de notre première centrale photovoltaïque sur le site de l'Etang des Landes pour 650 € ; la réalisation de travaux de réfection de la couverture du centre d'exploitation de ROYERE-DE-VASSIVIERE pour 16 533,86 € ; le remboursement du capital de l'emprunt pour 2 666,68 €.

Les dépenses de fonctionnement pour cette troisième année d'activité se sont élevées à 2 294,44 €, dont 290,58 € pour le remboursement des intérêts d'emprunt et 576,05 € de charges à caractère général – frais d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité et maintenance de l'installation photovoltaïque.

Par ailleurs, la dotation aux amortissements 2021 s'élève à 1 427,81€ correspondant aux investissements effectués les années précédentes.

S'agissant des recettes, les recettes d'investissement résultent des opérations d'ordre passées sur le budget des énergies renouvelables, et s'élèvent à 1 427,81 €. Enfin, en section de fonctionnement, les recettes se montent à 4 845,71 € ; elles sont principalement issues de la production d'électricité après l'installation des premiers panneaux photovoltaïques, pour un montant de 4 845,68 €.

Je vous propose donc, madame la Présidente, de faire adopter ce budget annexe, mais reste à votre disposition si vous avez des remarques ou des questions à formuler.

(Mme la Présidente quitte la salle.)

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'adopter ce compte administratif 2021 du Budget annexe des énergies renouvelables. *(Adopté à l'unanimité.)*

(Mme la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

BUDGET ANNEXE DES ENERGIES RENOUVELABLES
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

RAPPORT N° CD2022-05/1/7

Mme LA PRESIDENTE. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du Budget annexe des énergies renouvelables en considérant que la section d'investissement présente au 31 décembre 2021 un solde déficitaire de 3 565,83 € et la section de fonctionnement un solde excédentaire de 19 797,29 €.

Je vous propose donc d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2021 du Budget annexe des énergies renouvelables de la manière suivante :

- reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de 3 565,83 € au compte 001, en dépense d'investissement,
- affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le solde d'exécution négatif constaté fin 2021 *via* l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour 3 600 €,
- reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 16 197,29 € au compte 002, en recette de fonctionnement.

Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote du Budget primitif 2022, le 11 février 2022. *(Adopté à l'unanimité.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CDEF

RAPPORT N° CD2022-05/1/8

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille, ou CDEF, se présentent comme suit : en section d'investissement, le résultat de gestion 2021 est excédentaire à hauteur de 71 779,96 €. Avec un résultat antérieur positif, qui cumule les exercices précédents, à hauteur de 439 648,63 €, le résultat de clôture 2021 de cette section s'élève à 511 428,59 €.

En section d'exploitation, le résultat de gestion sur l'exercice 2021 est également excédentaire, à hauteur de 78 550,62 €. Pour rappel, le résultat cumulé des exercices précédents était également positif à hauteur de 86 188,88 €. Une partie de cet excédent a été affectée en réserves à la section d'investissement lors de la séance du 30 avril 2021, à hauteur de 1 000 €. Cette somme provient de la plus-value nette de cession d'un véhicule.

Toujours conformément à la délibération d'affectation des résultats du 30 avril 2021, 16 800 € ont été intégrés en 2021 en report, à nouveau excédentaire, dans le cadre du budget supplémentaire du CDEF, portant donc le résultat de clôture à 95 350,62 €.

Enfin, pour mémoire, rappelons que 68 388,88 €, issus du résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté fin 2020, ont été repris au budget primitif 2022.

Mme LA PRESIDENTE. – Avant d'en venir aux questions, s'il y en a, je vous informe que la Directrice du CDEF, Mme LAJOIE, a fait valoir ses droits à la retraite. Nous sommes donc dans une période de recrutement et d'appel à candidatures, selon un *process* spécifique puisqu'il s'agit d'emplois réservés à la fonction publique hospitalière.

Je tenais à la remercier tout particulièrement et très sincèrement, car les missions de Direction du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille sont complexes, importantes et délicates. Après des périodes difficiles où nous avons fait appel à des directeurs par intérim, issus parfois d'établissements médico-sociaux tels que des EHPAD, en raison des difficultés que nous rencontrons à recruter, j'espère que les procédures que nous mettons en place nous permettront de trouver les personnes idoines dans ce département, mais Mme LAJOIE a effectué un travail remarquable pendant plus de deux ans, en faisant preuve d'un grand investissement.

Je pense que M. MORANÇAIS et Mme CHEVREUX s'associent à mes propos.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Tout à fait.

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Absolument.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions sur ce compte administratif du CDEF ?

Tel n'est pas le cas. Je laisse M. MORANÇAIS prendre le relais pour le vote.

(Mme la Présidente quitte la salle.)

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Je vous propose d'adopter les éléments du compte administratif 2021 du budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille, tels qu'ils vous ont été présentés. *(Adopté à l'unanimité.)*

(Mme la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

BUDGET ANNEXE DU CDEF
AFFECTATION DES RESULTATS

RAPPORT N° CD2022-05/1/9

Mme LA PRESIDENTE. – Il convient de statuer sur l'affectation des résultats du budget annexe du CDEF. Pour rappel, le montant du résultat à affecter en section d'exploitation s'élève à 95 350,62 €. Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 en section d'investissement est de 511 428,59 €.

Peu à peu, une provision se constitue et, madame CHEVREUX, avec l'arrivée du prochain Directeur, nous retravaillerons le projet d'établissement et de service du CDEF de la Creuse, et devrons réfléchir à la question, qu'il faudra absolument traiter, de la conformité des locaux actuels pour l'accueil des enfants, en particulier, ceux de la Vill'Ado puisque nous savons depuis longtemps que ce n'était pas un bon choix.

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Absolument.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de voter l'affectation des résultats du budget annexe du CDEF. *(Adopté à l'unanimité.)*

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 DU CDEF

RAPPORT N° CD2022-05/1/10

Mme LA PRESIDENTE. – Nous voulions vous proposer un budget supplémentaire.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Ce budget supplémentaire du CDEF a pour unique finalité de permettre la reprise des résultats de la section d'investissement, à la suite du vote par l'Assemblée départementale du compte administratif 2021 et de l'affectation des résultats.

Ce budget supplémentaire n'apporte aucun autre ajustement par rapport aux prévisions initiales du budget primitif 2022. Il s'équilibre donc en dépenses et en recettes à hauteur de 511 428,59 € s'agissant de la section d'investissement.

Aucune modification n'est apportée en section d'exploitation, qui demeure équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 626 860,87 €, conformément aux prévisions du budget primitif 2022.

S'agissant de la section d'investissement, nous retrouvons uniquement en recettes la reprise au compte 001 du résultat cumulé de ce que nous venons de voter. En dépenses d'investissement, la seule inscription, d'un montant de 511 428,59 €, concerne le compte budgétaire 003 « Excédent prévisionnel d'investissement », afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire et de présenter une section d'investissement votée à l'équilibre, mais cette inscription ne donnera pas lieu à une dépense réelle au cours de l'exercice 2022.

Le CDEF n'ayant pas exprimé à ce stade de besoins nouveaux, aucune modification n'est apportée aux inscriptions initiales du budget primitif 2022 pour ce qui concerne les chapitres 16 – remboursement du capital des emprunts – et 21 – réalisation de travaux courants, acquisition de matériels et mobiliers divers. La section d'investissement s'équilibre ainsi à hauteur de 511 428,59 € en dépenses et en recettes.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Souhaitez-vous vous exprimer ?...

Je vous propose de voter le budget supplémentaire 2022 du Centre Départemental de l'Enfance et de la famille, tel que présenté dans le rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORGANISATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 8 DECEMBRE 2022

RAPPORT N° CD2022-05/1/11

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Les élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel au sein des instances paritaires se dérouleront le 8 décembre prochain. Les évolutions réglementaires ont été présentées aux membres du Comité technique et du CHSCT, et ont conduit à des propositions sur la composition et le fonctionnement des futures instances. Ces propositions portent également sur le passage au vote électronique.

Depuis les dernières élections professionnelles de 2018, le cadre réglementaire et législatif a fortement évolué, concernant pour l'essentiel : la création du Comité social territorial, ou CST, en lieu et place du Comité technique ; la création de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, FSSCT, en lieu et place du CHSCT ; la suppression des groupes hiérarchiques au sein des Commissions administratives paritaires, CAP ; la suppression des catégories A, B et C au sein des Commissions consultatives paritaires, CCP.

Le Conseil départemental doit se prononcer sur la représentation paritaire du CST et de la FSSCT. Il est proposé de maintenir une composition paritaire et le nombre de six représentants du personnel et de l'administration – six titulaires et six suppléants.

Concernant les modalités de vote, il est proposé d'instaurer le vote électronique. Celui-ci interviendra une durée de huit jours, du 1er au 8 décembre 2022.

Ces propositions ont reçu un avis favorable du Comité technique.

Dans les semaines à venir, les organisations syndicales seront invitées à travailler sur les protocoles d'organisation des élections des représentants du personnel pour le CST, les CAP et la CCP.

Mme LA PRESIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?...

Je vous propose donc :

- de maintenir à six le nombre de représentants titulaires du personnel au CST ainsi qu'à la FSSCT ;
- de maintenir une composition paritaire au CST et la FSSCT, ainsi que le vote des représentants de la collectivité ;
- d'instaurer le vote électronique pour les différents scrutins et d'établir la période de vote du 1er au 8 décembre 2022. *(Adopté à l'unanimité.)*

MEDECINE PREVENTIVE – AVENANT GCS-SIC

RAPPORT N° CD2022-05/1/12

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il convient de modifier la convention intitulée « Médecine préventive – convention de mise à disposition de personnel et de moyens », afin de pouvoir affecter une seconde infirmière au sein du service.

Face à la difficulté des établissements hospitaliers à mettre en place un service de médecine du travail, en 2017, le Conseil Départemental avait élargi son service de médecine préventive pour assurer le suivi des agents hospitaliers. Une convention de mise à disposition de personnels, qui avait alors été conclue avec le Groupement de coopération sanitaire de services inter-établissement creusois, dit GCS-SIC, permettait le remboursement des salaires et les charges du médecin recruté par le Conseil Départemental. L'équipe était complétée par une infirmière et une secrétaire qui étaient mises à disposition par l'hôpital.

Devant la lourde charge de ce service, il s'est avéré nécessaire de conforter l'équipe par une seconde infirmière. L'Assemblée départementale a d'ailleurs créé un emploi à cette fin au cours de sa séance de décembre dernier. Il vous est donc proposé d'autoriser Mme la Présidente à signer un avenant à cette convention de mise à disposition, les charges afférentes à cet emploi étant remboursées par le GCS-SIC.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous voyons combien cette convention, qui est à l'initiative de Mme la Directrice du service des ressources humaines en 2016, est opérante. Comme cela est rappelé dans le rapport, elle concerne 7 000 agents : ceux du Conseil Départemental, bien évidemment, mais également un grand nombre des agents des collectivités, des communes, intercommunalités, syndicats, ainsi que ceux de ce groupement de coopération sanitaire inter-établissement qui rassemble onze des trente-deux établissements pour personnes âgées que nous comptons dans notre département, ceux des centres hospitaliers et, ce qui est bien normal puisqu'ils sont désormais intégrés à notre personnel, ceux du Centre départemental de l'enfance et de la famille.

C'était un très beau projet dont on perçoit bien la nécessité. Nous renforçons donc ce service qui, on le sait, est essentiel.

Avez-vous des questions ou des observations à formuler ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention « Médecine préventive – mise à disposition de personnels et de moyens » pour permettre le recrutement et l'affectation d'une seconde infirmière, qui sera mise à disposition du GCS-SIC. *(Adopté à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N° CD2022-05/1/13

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Le présent rapport porte sur l'évolution de plusieurs emplois permanents au sein de différents services de la collectivité – transformations, créations et suppressions de postes – afin de répondre aux besoins de l'organisation.

Je ne reprends pas le détail de ces évolutions qui figure dans le rapport. Au Pôle Ressources et Modernisation, trois créations-suppressions correspondent à des modifications de poste et à une création nette. Aux Pôle Cohésion des territoires et Cohésion sociale, nous comptons également trois créations-suppressions.

Présentées au Comité technique, ces évolutions ont reçu un avis favorable.

M. LEGER. – N'appartenant pas à l'exécutif, il est parfois compliqué de bien comprendre ces adaptations de poste. Ainsi, si je prends la nouvelle Direction des usages numériques, je constate qu'un poste de catégorie A est remplacé par un poste de catégorie B. Je suppose donc qu'il ne s'agit pas du même poste. Nous n'avons donc plus besoin d'un chef de service, mais d'un gestionnaire aux usagés numériques : comment faut-il comprendre cette suppression et cette création ?

Mme LALANDE, Directrice des ressources humaines. – Il s'agit de stabiliser un agent qui est de catégorie B.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Une personne donne satisfaction par rapport au profil recherché. Nous devons adapter le poste pour répondre à cette situation, parce que cette personne ne peut pas accéder à un poste de catégorie A.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus intervenir ?...

Je vous propose adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes – suppressions et créations – au sein des services du Conseil départemental de la Creuse. Ces propositions modifieront notamment le tableau des emplois, le tableau des effectifs et l'organigramme de la collectivité. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – L'alarme incendie retentit. Je suspends donc la séance, et vous invite à quitter le bâtiment.

(Suspendue à 11 heures 40, la séance est reprise à 11 heures 50.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise, l'alerte étant levée. Il s'agissait d'un problème de pommes de terre chauffant dans un four qui n'a pas supporté l'excès de température. Je le dis : la prochaine fois, ce sera à nouveau les carottes râpées ! *(Sourires.)*

M. LEGER. – Ces fours fonctionnaient très bien auparavant. Moralité : ne jamais changer de majorité !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous reprenons l'examen des rapports de la première commission.

MODIFICATION DU BAREME DE REMBOURSEMENT DES INDEMNITES KILOMETRIQUES

RAPPORT N°CD2022-05/1/14

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – L'arrêté du 14 mars 2022 fixe un taux d'augmentation des indemnités kilométriques de 10 %, avec une date d'effet au 1er janvier 2022.

Il vous est proposé de mettre en œuvre cette augmentation, pour les agents et les élus de la collectivité à compter du 1er janvier 2022. Un tableau figurant dans le rapport vous donne les indemnités kilométriques en fonction de la puissance fiscale du véhicule.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter ce nouveau barème. *(Adopté à l'unanimité.)*

INDEMNITES KILOMETRIQUES POUR LE PERSONNEL DU COLLEGE DE CROCQ

RAPPORT N° CD2022-05/1/15

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit d'un rapport spécifique intéressant les personnels du collège de CROCQ, qui doivent maintenant aller à GIAT, ce qui occasionne des frais supplémentaires. Voici la proposition de M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Effectivement, depuis le 28 juillet 2022, à la suite du transfert du collège à GIAT, les agents affectés au collège de CROCQ doivent prendre leur poste à GIAT. Ce déplacement peut, pour certains agents, allonger leur itinéraire et occasionner des frais supplémentaires.

Il vous est proposé de verser à ces agents des indemnités kilométriques qui prennent en compte ce surcroît de trajet.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter ces dispositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au rapport supplémentaire, remis sur table.

**RECRUTEMENT D'UN DOCTORANT
DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION INDUSTRIELLE
DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE)**

RAPPORT N°CD2022-05/1/24

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce rapport vous est présenté en urgence puisque, vous l'aurez compris, nous avons reçu très tardivement la validation de la CIFRE par le Comité de suivi de l'ANRT, l'Association nationale de la recherche et de la technologie. Il s'agit là de l'organisme qui valide le sujet de la thèse et cette validation est obligatoire.

Afin que la CIFRE prenne effet au 1er juin et que la convention soit signée au 1er juillet, car il faut respecter un délai d'un mois, et que le contrat de travail démarre au 1er septembre, il n'y avait d'autre choix que de vous présenter ce dossier ce matin.

Le dispositif CIFRE a été créé et est financé par le Ministère chargé de la recherche. Il a pour objet de favoriser des échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques, et de contribuer à l'emploi des étudiants doctorants dans des entreprises ou des administrations. Il concourt au processus d'innovation des entreprises et des administrations publiques françaises.

Ce dispositif géré par l'ANRT pour le compte du Ministère de l'Education nationale associe trois partenaires : une collectivité territoriale, un doctorant et un laboratoire de recherche.

En l'occurrence, c'est la collectivité qui recrute le doctorant sous la forme d'un contrat de travail à durée déterminée d'une durée de trois ans. Ce contrat relève donc du droit commun et est régi par le code du travail. La collectivité verse un salaire brut minimum annuel de 23 484 €, hors cotisations patronales. En contrepartie, elle reçoit de l'ANRT une subvention annuelle de 14 000 € pendant trois ans. Le reste à charge pour la collectivité serait donc de 284 22 € sur trois ans, soit 9 484 € par an.

L'objet de cette recherche ethnologique, qui s'appuie sur le collège de CROCQ mais qui a vocation à se décliner à l'échelle départementale, est d'observer, d'analyser, de tenter, de comprendre les motivations qui poussent, génération après génération, les jeunes collégiens creusois à rester ou, au contraire, à quitter leur département.

L'intérêt est également d'étudier et de tenter d'expliquer l'articulation entre les mobilités sociales et les mobilités spatiales, en prenant en compte un ensemble de paramètres tels que la composition du foyer familial, l'évolution du marché du travail et la structure de l'offre éducative.

Mme LA PRESIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de m'autoriser :

- à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la gestion de ce dossier ;
- à signer ledit contrat de collaboration avec le laboratoire associé. ;
- à signer ledit contrat d'une durée déterminée de trois ans avec le doctorant ;
- à solliciter le versement des financements relatifs à ce projet. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie. Nous accueillerons donc ce doctorant pendant trois ans.

Nous en venons à l'examen du rapport de la deuxième commission – Accueil et Attractivité.

CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE
DONATION AU PROFIT DU DEPARTEMENT

RAPPORT N°CD2022-05/2/16

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit des donations qui sont réalisées entre la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, qui acquiert des œuvres, les cède au Département qui les lui restitue ensuite.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Tout a été dit !

Vous trouverez dans ce rapport la liste de toutes les tapisseries, tapis, fonds de canapé, cartons, etc. concernant cette donation à la Cité de la Tapisserie.

Y figurent des tapisseries de valeur, notamment un ensemble de trois verdures : « Verdure à la licorne », « Verdure au pélican » et « Entrefenêtre au canard », qui ont été acquises pour un montant de 30 500 € ; ainsi qu'une tapisserie intitulée « La rencontre du cannibale et des carnassiers », d'après le carton de Daniel RIBERZANI, pour la somme de 45 000 €. Comme vous pouvez le constater, les montants sont assez variables, mais le total s'élève à 113 123 €,94 € TTC.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose :

- d'accepter cette donation, étant précisé qu'elle nécessite des inscriptions budgétaires d'ordre en dépenses et en recettes à hauteur de 113 123,94 € TTC ;
- de mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en remercie.

Nous abordons les rapports de la troisième commission – Solidarité, Familles, Vies collégiennes et étudiantes, Sport.

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2022-2024

RAPPORT N°CD2022-05/3/17

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – La Creuse doit adopter sa nouvelle stratégie pour l'insertion, en définissant tout d'abord, au travers du Programme départemental d'insertion, les priorités du Conseil départemental, et donc les choix politiques de la collectivité, et il conviendra, ensuite, d'adjoindre à ce plan d'action le concours des partenaires au travers du Pacte territorial pour l'insertion, ou PTI, dont les grands axes figurent à la fin de ce rapport mais qui sera présenté lors d'une prochaine séance.

Le PDI qui vous est proposé couvre trois années, de 2022 à 2024. Il tient compte de la mise en œuvre du Service public de l'insertion et de l'emploi, le SPIE, qui insiste sur la nécessité de développer davantage les parcours d'insertion tournés vers l'accès à l'emploi.

Le PDI s'articule donc autour de trois ambitions : l'identification des besoins d'emploi à pourvoir ; l'identification des compétences ; et l'accompagnement à la mise à l'emploi. Si vous l'adoptez, nous travaillerons avec nos partenaires afin d'élaborer le prochain Pacte territorial d'insertion. Ces deux documents serviront de support à la future enveloppe Fonds social européen plus, FSE+, que le Département se verra confier par l'Etat.

Vous l'aurez compris au fil de nos échanges de ce matin, l'orientation de ce nouveau PDI est claire ; il s'agit de s'engager de manière déterminée pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA que nous accompagnons ainsi que des demandeurs d'emploi puisque nous mettons en place un accompagnement global avec Pôle emploi. La finalité est de permettre le retour sur le chemin de l'emploi ou d'une formation et, *in fine*, une insertion réelle et durable. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque je présenterai les actions ; la durabilité est un aspect qui importe.

Dans un contexte d'offres d'emploi non satisfaites dans le département –*La Montagne* titrait aujourd'hui en une : « La restauration en manque de bras » – de nombreux métiers restent en tension. Nous y reviendrons en abordant l'évaluation des offres d'emploi.

Des actions vous sont proposées autour de trois axes. Le premier axe, « Déterminer les besoins en emploi à pourvoir dans le département de la Creuse », a permis de déterminer sept fiches action ; sur le deuxième « Accéder à l'emploi en proposant un accompagnement adapté à chaque étape du parcours », quatre fiches action et, sur le troisième, « Evaluation continue du programme par les usagers et les partenaires », quatre fiches action.

Puis, en fin de PDI, vous sont donnés les grands axes du PTI, qui reprennent la volonté politique d'insertion du Département et qui seront discutés avec nos partenaires.

Dans les premières pages, vous sont délivrées des données générales du contexte départemental. Les données statistiques sont intéressantes pour bien planter le décor et permettent de dresser l'état des lieux de l'emploi en Creuse. Page 133, le nombre de projets de recrutements jugés difficiles – de l'ordre de 60 % sur l'ensemble des projets – met en lumière les métiers en tension.

Je n'entre pas dans les détails, vous avez lu le rapport. Mais je souligne en passant la proportion de demandeurs d'emploi par freins périphériques en Creuse par rapport à la Région Nouvelle-Aquitaine, car il est important de voir les freins qui impactent les personnes que nous accompagnons ; le nombre de demandeurs d'emploi, qui connaît une baisse de presque 6 % en un an, ce qui témoigne d'un contexte favorable ; l'évolution des offres d'emploi de près de 20 % en un an ; et les indicateurs du marché du travail qui ont retrouvé leur niveau d'avant la crise.

L'évolution des bénéficiaires du RSA que nous accompagnons depuis 2015 dessine un pic à hauteur 2 824 foyers, pour terminer en fin d'année 2021 à 2 504 foyers. Donc, avant même d'adopter ce nouveau Programme départemental d'insertion, je constate que le travail que nous avons mené depuis 2015 avec nos partenaires et nos services pour accompagner ces publics dans ces parcours de retour à l'emploi porte ses fruits, puisque le résultat en nombre s'est traduit par une stabilisation, voire une légère baisse.

Vous pouvez noter également, mais ce n'est pas un scoop, que les foyers bénéficiaires du RSA en octobre 2021 se situent, à plus de 55 %, sur les territoires de GUERET et LA SOUTERRAINE, mais il est vrai également que c'est dans ces villes que l'on retrouve le plus grand nombre d'habitants du département. Mais cela montre bien aussi où sont concentrées les difficultés, et peut-être pourrions-nous flécher plus spécifiquement des actions dans ces secteurs, sans oublier l'approche territoriale du suivi du public.

Sur l'axe 1, « Déterminer les besoins en emploi à pourvoir dans le département de la Creuse », l'objectif est de mobiliser les compétences nécessaires pour accéder à ces emplois à travers de la connaissance des formations et des apprentissages existants ou à créer.

Dans l'action 1, nous nous servons de la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi. Nous l'avions validé lors de la CP de mars dernier.

Au-delà des actions, la coordination entre les partenaires est essentielle pour éviter les ruptures de parcours. C'est un aspect très important. Nous sommes plusieurs à siéger à la Commission de suivi des publics, qui se réunit mensuellement. Même si, en tant que telle, elle ne constitue pas l'essentiel du travail mené en matière d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi, elle nous donne, à nous élus, une bonne vision des difficultés rencontrées et des ruptures de parcours. Mmes JOUANNETAUD, VIALLE, CHEVREUX et Armelle MARTIN, y participent

et ne me démentiront pas. Nous avons été interpellés lundi dernier par la situation de personnes qui, à un moment donné, sortent du dispositif parce qu'il y a une rupture, qu'il manque un chaînon, puis qui y retournent.

La finalité de ce nouveau Plan départemental d'insertion est, avant tout, de permettre à ces publics, au-delà des offres d'emploi, de sortir de cette précarité et de la pauvreté car, vous le savez, le RSA est d'environ 500 € pour une personne seule et, dans les semaines et les mois à venir, il sera très difficile, et de plus en plus difficile, de vivre avec cette somme. Les accompagner est donc essentiel.

Nous avons abordé ces questions ce matin et nous voyons qu'au travers de nos compétences sociales, qui sont des compétences obligatoires du Département, la cellule familiale constitue le noyau dur de ces politiques d'insertion car, lorsque la cellule familiale ne va pas bien, les problématiques se développent sur d'autres thématiques comme l'enfance, la scolarisation, l'Education nationale.

Nous avons également évoqué la prise en compte des personnes en situation de handicap. Sortir de l'état de précarité est au cœur des problématiques de ces publics et leurs familles. En travaillant sur cet aspect, nous touchons, par cascade, aux autres problématiques.

Au-delà de cette action 1, nous en envisageons plusieurs autres, en particulier l'élaboration d'un annuaire des acteurs sociaux et territoriaux du SPIE, précisant les domaines d'intervention et de compétences, afin de bien définir les rôles et présences à l'échelle des territoires. Nous allons travailler très rapidement à cette organisation. Nous avons déjà eu un échange avec un de nos partenaires hier à ce sujet. Nous constatons parfois que des projets semblent se superposer et manquent de coordination. Nous avons travaillé sur tous ces aspects pour que ces actions soient efficientes, lisibles pour les publics, et que cela facilite également l'approche territoriale, car il convient de rapprocher les territoires des actions que nous voulons mettre en place pour faciliter ce parcours vers l'insertion, le retour à l'emploi et la formation.

Pour chaque action, figurent le public concerné et des indicateurs. Je précise, car j'ai oublié d'en parler en introduction qu'à la fin de ma présentation, M. NEYRET, en charge de la plateforme JOB 23, vous fera une rapide présentation de l'évolution de cette structure, qui est très intéressante et qui monte en puissance.

L'action 2 – « Initier une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales, ou GPEC » – est un élément clé pour avoir une vision claire des emplois disponibles et de ceux qui vont se libérer et, donc, pour promouvoir les actions en faveur de l'emploi et de la formation.

L'action 3 – « Définir les potentialités du milieu associatif et du bénévolat » – s'attache au public que nous accompagnons, qui est tout de même très éloigné de l'emploi. Vous entendez parfois parler de la « règle des trois tiers », car un tiers à peu près des personnes rencontre des problématiques importantes, sociales, de santé, voire plus, et reste très éloigné du chemin de l'emploi. Nous avons pensé que le monde associatif et les associations caritatives,

qui nous ont également sollicités car certaines de leurs antennes manquent de bras, étaient un bon moyen de faire participer ces personnes dont, bien souvent, elles-mêmes bénéficient. De plus, il s'agit souvent de travaux qui sont à proximité, ce qui lève le frein de la mobilité. Cette piste serait à travailler. Cela permettrait de repérer leur savoir-être et leur savoir-faire. Il convient donc de mobiliser le monde associatif pour accueillir les personnes volontaires et valoriser leur implication.

L'action 4, « Recenser les offres de formation sur le territoire », permettra d'identifier les formations existantes, de repérer les métiers en tension et de favoriser une approche territoriale des formations, car suivre des formations très éloignées de leur secteur géographique n'est pas sans poser problème à ces publics pour y adhérer.

L'action 5, « Partager les fiches métiers des emplois en tension », vise à développer le lien avec les entreprises – je ne développerai pas, puisque M. NEYRET l'abordera dans sa présentation ; anticiper et mieux repérer les besoins par les connaissances des exigences nécessaires ; et acquérir ces compétences métiers à travers un savoir-faire et savoir-être.

L'action 6, « Accentuer l'usage de clauses sociales dans les marches des collectivités locales creusoises », puisque nous disposons d'un facilitateur des clauses sociales dans le Département, permettra de les accentuer dans les marchés des collectivités locales, de le partager avec d'autres structures, et de mettre à disposition l'expertise de notre ingénierie départementale.

L'action 7, « Accompagner la création d'une EBE – entreprise à but d'emploi – pour la mise en place de Territoire zéro chômeur de longue durée sur le pays de GUERET », est, me semble-t-il, mise en attente. Nous avons malgré tout souhaité la maintenir pour y retravailler éventuellement avec les territoires et les partenaires.

Concernant l'axe 2, « Accéder à l'emploi en proposant un accompagnement adapté à chaque étape du parcours », nous en revenons toujours au même point au risque de nous répéter, mais nous touchons là au fond du problème.

L'action 8 « Systématiser la réalisation d'un bilan de compétences des publics concernés par des *coaches* professionnels et de vie », vise à poser un diagnostic socio-professionnel des nouveaux entrants – bénéficiaires CAF, MSA qui arrivent à la Direction insertion-logement et à la Direction des actions sociales de proximité – DASP. Ce diagnostic doit être posé très rapidement, dans les trois mois.

Autre point important sur lequel nous avons échangé avec les équipes des deux services, celles de la Ville et de la DASP, de nombreux demandeurs d'emploi souhaitent devenir travailleur indépendant. Nous devons l'entendre, et écouter leur projet. Toutefois, si certains projets réussissent, beaucoup sont des échecs. Il faut donc leur apporter une évaluation de la faisabilité de leur projet très rapidement. Cela permettra de nous soulager de cet effet « travailleur indépendant » et, surtout, d'éviter d'orienter des personnes vers des projets qui ne sont pas viables et qui ne leur permettront pas de dégager un revenu minimum. Je parle sous couvert de mes collègues de la CDSP, ce sont des situations que nous rencontrons trop souvent.

Ce phénomène dure depuis quelque temps déjà. Ce n'est pas qu'une réflexion d'élu. Mme LAPORTE, la Directrice des actions sociales de proximité, m'a fait part de la stupéfaction de ses équipes face au nombre de projets individuels. Ceux-ci doivent être évalués. Nous avons des partenaires pour le faire – une convention a notamment été passée avec la Chambre d'agriculture à ce sujet. Il faut être réaliste et ne pas laisser les personnes s'engager vers un échec car, là aussi, on repère les personnes.

Par ailleurs, il est tout à fait possible de développer un projet de travailleur indépendant, tout en ayant une activité salariée. C'est ce que nous essayons de faire comprendre à un certain nombre de nos bénéficiaires. C'est tout à fait jouable. J'ai reçu très récemment les responsables du Groupe Synergie Mobilités. Ils s'attendent à être confrontés à la rentrée à des difficultés pour trouver des chauffeurs de cars scolaires que vous connaissez dans vos territoires et communes, pour conduire les élèves dans nos écoles primaires, nos collèges et nos lycées. Ils rencontrent des difficultés en particulier pour les circuits de proximité, pour les écoles primaires et les collèges. Ce sont des horaires donnés. Certaines activités de travailleurs indépendants ne sont pas incompatibles avec de telles activités. Là aussi, il faut que nous parvenions à changer toutes ces orientations.

Nous avions évoqué l'idée d'un diagnostic à trois mois avec Mme TIJERAS, Directrice de l'insertion et du logement. Il est nécessaire de fixer un délai car l'accompagnement global peut atteindre des durées parfois très longues. Lorsque l'on constate que les personnes décrochent ou qu'il y a des ruptures, il ne s'agit pas d'accentuer la situation. Une évaluation à l'entrée dans le dispositif me paraît nécessaire afin de repérer les compétences et évaluer les obstacles à suivre une formation. C'est un point que nous retrouvons dans l'action 9.

Cette action 9, « Elaborer un parcours professionnel », est très importante car, au-delà de cibler l'objectif du retour à l'emploi, il convient de mettre en place toutes les actions sociales pour lever les freins. Parmi ceux-ci, en commission, nous avons notamment évoqué la question de la garde d'enfant et les problèmes que rencontrent les structures d'insertion, les personnes candidates à un emploi d'assistante maternelle, les formations, l'organisation, car c'est un sujet qui impacte directement les publics en voie d'insertion ou de formation.

Dans cette action, vous retrouvez le numérique, le savoir s'exprimer, la difficulté à rédiger une lettre de motivation, les problèmes de mobilité, de santé, mais également le Schéma alimentaire car, même si des actions ont déjà été menées en ce sens, nous devons les poursuivre car, lorsque je parle d'insertion et de cellule familiale, le Schéma alimentaire en circuits courts de meilleure qualité est un sujet qui est intéressant à creuser pour les familles, tout comme le logement. Nous incluons également vivre sa vie de citoyen, redevenir des citoyens. Nous l'avons vu tout à l'heure à propos des associations caritatives, mais cela vaut également pour des actions de bénévolat.

Comme vous voyez, tout est bien décliné en fiche action, comme l'a souhaité Mme la Présidente.

L'action 10, « Mettre en situation vers l'emploi », et l'action 11, « Mettre en emploi ». L'un des aspects de l'action 10 est la mise en immersion, car il est important d'aller voir ce qu'est la vie au travail dans des entreprises ou des structures qui pourront accueillir pour une mise en situation vers l'emploi.

Avec l'action 11, nous retrouvons tous les dispositifs de contrats aidés auxquels nous participons financièrement, notamment les structures d'insertion par l'activité économique qu'il convient de maintenir et de développer car les chantiers d'insertion ou les structures telles que les associations intermédiaires sont de bons moyens pour retrouver le chemin de l'emploi.

L'axe 3 porte sur l'évaluation continue du programme par les usagers et les partenaires. Cette évaluation est nécessaire et, lors du précédent PDI, nous avons connu des difficultés en la matière. Nous en avons échangé avec les services. Il s'agirait de mettre en place des mesures d'impact des actions et des parcours afin d'améliorer la connaissance des publics concernés.

L'action 12, « Accélérer le démarrage du parcours d'insertion », vise à favoriser un accueil rapide et des actions collectives. Nous nous sommes en effet rendu compte que les personnes qui tombaient dans le dispositif, arrivaient au Conseil départemental, qui est en charge des politiques d'insertion, sans avoir la connaissance de l'ensemble de la problématique, des droits et des devoirs attachés à cet accompagnement. Il conviendra de reprendre les fondations de l'ensemble.

Aussi, lorsque les personnes arrivent dans le dispositif, après un diagnostic socio-professionnel qui doit être fait rapidement, il faut prévoir des actions collectives, auxquelles il pourra m'arriver de participer pour bien rappeler quels sont les droits et devoirs, mais aussi pour expliquer en quoi consiste un accompagnement, sur quelle durée il peut se faire, etc. Il est essentiel de bien repréciser le cadre et le porter à leur connaissance parce que, malheureusement, certaines personnes perçoivent des allocations, mais n'ont pas la vision de la temporalité et des échéances qui se dessinent.

Je me tourne vers mes collègues de la CDSP : lorsque nous en arrivons à prendre une sanction, conformément à la réglementation et pour que les personnes réagissent, il faut anticiper ; celles-ci doivent au moins disposer de l'information. Souvent, les personnes sanctionnées répondent qu'elles ne savaient pas. Nous avons vraiment un gros travail à effectuer de ce point de vue.

J'en profite pour dire que parmi les partenaires, outre la CAF et la MSA, qui ont la compétence pour attribuer l'allocation, j'espère que le partenaire Pôle emploi, je le redis en pesant mes mots, jouera pleinement son rôle. Nous sommes tous interpellés par les nombreuses offres d'emploi. Normalement, les publics demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA qui n'ont plus de frein et sont prêts pour suivre une formation sont prioritairement suivis par Pôle emploi. Donc, j'espère – et je n'en doute pas, madame la Présidente – que Pôle emploi répondra présent parce que vous comprenez bien que nous sommes dans un partenariat et que ce sont précisément ces personnes que nous pouvons accompagner le plus rapidement vers l'emploi.

Donc, dans le cadre du SPIE, car ces deux ans passeront très vite, il faut mettre tout cela, notamment le partenariat avec Pôle emploi, en ordre de marche et, j'y insiste, en coordination car, chaque fois que nous rencontrons des partenaires, ils disent qu'ils travailleraient bien sur tel ou tel aspect, mais si celui-ci est déjà pris en charge par un autre partenaire, évitons de le faire. L'avantage d'être dans un petit département est que nous nous connaissons tous. Certes, il y a l'impact financier des actions menées, mais il faut surtout rechercher la lisibilité. Cela est valable pour toute politique quelle qu'elle soit, mais le besoin de lisibilité est encore plus sensible dans ce domaine.

J'ai déjà évoqué l'action 13, « Informer et améliorer l'appropriation par les bénéficiaires du cadre global de l'accompagnement », en citant les réunions collectives d'information que nous mettrons en œuvre.

L'action 14 vise à « Favoriser et initier une représentation des bénéficiaires au sein des instances de suivi des programmes ». Comme dans toute politique sociale, les bénéficiaires doivent être présents. Nous en avions qui siégeaient à la Commission départementale de suivi des publics. Ce principe s'applique également pour le public âgé et les personnes en situation de handicap dans le cadre du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, le CDCA. Le public que nous accompagnons vers l'emploi doit, lui aussi, avoir des représentants qui nous fassent remonter les points de blocage et partager leurs observations, et que nous sachions comment l'action publique et nos actions sont ressenties. Cette représentation des bénéficiaires est un aspect essentiel du dispositif. Puisque le PDI s'entend trois ans, cela nous permettra de l'adapter autant que de besoin.

L'action 15, « Mettre en place les outils nécessaires pour évaluer les impacts des actions proposées dans le cadre du Programme d'insertion », requiert une grille d'évaluation de l'efficience du programme pour un suivi trimestriel par des remontées d'information mensuelles. Grâce aux outils numériques, cette évaluation sera également développée au niveau national dans le cadre du SPIE.

Ce Programme départemental d'insertion reprend la politique départementale proposée en matière d'insertion. Celle-ci sera soumise à nos partenaires dans le cadre du Pacte territorial d'insertion 2022- 2027, dont les axes reprendront les orientations que je viens de vous présenter.

En matière de gestion prévisionnelle des emplois, nous avons un travail à conduire avec un certain nombre de partenaires, notamment avec la Région. Dans le cadre du SPIE, nous avons reçu une enveloppe de l'État de 500 000 € et nous avons un autofinancement de 20 % à apporter.

Nous aurons à lancer sans tarder des recrutements pour les postes d'ingénieur de parcours et de psychologue du travail. Il reste un lourd travail à entreprendre sur ce sujet, mais Mme MORENO et ses équipes sont mobilisées. Nous devons également revoir la doctrine départementale ainsi que le contenu des contrats à engagement réciproque, CER, prévoir l'évaluation des travailleurs indépendants dont je parlais.

Nous avons une multitude de sujets à traiter. Je suis seulement soucieux de coordonner correctement tout cela et que tout soit en ordre de marche pour pouvoir sortir ces personnes de situations de précarité et de pauvreté, car telle est la finalité première ! Je suis convaincu qu'avec nos partenaires, nous contribuerons à limiter l'impact sur les autres problématiques qui, au-delà de l'individu, peuvent frapper la cellule familiale.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de cette présentation.

La parole est à M. NEYRET, pour nous présenter le travail réalisé par la plateforme JOB 23.

M. NEYRET, chargé de mission JOB 23. – La plateforme JOB 23.fr a été lancée en novembre 2020. Il s'agit d'un projet innovant qui se fonde sur des algorithmes de *matching*, qui permettent de croiser les offres publiées par les entreprises locales et les profils des candidats à l'emploi.

La géolocalisation des offres permet aux demandeurs d'emploi de sélectionner des offres comprises dans un périmètre choisi. En fonction du profil du candidat, du périmètre sélectionné, de ses compétences, de son savoir-faire, de son savoir-être et de ses expériences, les annonces correspondant à son profil lui sont proposées sur Linka.

Les recruteurs peuvent, en quelques clics, déposer une offre, sélectionner et prendre contact avec des candidats qui correspondent à leurs besoins en termes de mobilité, de compétences, de savoir-faire, de savoir-être et d'expérience.

Depuis janvier 2022, les annonces de Pôle emploi sont également publiées sur JOB 23. Cette initiative s'inscrit dans la volonté du partenariat avec Pôle emploi. Les annonces de JOB 23 sont également visibles sur le portail d'attractivité du territoire *L'Esprit Creuse*, car l'emploi constitue l'un des leviers d'attractivité des territoires. Voilà pour l'historique de JOB 23.

Je ne m'attarderai pas sur les diagrammes. Je ne passerai pas en revue tous les chiffres, préférant m'attarder sur les tendances de JOB 23 depuis son lancement.

Le premier schéma présente le nombre de bénéficiaires de RSA, de demandeurs d'emploi et de CV. Il apparaît nettement que, depuis le début, le nombre des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi croît alors que le nombre de CV marque une baisse. C'est une problématique sur laquelle nous travaillons en mettant en place des actions, comme des ateliers organisés par les UTAS.

J'en viens au diagramme « Entreprises inscrites, offres publiées, mises en relation vers des candidats », grâce à la prospection qui a été menée, les entreprises contactées ont largement répondu à notre appel. Après s'être inscrites, toutes ont publié des offres sur JOB 23.

Nous avons adapté le système à la flexibilité des entreprises car, en fonction de leur taille et de leur réactivité, certaines n'ont pas forcément le temps de gérer les publications sur la plateforme. En l'occurrence, elles ont publié des annonces. Depuis le début, les chiffres sont en augmentation. Mais en juillet et septembre 2021, ils ont marqué une diminution. Cela tient, je pense, au fait que de nombreuses annonces étaient saisonnières. Elles ont donc été moins nombreuses à la rentrée.

Par « mise en relation », nous entendons le fait que des entreprises contactent des candidats sur la plateforme. Mais le travail du chargé de mission est également d'accompagner, d'étudier les annonces, de réaliser ce *matching* dont nous avons parlé et de contacter les candidats. Cela représente un important travail de suivi sur JOB 23.

Le service de hotline est mis à disposition des entreprises qui s'inscrivent sur le site ainsi que des candidats. Si les unes ou les autres rencontrent des difficultés, ils peuvent nous joindre, soit par mail, soit directement sur le site. Nous constatons que le nombre de demandes *via* la plateforme est en nette progression.

La tendance est aujourd'hui à un accroissement du nombre d'annonces, de personnes inscrites et de CV puisque, sans CV, il est impossible de faire du *matching* sur la plateforme et, *vice versa*, sans annonce...

Cette année, ont été ajoutées sur JOB 23 de nouvelles fonctionnalités qui nous paraissaient importantes, comme la mobilité qui constitue toujours un frein pour le retour à l'emploi.

Le nouvel onglet « Mobilité » permet de connaître toutes les offres de mobilité du territoire. Grâce au réseau MAP, les personnes en recherche d'emploi peuvent louer une voiture sans permis ou un scooter. Cette démarche s'entend pour trois ou quatre mois au maximum, mais cela peut permettre à un candidat de se déplacer au début en attendant d'avoir un véhicule.

Nous avons également indiqué le système de covoiturage BlaBlaCar, les aides à la mobilité de Pôle emploi qui offre des facilités pour passer le permis, des adresses de garages solidaires pour faire réparer son véhicule plus facilement.

Nous avons introduit un onglet « Logement » qui renvoie aux sites seloger.com et leboncoin.fr et offre un accès aux offres de Creusalis.

Nous avons également intégré un onglet concernant la garde d'enfant ainsi qu'un quatrième onglet « Forum Emploi » qui permet d'organiser des *job dating* lors de salons, de forums des métiers et de visites d'entreprises. Cela nous permet de répertorier les annonces en amont pour les proposer le jour de l'événement. Cela facilite les démarches de l'employeur et des candidats.

Avec ces nouveaux outils à disposition, se dessinent de nouvelles perspectives. Grâce à eux, nous centralisons les informations sur un même site. Les candidats n'ont plus besoin de consulter une multitude de sites pour trouver les informations. Sur JOB 23, outre les offres d'emploi,

les candidats peuvent consulter la partie mobilité, logement et crèche. Nous facilitons ainsi le parcours et les démarches du candidat – prêt de véhicule, permis à tarif réduit, garages solidaires et logement.

Comme je l'indiquais précédemment, nous facilitons l'organisation du recrutement des entreprises au travers de *job dating* et de visites d'entreprises qui permettent un recrutement plus rapide et plus facile. Nous réalisons ainsi la création de viviers de CV, dont les compétences ont été approuvées et attestées par un employeur afin d'optimiser le degré de mise à l'emploi des personnes disponibles.

Toujours dans la volonté d'améliorer la plateforme, un onglet dédié à la formation pourrait être intégré à JOB 23, l'objectif étant d'apporter aux demandeurs et aux bénéficiaires inscrits sur JOB 23, un support supplémentaire pour le retour à l'emploi. Nous n'avons pas encore pu le tester, mais une demande a été adressée à l'éditeur Néolink afin d'obtenir une démonstration en ce sens. Cela serait un outil supplémentaire qui aurait une incidence non négligeable.

« Mobiliser, dynamiser, insérer » : depuis mars 2022, JOB 23 a démarré des ateliers avec différents partenaires – UTAS, MEF23, Mission locale. Le but de ces ateliers est de faciliter l'inscription et l'ajout ou la création de CV sur la plateforme JOB 23, puisque la seule demande auprès des inscrits ne suffit pas. Nous avons constaté qu'il existe une réelle demande des candidats car ces ateliers permettent de créer un lien privilégié, de se retrouver, d'échanger, et de les mettre à l'aise avec cette plateforme.

A titre d'exemple, en mars 2022, un atelier réunissant douze participants s'est déroulé à LA SOUTERRAINE. A l'issue de cet atelier, nous avons récupéré douze inscriptions sur JOB 23, douze CV, dont six en ligne. Tous ces participants avaient des parcours et des expériences bien différents mais, à la fin, ils avaient tous le même objectif : retrouver un emploi. Dans le cadre de cet atelier, ils avaient également la possibilité de passer le permis.

D'autres ateliers seront organisés dans le département au cours des prochaines semaines. Le dernier s'est déroulé à la Quincaillerie numérique, en partenariat avec l'UTAS et le concours des conseillers numériques. C'est l'occasion de rencontrer les bénéficiaires et, pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique – car certaines sont touchées par ce que l'on appelle l'illectronisme –, les conseillers numériques sont présents ce jour-là pour les prendre en charge et, le cas échéant, leur proposer des formations avec le Pass numérique.

J'ai bon espoir d'exporter ce modèle d'atelier dans tout le département au cours des prochains mois. A ce jour, c'est une des solutions qui a permis de créer un riche vivier de CV et de compétences sur la plateforme.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci beaucoup, monsieur NEYRET.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Les offres sont déposées, les demandeurs d'emploi font part de leur intérêt. Disposez-vous déjà de chiffres concernant la mise en emploi ?

M. NEYRET, chargé de mission JOB 23. – Je ne peux vous fournir de chiffres précis aujourd'hui. La demande a été adressée notre éditeur, Néolink, qui devrait pouvoir nous communiquer ces renseignements. A ce jour, je ne dispose que des chiffres relatifs aux mises en relation. Pour ceux relatifs aux retours à l'emploi, j'attends la réponse de l'éditeur.

Lorsque les annonces sont clôturées, nous envoyons un mail à l'entreprise. L'outil mis en place, pour l'instant, n'est pas suffisant, car les entreprises ne reviennent pas forcément vers nous.

Mme Armelle MARTIN. – Il serait important de savoir si la mise en emploi est effective. La réponse peut parvenir après une semaine ou quinze jours mais, pour avoir une plateforme aboutie, il faudrait vraiment disposer de ces chiffres. Cela nous permettrait d'envisager de nouvelles actions en fonction des résultats obtenus.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Vous avez tout à fait raison. Cela s'intègre parfaitement dans notre souhait de mesure d'impact de nos actions. La demande a été faite.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Parmi les freins à lever, évoquons les freins linguistiques. Nous avons été interrogés avec Patrice FILLOUX, la semaine dernière, lors de l'assemblée générale de la MJC de LA SOUTERRAINE, sur le fait que le dispositif qui lui avait été confié s'est arrêté à la fin de l'année 2021. Vous avez dressé un tableau assez complet de tous les dispositifs qui vont se poursuivre et des nouveaux qui doivent être engagés. Celui-ci n'apparaît. C'est problématique. Je souhaiterais donc que la question soit revue ou repensée. Cela a été une demande de la part de la MJC. Je crois d'ailleurs qu'un courrier vous a été adressé au mois de mars à ce sujet.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Nous avions, en effet, participé à une action dans le cadre du programme précédent, mais désormais c'est la Région qui a repris ces thématiques.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, la Région se charge de ces actions, à l'échelle régionale, bien évidemment, mais également à l'échelle du département de la Creuse.

Nous n'allons pas financer plusieurs fois les mêmes choses. C'est tout l'objet du SPIE, comme l'expliquait M. MORANÇAIS.

C'est aussi le contexte qui incite à cela. Que ce soit l'ARS, le Conseil régional ou l'État, pour les politiques à mettre en place, tous recourent au système d'appels à projets ou de manifestation d'intérêt. En fait, les structures ont intérêt à participer à ces appels à projets pour pouvoir continuer à développer des actions, et donc percevoir des financements. Nous constatons – c'était l'objet de la discussion que nous avions hier en commission – qu'il arrive parfois que plusieurs acteurs travaillent sur un même champ, voire se concurrencent, voire développent leur action en certains endroits du territoire, mais pas dans d'autres.

Le SPIE est, pour nous, un moyen de définir un PDI dans lequel nous savons qui fait quoi. Avec Armelle MARTIN, nous avons récemment évoqué le sujet du Greta, qui propose des formations, alors qu'aujourd'hui, sur la même formation, une autre structure propose de petits tutos. Dans le cadre de la semaine de la mobilité, le réseau MAP compte proposer et communiquer sur les actions qu'il porte ainsi que sur les offres de formation et d'insertion. Nous devons être attentifs à l'ensemble de ces éléments si nous voulons être efficaces.

Au-delà des chiffres qui vous sont proposés, nous pourrons revenir sur ceux liés à l'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA. Nous avons besoin de connaître le nombre de personnes qui, dans le cadre d'un accompagnement de deux mois, six mois ou un an, accèdent à des formations ou retournent à l'emploi. Je vous rappelle que, dans ce département, les allocations représentent un peu plus de 16 M€ et le PDI un peu plus de 1,5 M€ par an. Nous devons évaluer leur nombre afin de savoir si notre action et nos propositions en termes d'accompagnement répondent aux besoins. Nous ne pouvons nous contenter de payer les allocations, nous devons aller au-delà parce que 575 € pour une personne isolée aujourd'hui, même si d'autres aides sont également perçues, ce n'est pas une situation rêvée. Nous considérons que tout n'a pas été fait et que, pour sortir de la spirale qui conduit à la pauvreté, il faut rappeler que l'on ne peut pas vivre avec 575 € par mois. C'est le message fort que nous voulons porter au travers de ce nouveau PDI.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – En ce qui concerne l'atelier linguistique, madame GALBRUN, nous aurons des échanges avec la Région. Nous clarifierons la situation, parce que je comprends bien l'impact de ces ateliers linguistiques. Sans parler de nos amis ukrainiens, nous avons sur notre territoire de nombreuses arrivées de personnes d'autres nationalités, tout à fait prêtes à s'engager vers un emploi, dans le bâtiment, par exemple, ou dans une laiterie bien connue.

L'apprentissage de la langue français est essentiel. C'est un réel problème qui doit être approfondi avec la Région. M. METGE prend note de votre demande, et nous ne manquerons pas de vous apporter des précisions lorsque nous aurons échangé.

Mme GALBRUN. – Il serait intéressant, en effet, que vous puissiez nous apporter des précisions et des réponses parce qu'ils étaient perdus, ne sachant pas si la Région poursuivrait ce dispositif. Ils attendent une réponse de notre part sur ce qui va se faire, ou ne pas se faire. Nous devons être vigilants car, si la Région ne le fait pas, il faudra peut-être que nous reprenions ce dispositif qui est, à mon avis, l'une des clés de l'insertion.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Comme le rappelait Mme la Présidente, parmi les acteurs de notre territoire, certains organisent de petits ateliers d'apprentissage de la langue, mais le dispositif doit être clarifié et une stratégie développée sur ces problématiques, car nous avons des besoins et des publics prêts à travailler dans des secteurs en manque de main-d'œuvre,
Il faut que nous puissions les accompagner.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Le PDI constitue une réponse globale, mais je souhaiterais clarifier certains points.

Mme GALBRUN parlait des ateliers linguistiques. La Région a un dispositif d'habilitation de service public socle pour les ateliers linguistiques, mais un autre partenaire, l'Office français de l'immigration, engage également des actions en ce domaine. La situation mérite donc d'être clarifiée car, à la lumière de l'accueil de public ukrainien, je constate, dans ma commune, que le besoin d'apprentissage de la langue est immédiat et, pour ces personnes qui sont très demandeuses d'un emploi, il nous faut des réponses rapides et concertées.

J'aurais quelques remarques à formuler sur le PDI.

J'ai noté une baisse des demandeurs d'emploi de 6 % sur l'année. Ce sont des publics qui entrent sur le marché du travail. Du coup, les publics qui restent en attente sont de plus en plus fragiles et de profils différents. Le profil des publics change et rendant le *sourcing* plus complexe. Ce sont des publics qu'il faut aller chercher. Vous l'avez dit, le travail de mise en œuvre de ce programme est colossal, mais extrêmement intéressant.

S'agissant de ces profils différents, se pose la question de l'accompagnement. Renforcer l'accompagnement me paraît nécessaire, car il convient d'éviter les ruptures de parcours qui sont ce qu'il y a de pire : dès qu'il y a une petite brèche, le demandeur disparaît, on le perd. L'itinéraire d'insertion, qu'il soit de formation, d'emploi ou composé d'une alternance des deux, est essentiel.

Vous l'avez dit également, les conditions périphériques à l'emploi ou à la formation doivent être prises en compte. J'en ai parlé en commission, et sans revenir trop longuement sur le sujet de la petite enfance,

je pense que nous pouvons travailler ensemble un plan d'action sur ce sujet afin de voir comment nous pouvons faciliter la démarche d'insertion. De nombreux exemples montrent qu'il est possible de remettre en emploi des personnes, mais celles-ci ne peuvent pas attendre six mois pour travailler. Sinon, elles s'orientent vers d'autres métiers.

Enfin, la question de la place du numérique doit être résolue, car pour utiliser une plateforme comme JOB 23, nos bénéficiaires doivent utiliser le numérique. Les accompagnateurs du numérique vont entrer en action, c'est indispensable. On entend souvent dire que le numérique est un problème pour les personnes âgées. Elles ne sont pas les seules concernées par les usages du numérique. Pour suivre la Mission locale, je puis vous assurer que de nombreux jeunes doivent également être accompagnés.

Ce Programme départemental d'insertion sera décliné en Pacte territorial d'insertion. Ce sera l'occasion de discuter d'actions concrètes. Pour ma part, je crois beaucoup à l'expérimentation ; peut-être pourrons-nous expérimenter de nouveaux dispositifs et voir s'ils fonctionnent. Mais cela nécessite l'appréhension des publics et, pour cela, de nos prescripteurs. Parmi ceux-ci, vous parliez de Pôle emploi mais il ne faut pas oublier la nécessaire relation à établir avec tous nos partenaires, qu'il s'agisse de la Mission locale, de Cap Emploi ou des UTAS.

Je crois également beaucoup aux réunions d'information de départ, où l'on explique bien aux personnes ce à quoi elles ont droit, en les informant également que ces droits s'accompagnent de devoirs. Cela fait partie de la doctrine du revenu d'insertion. Peut-être ces droits et devoirs ne sont-ils pas suffisamment expliqués. Nous le constatons dans le cadre de nos commissions départementales de suivi. Ce sujet mérite toute notre attention, je tenais à souligner combien ce travail est considérable.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'Insertion et du Logement, rapporteur. – Je partage pleinement les remarques d'Armelle MARTIN. Maintenant, il faut tout mettre en musique, y compris la partie expérimentation. Nous verrons cela avec nos partenaires. Pour revenir sur le dernier point, je suis quasiment convaincu qu'une bonne partie des personnes qui entrent dans le dispositif ont parfois, et malheureusement, glissé dans le dispositif, et n'en mesurent pas pleinement les tenants et les aboutissants. Souvent, lorsqu'une sanction est prise, on constate leur surprise ; nous pourrions intervenir bien avant afin d'en limiter les effets. Même si les sanctions ne s'appliquent pas, les personnes en profitent pour rebondir.

Il reste effectivement un travail considérable à réaliser. Nous allons nous y employer, d'autant que, pour l'instant, nous bénéficions de cette fenêtre de tir des offres d'emploi non satisfaites. Nous ne savons pas ce qu'il en sera dans quelques mois, voire au cours des prochaines années, étant donné l'évolution de la situation économique.

Mme Armelle MARTIN. – Nous le voyons bien dans notre commission et, lorsque le partenaire Pôle emploi est présent, nous lui demandons de toujours maintenir la relation avec eux. Mais tout passe maintenant désormais par voie numérique, et parfois des agents de Pôle emploi informent mal, n'informent pas ou ne répondent pas, d'abord parce que le territoire n'est pas fait de zones partout semblables, ensuite, parce que se pose cette question des usages du numérique.

La question est cruciale car, aujourd'hui, l'outil numérique est utilisé de manière permanente. Je pense qu'il faut aussi de l'humain ; peut-être cela pourra-t-il se faire par le biais des ingénieurs numériques. Je ne connais pas bien leur fiche de poste, mais cet accompagnement humain me paraît absolument nécessaire, tout comme le renforcement des usages du numérique. Cette combinaison nous permettra de mieux ou de bien accompagner les personnes concernées.

Mme LA PRESIDENTE. – N'oublions pas que, sur ce sujet, un outil a été mis en place par l'Etat, accompagné par les collectivités – communautés de communes ou communes, selon les endroits – qui s'appelle les maisons France Services.

Il a bien été dit que France Services sert à garantir un accès aux droits en proximité, dans les territoires. Je ne sais si je l'avais précisé lors de la dernière Assemblée, mais il existe désormais un schéma, le Schéma d'amélioration à l'accès aux publics. J'ai donc sollicité Mme la Préfète il y a déjà quelques semaines pour qu'une évaluation de ce schéma soit réalisée et que nous sachions où nous en sommes par rapport aux grandes orientations qui ont été fixées et que nous déterminions si les missions dédiées à ces maisons France Services, à savoir accueillir, renseigner et informer impliquant un début d'accompagnement des publics quels qu'ils soient, sont vraiment opérantes dans nos territoires. Car il ne suffit pas de dire « France Services » si des personnes sont obligées de venir à l'UTAS parce que l'UTAS ne laisse tomber personne ! La vraie question, sur laquelle nous allons nous pencher, est celle de l'accès aux informations, voire de l'accès aux droits.

Comme l'a dit Patrice MORANÇAIS, nous avons une petite fenêtre de tir. Nous ne savons pas combien de temps cela durera mais, pour l'heure, des emplois restent non pourvus, des emplois accessibles, des emplois absolument nécessaires au maintien d'une solidarité sur notre territoire. Je pense aux associations d'aide à domicile, mais pas seulement. Il s'agit d'emplois accessibles bénéficiant d'un accompagnement du Conseil départemental, mais pas seulement ; une grande association installée dans le sud du département fait du tutorat et, tous les jeudis, dispense de la formation aux gestes techniques *in situ*, dans ses locaux. De nombreuses actions sont mises en place dans le département. Si nous ne donnons pas un grand coup d'accélérateur, je crains que la situation n'empire dans quelques années.

Tout cela est un équilibre précaire sur lequel il nous faut agir pour mettre en phase notre Programme départemental d'insertion. Je pourrais presque qualifier cela de « démarche qualité » : évaluation d'où l'on part et où l'on veut aller, moyens que nous mettons en œuvre. Voilà sur quoi nous nous sommes penchés pour définir les grandes orientations de ce programme.

Mais mesurons bien quels sont les métiers en tension aujourd'hui, quelles compétences sont à acquérir pour s'engager dans ces filières d'emploi, le savoir-faire et le savoir-être, et quelle peut être la valorisation de démarches connexes qu'il est possible de lancer auprès d'associations caritatives ou autres – ce que j'appelle un engagement citoyen.

Nous avons tout cela à organiser parce que, pour certains publics, tous les petits pas que l'on franchit sont de grands pas. Il ne faut pas lâcher, il faut se dire que nous sommes en confiance, tous rassemblés pour relever ce grand défi : mettre en emploi des personnes qui sont dans la pauvreté. Nous pouvons le faire, et c'est maintenant qu'il faut agir !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – A la lecture de ces documents, nous sommes frappés par le fossé existant, d'un côté, entre le nombre de demandeurs d'emploi qui, même s'il a légèrement diminué, demeure coincé entre 8 000 et 9 000 et, de l'autre, cette difficulté à recruter dans bien des secteurs. Quand on voit, page 133, les taux montrant la difficulté à recruter – taux que je ne connaissais pas mais, sur le terrain, les acteurs économiques nous parlent régulièrement de cette difficulté – dans des secteurs qui ne demandent pas nécessairement une longue formation, cela devient gênant pour ceux qui restent au chômage alors que des emplois sont à pourvoir, mais également pour les entreprises qui recrutent et se voient freinées dans le développement de leur activité, ou tout simplement pour faire face à leur activité habituelle. Ce sont tout de même les entreprises qui créent la richesse et ces difficultés de recrutement ont un double impact : peine sociale et peine économique... Je m'en tiens là, car je sais que nous sommes tous d'accord à ce sujet.

Mme LA PRESIDENTE. – Je note que vous nous rejoignez dans notre vision, comme nous nous rejoignons également sur la nécessité de ne pas laisser les personnes dans les situations les plus difficiles. Patrice MORANÇAIS l'a dit, Laurence CHEVEREUX le sait, cela n'a pas que des conséquences pour l'individu.

Mme Armelle MARTIN. – Ce que vient de dire Jean-Luc LEGER est exact, mais la crise sanitaire a également eu un impact. Nous avons beaucoup de difficulté aujourd'hui à remettre les gens en route. M. MORANÇAIS parle des emplois, je parle des formations, mais le phénomène est le même. Quelle que soit la formation, à l'heure actuelle, lorsque nous avons douze places à pourvoir, nous accueillons au mieux cinq personnes, quatre en fin de formation. Je parle de formations à des emplois non délocalisables, type aide à domicile. Certes, il s'agit d'un domaine particulier et il faut avoir quelques notions, car les personnes sont seules à domicile, mais ces formations sont relativement courtes et, pourtant, nous atteignons des taux de ce type. A AUBUSSON, par exemple, une formation doit débuter la semaine prochaine : sur douze places, cinq seulement seront prises, et nous finirons à quatre.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne voulais pas le dire, merci de l'avoir dit. Pour moi, cela n'est pas acceptable. Le message est passé : ce n'est pas acceptable ! Lorsque je dis que nous n'avons pas tout fait et que je vois de tels chiffres... mais nous ne pouvons pas non plus tout faire. Nous nous inscrivons dans le cadre réglementaire de la loi mais il faut, au bout d'un moment, dire stop ! Je ne veux pas avoir cela sur la conscience. Nous ne pouvons pas laisser ces personnes dans les situations dans lesquelles elles se trouvent. Nous les connaissons tous.

Cela rejoint la discussion que nous avions ce matin sur la scolarisation : je vais à l'école ou pas ? Je vais en formation ou pas ? Je vais prendre un travail ou pas !

Je suis très satisfaite que nous ne nous soyons pas opposés sur cette vision qui est un peu plus disruptive, engagée.

Mme NICOUX. – Que l'on partage.

Mme LA PRESIDENTE. – J'en suis très contente.

Si personne ne souhaite plus s'exprimer, nous allons procéder au vote sur ce document d'intention, qui sera travaillé plus précisément dans sa déclinaison avec nos partenaires.

Je vous informe qu'ayant quitté l'Assemblée, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN et Mme Delphine CHARTRAIN à M. Bertrand LABAR et Mme Catherine DEFEMME à M. Thierry GAILLARD.

Je vous propose d'approuver le Programme Départemental d'Insertion 2022-2024 tel qu'annexé au présent rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

REVISION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES POUR 2023

RAPPORT N°CD2022-05/3/18

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Chaque année, le Conseil départemental participe aux dépenses de fonctionnement des collèges en votant une dotation globale de fonctionnement, DGF, qu'il notifie aux dix-huit collèges publics creusois.

Cette DGF a pour objectif de financer le fonctionnement de l'établissement dans sa mission d'enseignement. Or ses modalités de calcul ne traduisent plus la réalité du fonctionnement des petits collèges creusois et ne prennent pas en compte les aléas de gestion qui deviennent prégnants et récurrents. Une réflexion de fond sur ces modalités de calcul, associant les gestionnaires, les chefs d'établissement et les comptables, sera engagée de juin 2022 à juin 2023. Toutefois, dans l'attente, au titre de l'exercice 2023, nous vous proposons d'adopter quelques modalités ajustées. Celles-ci se fondent sur trois principes : principe de sincérité, principe d'équité et principe de solidarité.

Je vous invite à vous reporter au tableau annexé, très explicite, réalisé par les services. J'en remercie tout particulièrement M. CARIOU. Vous constatez que, pour ce qui est de la part fixe, la viabilisation sera revue, calculée sur la moyenne des trois dernières années. Le forfait pour l'entretien du petit matériel reste identique, mais il est de 4 650 € si le fonds de roulement prélevable est inférieur à quatre mois.

La part variable n'a fait l'objet d'aucun changement ; elle reste fonction du nombre d'élèves et de leur nature.

En revanche, en ce qui concerne les déductions mutualisées, notamment sur les télécommunications, les différentes tranches ont été modifiées.

S'agissant des forfaits complémentaires, au regard du principe de sincérité, compte tenu de la baisse des effectifs, nous avons pensé qu'il serait intéressant de définir de petits forfaits pour les petits collèges. La somme serait allouée en fonction des pertes égales ou supérieures à 1,5 % des effectifs – soit, 500 € pour les « petits collèges » et 800 € pour les « gros collèges », la moyenne des effectifs étant de 270 élèves.

Pour pallier les aléas, est prévue une enveloppe supplémentaire globale de 50 000 €, avec un seuil maximum par établissement de 8 000 €. Il s'agit de faire face à la crise actuelle, avec l'augmentation des fluides, gaz et carburants.

Enfin, la réserve DGF supplémentaire, qui était jusqu'à présent de 40 000 €, passera à un montant global de 25 000 €, et sera fonction des fonds de roulement qui devront être inférieurs à quatre mois.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Depuis combien de temps les dotations par élève n'ont-elles pas été révisées ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Quinze ans.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous nous adaptons à un contexte, à une réalité. Nous expérimentons cette année ces mesures correctives. Nous verrons ce qu'elles produisent, si cela est plus juste ou pas. Puis, nous travaillerons au fil de l'eau pour nous adapter à la situation, comme nous l'avons toujours fait.

Ayant quitté l'Assemblée, Mme Renée NICOUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER.

Je vous propose :

- d'adopter les mesures correctives de calcul de la DGF telles que définies au rapport présenté, pour l'exercice budgétaire des EPLE ;
- d'ajuster les modalités de calculs de la DGF conformément à l'annexe jointe ;
- - de fixer à 50 000 € le montant de l'enveloppe pour la prise en compte des aléas, dont le seuil maximum par établissement ne pourra excéder 8 000 € ;
- de diminuer l'enveloppe de la DGF complémentaire des collèges, de 40 000 € à 25 000 € *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Pour conclure ce rapport, j'adresse un grand merci au service et à toute l'équipe d'Eric CARIOU, Karine SALLOT, qui ont énormément travaillé sur ce dossier des DGF, très important pour les collégiens de notre département.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de faire la pause-déjeuner.

J'invite les commissions à se réunir pendant la pause afin d'examiner les vœux et motions.

La séance est suspendue.

(Suspendue à 13 heures 10, la séance est reprise à 14 heures 50.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Chers collègues, je vous propose que nous reprenions notre séance. Les commissions se sont réunies et ont examiné les vœux et motions. Le vœu pour cette jeune fille du lycée Pierre BOURDAN dont nous parlions ce matin a été rédigé. Nous vous en donnerons lecture en fin de séance.

Excusés, M. Nicolas SIMONNET a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE et Mme Marie-Christine BUNLON à M. Patrice MORANÇAIS.

Nous abordons l'examen des rapports de la quatrième commission – Solidarité territoriale et Développement durable.

MISE À JOUR DU REGLEMENT D'AIDES MILIEUX AQUATIQUES

RAPPORT N°CD2022-05/4/19

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Dans ce rapport, il vous sera présenté des mises à jour du Règlement d'aides des milieux aquatiques. En effet, dans le cadre du Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques, le Département soutient les collectivités à compétences GEMAPI. Des évolutions réglementaires et conjoncturelles récentes nécessitent une mise à jour de ce règlement d'aides sur trois points.

Le premier est réglementaire. Depuis la loi 2021-1104 du 22 août 2021, il n'est plus autorisé de financer l'effacement ou l'arasement de seuils de retenue de moulins sur les cours d'eau classés en liste 2. Le règlement d'aides, annexé à ce rapport, est modifié en conséquence. Il doit être restreint au seul financement des équipements de seuils.

Le deuxième a trait aux bénéficiaires éligibles au règlement d'aides. Au regard des évolutions réglementaires, le Département ne peut plus aider les particuliers – ceux que nous accompagnions dans le cadre de travaux sur les étangs, par exemple – ni les associations – par exemple, la Fédération de pêche. Les seuls bénéficiaires des aides départementales seront désormais les communes et les EPCI à compétence GEMAPI ou les syndicats mixtes qui interviennent dans ce domaine. Même si on peut le regretter, de toute façon, cette réglementation s'impose à nous.

Le troisième est une modification portant sur les modalités de calcul des aides, une modification conjoncturelle puisque nous vous proposons un choix politique fort en faveur de l'environnement. En effet, jusqu'à récemment, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne intervenait sur le financement du montant TTC des opérations de restauration des milieux aquatiques à hauteur de 50 %, en cofinancement de la Région Nouvelle-Aquitaine qui apportait 20 % et du Département de la Creuse, pour 10%, soit une aide totale à hauteur de 80 %. Vous devez vous en souvenir puisque nous vous présentons régulièrement des dossiers relatifs aux contrats territoriaux milieux aquatiques en Commission Permanente.

Dans le cadre du 11e Programme d'aide, les administrateurs du comité de bassin Loire-Bretagne ont décidé de recentrer les financements uniquement sur les masses d'eau dégradées et de ne plus aider celles classées en bon état ou très bon état écologique. Le reste à charge potentiel pour les collectivités s'élèvera donc à 70 % de financement, au lieu de 20 %. Pour information, cela représente environ 40 % des masses d'eau du département de la Creuse puisque, par rapport à d'autres départements, bon nombre de nos masses d'eau sont en bon état, voire très bon état écologique.

Ces nouvelles dispositions suscitent des inquiétudes des syndicats ou des communautés de communes qui exercent cette compétence GEMAPI, car les montants de ces travaux sont généralement conséquents. Le risque est d'assister à un désengagement progressif des collectivités sur les cours d'eau classés. Pour en citer un exemple, nous avons trois rivières classées « Site Rivières Sauvages » : la Gioune et le Cubaynes pour Creuse Grand Sud, le Pic pour Creuse Sud-Ouest. Nous risquons, sur la durée, de constater un certain désinvestissement sur ces cours d'eau, d'aucuns pouvant penser que, s'ils reviennent à un moins bon état écologique, ils seront éligibles aux subventions. Ce serait difficile à admettre, mais il pourrait en être ainsi.

Pour répondre à ces inquiétudes et afin d'éviter une baisse de dynamique sur ces rivières, il est proposé que le Département applique une bonification de son taux et aide à hauteur de 50 % pour ces masses d'eau en bon ou très bon état écologique. Le taux d'aide de 10 % demeurait inchangé sur les autres. Nous maintiendrons ainsi un taux d'aide incitatif, de 70 %, pour les EPCI qui continueraient à investir dans le bon sens.

Nous ne pouvons que regretter cette prise de position de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne car, sans stigmatiser qui que ce soit, lorsque l'on voit, les masses financières déversées à l'échelle du bassin Loire-Bretagne en faveur de certains départements pour des résultats très contestables, on se rend compte que, pour des montants finalement peu élevés s'agissant de ces cours d'eau, ce désengagement est un très mauvais signe, qui ne va pas dans le bon sens. C'est la raison pour laquelle nous avons eu envie de vous proposer cette modification, pour continuer à avancer.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est, en effet, une très bonne mesure de ne pas laisser les choses au milieu du gué. Comme je l'indiquais matin, le Pôle environnement s'attache à nous permettre d'agir pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles du territoire, en particulier de l'eau qui en est un élément essentiel. Nous n'allons pas épiloguer sur le temps que nous connaissons depuis quelques semaines, mais cela nous rappelle les années antérieures au cours desquelles la question de l'eau a été criante pour notre département.

Cela me semble donc être une bonne mesure.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Pour être certain d'avoir bien compris, jusqu'à présent, les projets étaient financés à 50 % par l'Agence de l'eau, 20 % par la Région et 10 % par le Département, soit un financement à hauteur de 80 %. Dorénavant, l'Agence de l'eau retire ses 50 %, le Département porte sa participation de 10 à 50 % ; avec les 20 % de la Région, cela représente 70 % de financement.

Pourquoi ne pas aller jusqu'à 80 % si cela ne correspond qu'à de petites dépenses ? Avez-vous considéré que ce serait trop, et pourquoi ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – La question a fait l'objet de nombreux débats. Nous considérons que nous ne sommes pas là pour pallier les désengagements de tous, y compris celui de l'Etat – en l'occurrence, celui de l'Agence de l'eau.

En revanche, nous avons essayé de mesurer l'impact de cette mesure. Nous savons bien que si les financements tombaient de 80 % à 30 %, nous assisterions à un désengagement des collectivités à compétence GEMAPI. Un taux de 70 % – qui porte, je le rappelle, sur les montants TTC – resterait incitatif et de nature à apporter un complément d'aide. L'impact pour 2022 n'est pas très élevé, il sera sûrement supérieur les années suivantes. Mais si nous nous en étions tenus à 30 %, cela aurait été une catastrophe.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite intervenir ?...

Je vous propose d'adopter le projet de règlement d'aides modifié – Restauration des milieux aquatiques, tel qu'annexé. *(Adopté à l'unanimité.)*

**PERSPECTIVE DE RAPPROCHEMENT
DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CREUSE
AVEC LE GIP TERANA**

RAPPORT N°CD2022-05/4/20

Mme LA PRESIDENTE. – Voici un rapport que nous voulions vous proposer, sans que ce soit un engagement totalement assuré. Il permet toutefois d'avancer dans la démarche de rapprochement du Laboratoire départemental d'analyses, LDA, avec le GIP TERANA, qui nous est apparu comme la solution la plus intéressante à ce moment des réflexions.

La parole est à M. GAILLARD pour vous le présenter.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il s'agit de vous faire part de l'évolution de ce dossier, étant entendu qu'aujourd'hui, il vous sera uniquement demandé d'approuver le principe du rapprochement avec une structure, le GIP TERANA. Je vais vous livrer quelques éléments de réflexion et Bertrand LABAR interviendra, s'il le souhaite, pour vous apporter les compléments plus techniques qui pourraient vous intéresser et qu'il maîtrise mieux que moi. Si vous avez quelques questions plus particulières, Jean-Pierre BARREAUD, le Directeur du Laboratoire, présent dans la salle, pourra aussi vous apporter des réponses.

Vous l'aurez tous compris, l'évolution de l'environnement économique des laboratoires publics d'analyses, le cadre législatif et réglementaire de leur activité et la centralisation des politiques sanitaires à l'échelle des Régions placent les laboratoires départementaux d'analyses au cœur de nombreuses mutations qui imposent de repenser le positionnement du LDA de la Creuse. Une évaluation des projets potentiels, sur la base de critères de stratégie territoriale régionale et départementale, de critères économiques et sociaux, a guidé la prise de décision en faveur d'une structure de rapprochement à horizon 2023.

Ce projet a été partagé avec l'ensemble des agents. Je pense pouvoir dire, à l'occasion des nombreuses rencontres que nous avons pu avoir avec eux, que ce principe de développement est parfaitement compris et chacun s'accorde à reconnaître qu'en restant en l'état, nous serions plus en danger qu'en allant vers cette évolution de rapprochement avec une autre structure.

Le Conseil départemental de la Creuse, soucieux d'assurer la pérennité de la mise en œuvre des politiques de surveillance sanitaire assurées par ce laboratoire d'AJAIN, a engagé, dès le printemps 2021, une réflexion sur l'opportunité d'un rapprochement avec une structure supra-départementale existante. Initialement, quatre possibilités s'offraient à nous : un rapprochement avec le GIP TERANA, avec le syndicat mixte QUALYSE, avec le GSP ou avec la société Eurofins,

qui est un opérateur privé, pour une entente collaborative avec la Dordogne. Mais assez rapidement, deux hypothèses ont été éliminées. Restaient l'intégration au syndicat mixte QUALYSE ou l'adhésion au GIP TERANA.

La collectivité s'est adjoint les conseils et l'expertise d'un cabinet spécialisé, KPMG – qui avait déjà accompagné une démarche identique de réflexion lancée en 2013 – pour mener une étude stratégique d'évaluation de deux scenarii. Afin d'examiner les conditions de ce rapprochement et l'impact pour le Laboratoire des deux projets industriels, un comité de gouvernance du projet a été mis en place. Il rassemble autour de la Présidente deux élus en charge de la thématique du Laboratoire – Bertrand LABAR et moi-même –, les deux Conseillers départementaux du canton de SAINT-VAURY – Armelle MARTIN et Philippe BAYOL – ainsi que le Directeur général des services, le Directeur du Laboratoire et Mme SALLOT de l'Inspection générale qui a beaucoup travaillé sur ce dossier.

Ce comité s'est réuni les 13 et 22 avril derniers afin de déterminer la structure cible auprès de laquelle nous pourrions nous engager. Afin d'éclairer la décision, ont successivement été examinés et débattus la genèse du dossier, l'environnement économique et le contexte législatif actuel des laboratoires, afin de relever le défi du positionnement concurrentiel et tout autre défi qui pourrait se projeter à l'avenir.

Nous nous étions positionnés sur trois piliers essentiels : assurer la pérennité du laboratoire en maintenant le plateau technique d'AJAIN, au service du territoire – c'était un préalable ; préserver l'emploi local et mettre en place un accompagnement personnalisé des agents pour lesquels la situation le nécessiterait – à ce titre, les services de la DRH ont été largement mis à contribution et ont parfaitement joué leur rôle ; participer à une stratégie de développement prometteur, tout en rationalisant la contribution financière de la collectivité.

Le choix le plus opportun semble l'adhésion au GIP TERANA, d'une part, en raison de l'accueil favorable reçu par la candidature du LDA 23 – l'Assemblée générale du GIP du 9 décembre 2021 a d'ores et déjà émis un accord de principe pour étudier l'adhésion du Conseil départemental de la Creuse au sein de sa structure –, d'autre part, en raison d'un savoir-faire éprouvé en termes d'intégration de nouveaux partenaires puisque ce GIP, créé en 2016 autour de quatre départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, a connu, depuis, l'adhésion de trois nouveaux Départements et d'une SCOP.

Le GIP TERANA compte aujourd'hui 247 agents répartis sur six sites. Sa stratégie de développement s'articule autour de valeurs partagées par l'ensemble des membres : le maintien des sites, la préservation locale des emplois qualifiés, le développement de nouvelles activités, y compris au-delà des seuls territoires départementaux, la promotion de partenariats avec des organismes de recherche tant publics que privés, la réponse prioritaire aux politiques publiques départementales.

Il est à noter, car ce n'est pas négligeable, que le statut juridique du GIP permet au Conseil départemental de conserver la pleine compétence décisionnelle de sa politique sanitaire. Ce ne serait pas le cas si le choix se portait sur le syndicat mixte,

qui nécessiterait un transfert de compétences. La gestion serait transférée à un opérateur public interdépartemental disposant d'une assise commerciale sur plusieurs régions administratives.

La construction du *business plan*, intégré sur trois ans, se fera dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des partenaires. Le projet TERANA prévoit de faire adhérer le maximum d'agents à la démarche, tout en déployant un accompagnement individualisé pour les situations qui le nécessiteraient ; que la contribution financière du Département se traduise uniquement par une participation à la dotation d'équilibre, dont le montant sera calculé et validé conjointement par les deux parties.

En termes de calendrier, nous avions prévu de valider les supports juridiques, financiers et sociaux lors d'une Assemblée départementale qui se tiendrait le 25 novembre 2022. Il y aura certainement un décalage. La raison en est simple : le Département de l'Indre s'inscrit dans une démarche identique à la nôtre et a engagé son projet plus tardivement. Le GIP souhaiterait mener les deux projets de concert sachant que, d'un point de vue réglementaire, l'adhésion nécessitera un arrêté interministériel et que, plutôt que de renouveler l'opération, le GIP préférerait que l'échéance soit décalée de six mois, c'est-à-dire en janvier 2023, afin de présenter les deux conjointement. Cela ne remet aucunement en cause le processus.

Je ne sais si M. LABAR a quelque chose à ajouter ?...

M. LABAR. – Je n'ai rien à ajouter. Au-delà du petit souci que nous rencontrons, lié au décalage causé par l'instruction simultanée des deux dossiers, lorsque l'on se penche sur les colonnes des « plus » et des « moins », il y a très peu de « moins ». Subsiste peut-être parfois un petit point d'interrogation, mais c'est normal, il faut laisser le temps au temps.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Dans des démarches de ce genre, quelles exigences pouvons-nous avoir en termes d'emplois préservés et d'activité sur le site ?

Comment est calculée la participation financière du Département ? Lorsque l'on est seul, c'est relativement simple ; à plusieurs, c'est sans doute plus compliqué.

M. BARREAUD, Directeur du Laboratoire. – En termes d'emplois, il s'agit d'une négociation, mais les exigences sur lesquelles elle portait étaient partagées tant par le Département que par la structure TERANA elle-même. A cet égard, les expériences passées du Cher et de la Nièvre sont rassurantes, puisque l'emploi a été maintenu sur leurs sites. Cela peut donner lieu à des adaptations de postes et de métiers, mais les emplois sont maintenus.

La participation à la dotation d'équilibre du GIP se fonde sur des mécanismes de calcul financiers. Cette démarche sera conduite objectivement, après une étude du cabinet KPMG auprès du GIP TERANA visant à déterminer le montant financier. L'exercice financier, assez complexe, prend en compte les résultats des trois derniers exercices, car il faut savoir qu'en France, autant de laboratoires départementaux, autant de comptes de gestion et de comptes administratifs différents. Les modalités financières peuvent différer d'un laboratoire à l'autre. On harmonise donc les comptes sur le cadre de la comptabilité TERANA, qui obéit aux mêmes règles comptables M4 que nous. C'est sur cette base qu'est déterminée une clé de participation qui peut être soit forfaitaire, soit exprimée en pourcentage.

Aujourd'hui, sept départements sont contributeurs du GIP, certains contribuent de façon forfaitaire. C'est le cas des petits contributeurs, tels le Département du Rhône qui n'a pas de laboratoire et qui participe donc à la structure sans avoir de site de production. Sa participation de 50 000 € vise à favoriser sa politique sanitaire. En revanche, les gros contributeurs tels que le Puy-de-Dôme, la Loire ou la Nièvre participent selon un pourcentage. Je ne lis pas dans une boule de cristal, mais l'évolution des contributions des uns et des autres, en particulier celle d'un des Départements fondateurs, le Puy-de-Dôme, montre qu'entre 2016 et aujourd'hui, la participation a été descendante, ce qui augure de perspectives favorables.

M. LEGER. – Qu'en est-il en termes d'activité ? Il avait été question d'une spécialisation des sites.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Nous avons analysé les deux propositions. Avec QUALYSE, était prévu un plafonnement des ressources RH à un maximum de 49 % du chiffre d'affaires annuel. Compte tenu des chiffres réalisés par le Laboratoire au cours des années précédentes, de 44 agents, nous pouvions considérer que nous passions à 30 agents, soit une perte d'effectifs. Ce n'est pas du tout la philosophie de TERANA, le volet RH est bien plus protecteur.

Par ailleurs, en optant pour QUALYSE, nous nous orientions vers une hyper-spécialisation des sites avec, en fonctionnement, un plan d'action annuel fixant des objectifs assez précis. Ce n'est absolument pas le cas du GIP où, même si nous ne pouvons prédire ce qu'il adviendra dans cinq ou six ans, l'histoire montre qu'au fil de sa construction et de l'arrivée de nouveaux Départements, cela ne s'est pas passé de la sorte : ils ont maintenu les activités qui existaient et en ont même développé d'autres. Ils n'ont pas évolué vers une spécialisation des sites.

M. LABAR. – En termes de ressources humaines, la traduction des 49 % du chiffre d'affaires en masse salariale ne laisse pas l'ombre d'une hésitation.

En termes d'activité, la notion de spécialisation, forcément, inquiétait les agents. A un moment donné, des modifications interviendront sans doute,

mais le principe est de maintenir les sites et le GIP souhaite même profiter de notre laboratoire qui, selon leurs termes, est « sans frais », doté de locaux qui les intéressent.

Le GIP compte 247 agents, dont une trentaine d'emplois créés depuis sa création.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – J'ajouterai un dernier point : dans le cadre de la procédure, nous nous efforçons de transmettre le maximum d'informations et d'entretenir le dialogue avec les agents concernés parce que nous avons conscience, car c'est une réalité et tout à fait normal dès l'instant que l'on opère un changement et qu'un processus de réorganisation se met en place, que cela peut susciter de l'anxiété. Nous l'entendons et le comprenons. Nous nous sommes déplacés à plusieurs reprises avec le Directeur général des services, Mme SALLOT, M. BARREAUD et Bertrand LABAR, pour délivrer le maximum d'informations au fil de l'eau. Nous continuerons à le faire parce que cet accompagnement est indispensable.

Les services de la DRH autour de Mme LALANDE sont déjà très mobilisés pour recevoir, de façon individuelle, tous les agents qui le souhaitent discuter en toute transparence. Dans ces processus, rien n'est pire que d'agir dans l'ombre ou de cacher des informations. Il faut communiquer pour lever, autant que faire se peut, toute anxiété sous-jacente, naturelle dans ce genre de situation.

Mme LA PRESIDENTE. – Je reviens donc sur la précision apportée par M. GAILLARD : nous nous réunirons pour valider les questions sociales, juridiques et financières selon les principes utilisés par les intercommunalités lors des commissions d'évaluation de transfert de charges d'une structure vers une autre. L'intégration n'interviendra pas le 1er janvier, mais plus probablement le 1er juillet, c'est-à-dire nous nous positionnerons définitivement sans doute en janvier ou février, lors de l'Assemblée plénière consacrée à l'examen du Budget.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Plutôt en décembre, je pense, madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Donc, lors de la séance consacrée au débat d'orientation budgétaire.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Permettez-moi d'ajouter un dernier point : dans le cadre des rencontres avec les agents du Laboratoire, une visite avec les représentants du GIP TERANA était prévue en septembre. Les agents avaient formulé le souhait que cette rencontre puisse se tenir le plus tôt possible.

Donc, en accord avec la disponibilité des responsables de TERANA, elle aura lieu juin, avant l'été. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre aux attentes des agents du Laboratoire ; c'est une très bonne chose !

Mme LA PRESIDENTE. – Si personne ne souhaite plus s'exprimer, je vous propose de conclure ce processus tel qu'il vient de vous être précisé. *(Adopté à l'unanimité.)*

Nous en venons au rapport de la cinquième commission – Numérique et Mobilités.

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ROUTIER (SIG ROUTIER)

RAPPORT N°CD2022-05/5/21

Mme LA PRESIDENTE. – Hélène FAIVRE n'étant pas présente, la présentation de ce rapport sera confiée à Laurent DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur suppléant. – Historiquement, les services des Routes utilisaient la Banque de données routières – BDR – et les logiciels permettant son exploitation. Mais depuis le printemps 2016, la BDR n'est plus exploitée ni renseignée.

Dans un souci de modernisation de ses pratiques et de remplacement d'outils, la collectivité a décidé, à la suite d'un comité de coordination et d'un comité stratégique, de se doter en septembre 2021 d'un Système d'information géographique routier, ou SIG Routier. Ce système crée, gère, analyse et cartographie des données routières.

Les objectifs pour la collectivité sont les suivants : moderniser la connaissance du patrimoine routier ; répondre au besoin d'un outil fédérateur ; avoir une valorisation cartographique ; faciliter le suivi et la mise à jour du patrimoine routier ; uniformiser le langage ; et accéder en temps réel aux informations à disposition.

Actuellement, notre prestataire et les services travaillent à l'intégration du filaire – réseau routier – et à des points de repère, ou PR. Dans le domaine de l'exploitation routière, ces PR sont des points créés par le gestionnaire des réseaux routiers, matérialisés physiquement sur le terrain des marques peintes, éventuellement associées à des bornes ou des plaquettes. Selon les techniciens, cette étape est primordiale dans notre projet de géolocalisation. Il s'agit en effet d'intégrer le filaire le plus fiable et correct possible dans l'outil. Donc, bien évidemment, ce référentiel évoluera et nécessitera certainement de nouvelles modifications.

Ce dossier est assez technique mais, si vous avez des questions, M. MERPILLAT ne manquera pas de nous apporter les éléments utiles et nécessaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous gérerons, cartographierons et analyserons mieux nos données routières. Un prestataire nous accompagne.

Avant de procéder au vote, je vous indique que M. Thierry BOURGUIGNON a donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD.

Je vous propose que nous poursuivions le travail engagé par les services, d'approuver le principe d'une mise à jour des points de repère, PR, et de la numérotation pour certains tronçons de routes départementales, avec en conséquence un état de « point zéro » sur le SIG Routier, GEO SIR, à définir ultérieurement à l'occasion d'un prochain rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT N°CD2022-05/1/22

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je m'efforcerai d'être LEGER !

M. LEGER. – Je l'entends depuis l'école primaire !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je voulais vous faire réagir, avec succès, dès la première phrase ! Avec la chaleur qui règne dans la salle, je craignais de perdre votre intérêt !

Je m'efforcerai d'être synthétique, mais cette Décision modificative est importante, et je souhaite que vous vous en imprégniez car il est vrai que M. LEGER n'a pas pu assister hier soir à la première commission, et il me semblait normal que vous soyez totalement informés de cette DM qui, comme le disait Mme la Présidente, est assez conséquente. Elle nécessite des explications afin que vous soyez tous informés du montage.

Cette première Décision modificative de l'année est importante puisque son montant ressort à 27 557 898 €, soit, 26 797 276 € en section d'investissement, et 760 622 € en section de fonctionnement.

Si le montant de cette DM 1 est aussi élevé, c'est qu'elle intègre quasi exclusivement des inscriptions budgétaires nécessaires aux opérations d'optimisation et de refinancement de la dette que le Conseil départemental de la Creuse est en train de poursuivre sur le premier semestre de l'année 2022, déjà engagé en 2021.

Cette renégociation de la dette poursuit deux objectifs. Le premier est budgétaire, Nous ne sommes pas la seule collectivité à engager cette démarche car la fenêtre de tir est encore bonne. Les taux sont autour de 1,2 %. L'objectif est d'allonger l'encours pour dégager des marges de manœuvre budgétaires sur les prochains exercices – et vous verrez qu'elles sont conséquentes – et de reprofiler les annuités pour les harmoniser et éviter les à-coups.

Le second objectif, le plus important, est financier. Il s'agit d'améliorer les conditions financières, sachant que, dans le package de recompactage des emprunts, les emprunts de 2013, 2014, 2015 sont ceux qui nous intéressent, car ils avaient été conclus à une époque où les taux étaient encore élevés. Ils ont baissé depuis 2016 et 2017.

Notre dette a fait l'objet de renégociations depuis de nombreuses années. Un travail a été engagé avec R-Cost, pour approcher cette renégociation en position de force. Lorsque l'on rencontre les banques pour renégocier une dette, elles commencent par étudier votre situation financière. La situation de 2021 a été exposée ce matin, les ratios sont positifs. Il est donc plus facile de renégocier avec les banques dans de bonnes conditions dans cette situation.

Aujourd'hui, l'encours de dette est de 98,9 M€. La dette est structurée autour de 57 emprunts. Quand on lisse l'ensemble des emprunts qui la composent, on note que certains n'ont pas d'utilité à être renégociés, ce pour deux raisons : soit leur échéance est proche, soit ils ont été conclus à des taux intéressants, en 2016 et 2017, qui ne nécessitent pas de renégociation.

Après avoir listé les 57 emprunts et les avoir examinés structurellement, il s'avère que 15 emprunts nécessitent une renégociation : dix sont portés par le Crédit agricole, cinq par la Caisse d'épargne, pour un encours compris entre 20 M€ et 25 M€, soit environ 25 % de notre
dette.

Le Département a l'opportunité de mener ces opérations de réaménagement gagnantes sur un quart de sa dette, avec un gain estimé proche de 700 000 €, ce qui n'est pas neutre. M. LEGER disait, ce matin, que nous gérions au fil de l'eau faute de marge de manœuvre et que nous faisions ce que nous pouvions. En l'occurrence, c'est une véritable marge de manœuvre que nous allons chercher pour dégager une certaine aisance financière et pouvoir nous projeter plus facilement.

Ces 700 000 € s'entendent après IRA payées !

M. LEGER. – Même Dieu vous écoute !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Vous cherchez à me déstabiliser !

Les IRA, les indemnités de remboursement anticipées, ne sont pas neutres. Lorsque l'on renégocie avec une banque, s'offrent deux solutions. On peut entrer en discussion de gré à gré avec elles ; on a tel encours de dette, tels prêts à taux fixe et taux variable et, si l'on veut procéder à un remboursement anticipé, des pénalités sont prévues. Lorsque l'on parvient à trouver un accord avec les banques détentrices de la dette, c'est plus facile, car il est alors possible de négocier ces fameuses IRA, soit en les payant directement sur notre trésorerie, soit en les capitalisant sur le financement global lors du recompactage de l'emprunt en acceptant un impact sur le taux. Ainsi si votre taux renégocié est de 1 %, par exemple, vous faites en sorte d'intégrer les 276 000 € d'IRA – vous verrez par la suite que nous avons 276 000 € d'IRA auprès du Crédit agricole – en recapitalisant ce montant dans le prêt renégocié et, au lieu de bénéficier d'un taux de 1 %, vous obtenez un taux à 1,2 %. Mais il faut étudier le gain réel au final.

Les négociations que nous menons aujourd'hui avec ces deux partenaires financiers ne sont pas faciles. Aujourd'hui, le marché se tend, ils sont moins disposés à négocier, gré à gré, leurs créances. Aussi, nous pensons actionner un second levier : nous recherchons un autre organisme financier pour racheter la dette détenue par le Crédit agricole et la Caisse d'épargne.

Notre situation financière étant plutôt favorable, des organismes bancaires sur marché, comme le Crédit mutuel qui fait une offensive sur les collectivités, la Banque postale ou la Banque des territoires montrent leur intérêt et seraient disposées à faire des propositions

Je vais en terminer, mais je voudrais que vous compreniez bien l'aspect comptable : à ce jour, nous avons 45 000 € d'IRA à la Caisse d'épargne au travers de nos cinq prêts et 276 000 € d'IRA au Crédit agricole sous la forme de dix prêts. L'objectif est de n'avoir plus qu'un prêt à la Caisse d'épargne en recompactant cinq prêts en un ; de même au Crédit agricole pour les dix prêts.

Les montants figurent dans le rapport : 24 % de la dette représentent entre 20 et 25 M€. Ce n'est pas neutre. C'est la raison pour laquelle cette DM est conséquente, car nous devons procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires pour rembourser ces 25 M€ de dette et les refinancer avec un nouveau prêt. Le jeu comptable que cela implique a un impact, notamment, à la lecture de nos comptes, ce n'est pas sur la capacité d'autofinancement, la CA,F brute mais sur la CAF nette. Cela signifie que la CAF nette est complètement dégradée, car ces 27 M€ doivent être intégrés à nos opérations financières.

Mais nous aurons une bonne surprise en fin d'année, car lorsque nous aurons renégocié la dette, nous ressortirons entre 700 000 € et 650 000 € – les taux étant en train de remonter, nous ne devons pas tarder – de gains nets, déduits des 300 000 € d'IRA qui viendront en perte.

Il me semblait important de vous expliquer tout cela parce que cela aura un impact sur les aspects comptables.

Avant que je n'en vienne à la présentation de la DM 1, avez-vous des interrogations sur cet aspect de refinancement ?

M. LEGER. – N'aurait-il été plus intéressant de renégocier il y a un ou deux ans, lorsque les taux étaient encore bas ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – La collectivité a beaucoup de travail, des élections sont intervenues entre-temps ; c'est donc à la suite des élections du mois de juin 2021 qu'avec Pierre COSTES, nous nous sommes penchés sur la renégociation de cette dette. Si elle ne l'a pas été auparavant, c'est que d'autres sujets se sont imposés à nous.

En tout cas, pour ce qui me concerne, cela a été l'une de mes priorités à mon arrivée aux finances parce que je pressentais que la situation internationale financière allait se tendre. C'est la raison pour laquelle nous présentons cette proposition aujourd'hui.

M. LEGER. – Et merci, monsieur COSTES !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Pour information, sans cette opération de renégociation de la dette, cette DM ne s'élèverait qu'à 457 898 €, dont 260 622 € en section de fonctionnement et 197 276 € en section d'investissement. Ce serait donc une petite DM, si je puis dire, par rapport à ce que nous avons pu connaître. Hors inscriptions budgétaires relatives au refinancement de la dette, il est à mentionner que les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 0,10 % tandis que les recettes réelles de fonctionnement progressent de 0,14 %

Nous avons toutefois un petit delta intéressant qui s'articule de la manière suivante : en dépenses de fonctionnement, nous inscrivons des crédits supplémentaires pour couvrir les frais liés au déménagement du collège de CROCQ. Tout a été dit sur cette opération. Nous avons dû inscrire des crédits supplémentaires, à hauteur de 133 778 €, pour faire face au transport et à l'aménagement à GIAT. Nous avons également prévu 5 000 € supplémentaires pour le transport. Je rappelle que la compétence Transports est assurée par la Région ; toutefois, les services et les directeurs ont trouvé un point d'accord sur une répartition des dépenses de transport à hauteur de 50/50, si je ne me trompe, madame la Présidente ?... *(Mme la Présidente acquiesce.)* Il est également proposé d'augmenter de 30 000 € la subvention octroyée au GDS de la Creuse, soit une dépense prévisionnelle de 185 000 € pour l'année 2022, et d'inscrire des crédits de 25 000 € pour le Plan Santé, compte tenu des attributions et des demandes d'aide d'études.

En contrepartie, il a été possible de diminuer les inscriptions budgétaires concernant la participation du Département au Syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de CROZANT, car le syndicat peut s'appuyer sur un excédent global de clôture confortable en fin d'année 2021, de l'ordre de 365 000 €, ce qui nous a permis de voter une diminution significative pour 2022.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Un petit commentaire, puisque nous avons évoqué en commission ce dossier que Mme Marie-France GALBRUN connaît bien pour être assidue aux réunions de ce syndicat mixte qui rassemble en son sein trois élus du Département, trois élus de la comcom et trois élus communaux : si ce syndicat dispose d'un fonds, n'oublions pas toutefois que nous sommes en pleine restructuration du restaurant et que, l'année prochaine, les dépenses seront considérables.

C'est un élément à prendre en considération. Actuellement, les finances du syndicat sont effectivement « confortables », mais restons vigilants pour la suite sachant que nous engagerons les travaux en deux étapes : après la partie restauration viendra la partie hôtellerie. Ce ne sera pas un hôtel, bien évidemment, plus certainement des chambres d'hôte mais, dans les années à venir, le coût demeurera élevé pour les collectivités.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Merci, monsieur DAULNY, de ces précisions sur l'état de Crozant. Les DM servent aussi à cela. Nous avons aujourd'hui la possibilité d'ajuster ; l'année prochaine, soit nous l'inscrirons au Budget, soit nous ajusterons les montants au plus près en DM.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Je reviens sur un point dont me parlait Marie-France GALBRUN : lors d'une prochaine séance, nous pourrons vous présenter le projet puisque nous aurons les esquisses et l'avant-projet définitif. Cela pourrait être l'occasion de nous retrouver au pied de la forteresse.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Nous attendrons cela avec impatience !

Après les dépenses, je vais vous présenter rapidement les recettes de fonctionnement. Celles-ci se montent à 260 622 €, en augmentation de 0,14 %. Elles se composent, entre autres, d'un versement de 81 900 € de l'Etat visant à compenser la prime Inflation puisque, comme vous le savez, l'inflation est devenue un problème. Nous avons versé cette prime en début d'année 2022 aux agents du Département qui y étaient éligibles.

Nous enregistrons également des produits exceptionnels à hauteur de 111 094 €, liés à des opérations comptables, des remboursements d'assurances de sinistres, quelques annulations de mandat lors d'exercices antérieurs, ou encore à l'actualisation des montants de dotation ou de fiscalité perçus par le Département au titre de l'année 2022, par suite de modifications intervenues en mars et avril 2022.

Enfin, même si nous perdons 674 528 € dans cette fameuse fraction de TVA dont nous ne percevons que 2,9 % au lieu des 5,5 % attendus, nous récupérons, grâce à un travail intense, une part de DGF.

Monsieur COSTES, pourriez-vous nous expliquer cela ?...

M. COSTES, Directeur des finances et du budget. – En effet, nous avons eu une bonne surprise lors de la notification du montant de DGF que le Département percevra par rapport à ce que nous avions inscrit lors du Budget primitif pour l'année 2022, puisque nous recevrons 572 421 € de plus que ce que nous avions imaginé.

Sans trop entrer dans le détail, le calcul de la DGF repose sur trois composantes.

La dotation forfaitaire varie d'une année sur l'autre en fonction de la dynamique de population. Lorsque l'on gagne de la population, elle augmente ; quand on en perd, elle diminue légèrement, ce qui est notre cas en 2022.

La dotation de compensation est figée dans le temps, n'évoluant qu'en cas de mouvements de transfert de compétences entre l'Etat et les Départements. Ce n'est pas le cas en 2022 ; donc, cette composante n'évolue pas en 2022.

En revanche, la dotation de péréquation, qui est la plus importante d'un point de vue financier, évolue chaque année *a minima* de 10 M€, mais le montant perçu par chaque Département peut varier en fonction du choix opéré par le CFN. Cette troisième composante a connu une forte dynamique jusqu'en 2020, que nous avons perdue en 2021 puisque, chaque année, la dotation de péréquation est répartie entre les Départements urbains et les Départements ruraux. Or, en 2021, à la suite de modifications de critères INSEE, huit nouveaux Départements font partie des Départements ruraux. Parmi ceux-ci, je citerai le Rhône, le Gard... je ne les ai pas tous en tête, mais certains qui font aujourd'hui partie de la liste des Départements ruraux peuvent paraître assez surprenants.

Dans la mesure où la clé de répartition de l'augmentation de la dotation de péréquation entre Départements urbains et Départements ruraux n'a pas été modifiée en 2021 par le CFN, ces transferts de périmètre ont eu pour conséquence la répartition entre un nombre plus élevé de départements du montant de la dotation qui, lui, est resté figé. Les Départements ruraux étaient placés sous un mécanisme de garantie de non-baisse des ressources en 2021. Nous avions donc au moins la garantie de ne pas subir une baisse de notre dotation de péréquation. En revanche, contrairement aux Départements urbains, nous ne pouvions plus en espérer une dynamique en croissance.

Nous avons été sensibilisés sur ce sujet en cours d'année 2021 et nous avons mené un travail, en fin d'année 2021, avec d'autres Départements, notamment la Corrèze et le Cantal, pour essayer de faire bouger les choses. C'est ce qui s'est passé puisque, le 10 février 2022, le CFN, qui a autorité pour se prononcer sur la clé de répartition, a fait bouger les lignes et, en 2022, la clé de répartition a été établie à 75 % pour les Départements ruraux qui bénéficient de la composante de péréquation et à 25 % pour les départements urbains, au lieu de 35 % précédemment.

La conséquence logique de cette nouvelle clé de répartition conduit les Département ruraux à retrouver enfin, à compter de 2022, une dynamique de la composante de péréquation de la DGF. C'est ainsi que nous recevons ces 472 421 € supplémentaires par rapport au montant de DGF de 2021. C'est une bonne nouvelle. Même si cela ne compense totalement la perte de TVA, cela permet de l'amortir pour partie.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Merci, monsieur COSTES, de ces explications complémentaires.

Enfin, nous percevons des recettes fiscales directes, de CVAE et d'IFER, sur lesquelles pèsent des évolutions peu rassurantes. Nous inscrivons 113 911 € d'augmentation dans le cadre de cette DM, compte tenu de l'estimation prudente que nous avions établie lors du Budget primitif sur la CVAE, en nette baisse nette de 253 686 €, par rapport à 2021, ce qui se comprend puisque la CVAE 2022 se fonde sur 2020 qui avait été une année compliquée, un peu au ralenti, qui a impacté fortement la CVAE.

En section d'investissement, la principale modification concerne l'inscription de 450 000 € pour permettre au Département le paiement des différents soldes à DORSAL. Plusieurs opérations sont sur le point de s'achever. DORSAL a donc confirmé au Conseil départemental que le paiement du solde de la part départementale serait appelé sur l'exercice 2022, au titre de trois conventions : du fonds de concours destiné au financement des opérations de déploiement d'un réseau de fibre optique, le fameux Jalon 1 du Schéma directeur d'aménagement numérique, ou SDAN ; la contribution financière du Département destinée à la réalisation des opérations de montée en débit ; sa contribution pour la réalisation d'opérations d'aménagement du numérique sur son territoire.

Il est possible de financer ces 450 000 € supplémentaires sans accroître le recours à l'emprunt, en diminuant les inscriptions budgétaires sur d'autres chapitres, notamment les investissements de la fonction 7 où - 117 000 € sont inscrits au titre des travaux « Réhabilitation de la longère et de la grange – Création d'une place publique », qui ne débuteront qu'à la fin 2022.

Grâce au surplus de recettes réelles de fonctionnement ajoutées dans le cadre de cette DM, par rapport aux nouvelles dépenses réelles de fonctionnement, nous réorientons les opérations, en fonction du timing.

Aucune modification n'est apportée s'agissant des recettes réelles d'investissement.

Il est à noter, enfin, l'ajout de 113 124 € en opérations d'ordre, en dépenses et recettes d'investissement, pour passer les écritures annuelles relatives à la Cité de la Tapisserie puisque les acquisitions des tapisseries effectuées en 2021 par la Cité font l'objet d'une donation au Conseil départemental, qui les remet immédiatement à disposition de la Cité.

Telle est, madame la Présidente, la présentation de cette Décision modificative n° 1. J'espère qu'avec Pierre COSTES, nous avons été clairs. Ce temps, un peu long, était nécessaire pour que vous soyez totalement informés.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci à tous les deux ! Ces explications étaient nécessaires devant de tels montants et ont été plus qu'appréciées.

La parole est à Mme Isabelle PENICAUD.

Mme PENICAUD. – J'aurais souhaité savoir où en était la situation à SAINT-PALAIS-SUR-MER. Un déménagement était prévu au 31 août. Qu'en est-il ?

Mme LA PRESIDENTE. – Déménagement, non. Nous avons revu la FOL, me semble-t-il, monsieur le Directeur général des services ?... *(M. le Directeur général des services acquiesce.)* afin de prolonger la convention qui nous lie. Pour l'instant, la situation est en stand-by parce que le PLU de SAINT-PALAIS-SUR-MER a été adopté, modifiant les projets sur lesquels nous avions pris position, dont celui que nous avions retenu avec cette signature de cession.

Nous continuons à travailler sur la partie du projet creusois.

Les discussions se poursuivent entre le signataire de la promesse de vente et la Mairie de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

La solution trouvée par la FOL de travailler avec le Comité d'entreprise d'EDF, en proximité, semble également leur convenir. Nous nous disions qu'il faudrait aller les rencontrer à nouveau cet été afin d'évaluer avec eux, sur place, en plus de la prochaine rencontre prévue avec la FOL pour poursuivre cet avenant de mise à disposition du site.

Mme PENICAUD. – Les services de la FOL sont-ils informés de ce prolongement ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Ils nous ont sollicités. Nous ne les avons pas encore reçus, mais la notification du prolongement d'un an supplémentaire de gestion du site leur est parvenue.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons procéder au vote.

Il vous est proposé d'adopter, ligne par ligne, cette Décision modificative n°1 du Budget principal, d'un montant de 26 797 276 €, en dépenses et recettes, en investissement et de 760 622 €, en recettes et dépenses, en fonctionnement.

INVESTISSEMENT	**DÉPENSES**	**Vote** *Pour/contre/abstention*	**RECETTES**	**Vote** *pour contre abstention*
90 – Équipements départementaux				
Chapitre 900 : Services généraux	+ 7 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 901 : Sécurité	-		-	
Chapitre 902 : Enseignement	-		-	

Chapitre 903 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	+ 25 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 904 : Prévention médico-sociale	-		-	
Chapitre 905 : Action sociale (hors RMI et RSA)	+ 14 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 905-4 : Revenu minimum d'insertion	-		-	
Chapitre 905-6 : Revenu de solidarité active	-		-	
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	+ 101 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	- 117 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 908 : Transports	-		-	
Chapitre 909 : Développement	-		-	
91 – Équipements non départementaux				
Chapitre 910 : Services généraux	-		-	
Chapitre 911 : Sécurité	-		-	
Chapitre 912 : Enseignement	-		-	
Chapitre 913 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	+ 10 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 914 : Prévention médico-sociale	-		-	
Chapitre 915 : Action sociale (hors RMI et RSA)	-		-	
Chapitre 915-4 : Revenu minimum d'insertion	-		-	
Chapitre 915-6 : Revenu de solidarité active	-		-	
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	+ 450 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	-		-	
Chapitre 918 : Transports	-		-	
Chapitre 919 : Développement	-		-	
92 – Opérations non ventilées				
Chapitre 921 : Taxes non affectées	-		-	
Chapitre 922 : Dotations et participations	-		-	
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations financières	+ 24 000 000 €	30p 0c 0 abst	+ 24 000 000 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 924 : Opérations pour compte de tiers	-		-	
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	+ 2 213 124 €	30p 0c 0 abst	+ 2 213 124 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 926 : Transferts entre les sections	+ 500 000 €	30p 0c 0 abst	+ 600 000 €	30p 0c 0 abst
95 – Opérations sans réalisation				
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	- 405 848 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-		- 15 848 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-		-	

TOTAL	**+ 26 797 276 €**	**30p 0c 0 abst**	**+ 26 797 276 €**	**30p 0c 0 abst**

FONCTIONNEMENT	**DÉPENSES**	**Vote** *pour contre abstention*	**RECETTES**	**Vote** *pour contre abstention*
93 – Opérations ventilées				
Chapitre 930 : Services généraux	+ 5 050 €	30p 0c 0 abst	+ 4 528 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 931 : Sécurité	-		-	
Chapitre 932 : Enseignement	+ 133 778 €	30p 0c 0 abst	+ 15 960 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 933 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	- 54 000 €	30p 0c 0 abst	+ 5 324 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	+ 25 000 €	30p 0c 0 abst	+ 600 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 935 : Action sociale (hors RMI et RSA)	-		+ 30 500 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 935-4 : Revenu minimum d'insertion	-		-	
Chapitre 935-5 : Personnes dépendantes (APA)	-		+ 93 014 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 935-6 : Revenu de solidarité active	-		+ 43 070 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	+ 11 642 €	30p 0c 0 abst	+ 51 874 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	-		+ 600 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 938 : Transports	+ 25 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 939 : Développement	+ 30 000 €	30p 0c 0 abst	+ 800 €	30p 0c 0 abst
94 – Opérations non ventilées				
Chapitre 940 : Impositions directes	-		+ 113 911 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	-		- 674 528 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 942 : Dotations et participations	-		+ 572 421 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 943 : Opérations financières	+ 500 000 €	30p 0c 0 abst	+ 2 548 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement groupes d'élus	-		-	
Chapitre 945 : Provisions et autres opérations mixtes	-		-	
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	+ 600 000 €	30p 0c 0 abst	+ 500 000 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 947 : Opérations ordre intérieur de la section	-		-	
95 – Opérations sans réalisation				
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	- 500 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	- 15 848 €	30p 0c 0 abst	-	
TOTAL	**+ 760 622 €**	**30p 0c 0 abst**	**+ 760 622 €**	**30p 0c 0 abst**

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous invite également à vous prononcer sur l'inscription d'une enveloppe complémentaire de 30 000 € au chapitre 939.28 - article 657432, afin de porter le montant de la subvention octroyée par le Conseil départemental au Groupement de Défense Sanitaire de la Creuse, à 185 000 € maximum pour l'année 2022.

Cela s'inscrit, monsieur LABAR, dans le cadre du succès remporté par l'opération de dépistage de la BVD, que nous avons voulu soutenir pour maintenir le bon état du cheptel creusois.

M. LABAR. – C'est effectivement un souci du point de vue de l'économie et de la santé financière des exploitations. Nous les avons soutenues. Le taux de réalisation est plus important. Toutes proportions gardées, c'est comme si nous avions vacciné 110 000 Creusois et que nous ne vaccinions pas les 8 000 qui restent par manque de moyens financiers.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets donc aux voix cette proposition, et vous invite à m'autoriser à signer les conventions en tant que de besoin. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je vous propose également de vous prononcer sur l'actualisation et de procéder au vote des autorisations de programme concernant la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction (travaux dans les bâtiments départementaux et les collèges, voir Annexes n° 1 et n° 2), la Direction de l'ingénierie routière (travaux sur la voirie départementale, voir Annexes n° 3 à n° 10), le service Patrimoine et le service Sports et Loisirs de nature. *(Adopté à l'unanimité.)*

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
ANNEE 2021

RAPPORT N°CD2022-05/1/23

Mme LA PRESIDENTE. – Je l'ai déjà fait en ouvrant notre séance, mais je tiens à remercier à nouveau tous les agents et toute l'organisation de management qui les accompagne, qui nous ont permis de nous mobiliser à bon escient pendant cette épidémie, qui s'est poursuivie en 2021. L'objectif était de rebondir face à un problème contextuel. Nous verrons ce qu'il en sera à l'automne et au cours de l'hiver prochain. Nous avons quelques inquiétudes, à moins que le virus ne disparaisse à jamais.

Afin d'être plus efficace, la collectivité a intégré de nombreux outils numériques, de nouveaux logiciels de gestion ; c'est ce que l'on appelle la modernisation de l'action publique. Nous avons également fait le choix de renoncer à quelques abonnements de magazine sous format papier pour passer à un format en ligne, partagé.

Nous avons fait en sorte que les groupements de commandes sur les fournitures ne nous concernent pas exclusivement, mais soient également passés en lien avec d'autres collectivités ou d'autres structures.

Avec les référents de protection des données, nous avons continué à travailler sur le traitement opérationnel des données et le Règlement général de protection des données.

Les travaux dans les bâtiments, nous en parlons.

Le secteur de l'accueil de l'attractivité a pris de l'importance, avec 3 M€ dédiés au secteur culturel.

La communication sur tout ce que proposent nos services a été accentuée. Je pense, en particulier, aux Archives départementales, au service Conservation du patrimoine. Nous avons effectué un véritable travail de marketing avec nos partenaires et les intercommunalités ; ce fut le cas pour le Plan santé.

Je n'oublie pas le travail, dont nous avons parlé ce matin, sur l'emploi, engagé avec les structures d'insertion par l'activité économique, la plateforme JOB 23 et les diagnostics professionnels.

Marie-Christine BUNLON est très active dans le domaine du sport, notamment le développement du vélo et des randonnées.

S'agissant des collèges, nous avions lancé, à la rentrée dernière, le Cheq'Collège, afin que les jeunes Creusois puissent retourner avec plus d'allant vers les associations sportives et culturelles.

Nous avons eu à faire face à la problématique du collège de CROCQ. Cela se passe plutôt bien et nous savons désormais que nous pourrons réaliser des travaux de consolidation. C'était la bonne nouvelle de l'année dernière.

Enfin, n'oublions pas les solidarités territoriales, le développement durable, l'émission de projets. A cet égard, nous avons évoqué la question de l'eau et tout le travail effectué avec la Chambre d'agriculture, mais aussi par d'autres partenaires, que ce soit pour le diagnostic ISABEL, la mission Haies ou l'éco-pâturage, sans oublier la Réserve naturelle de l'étang des Landes et, peut-être demain, un autre syndicat dans lequel le Conseil Départemental est partie prenante, à savoir le Syndicat de la Fôt.

Nous travaillons sur la transition énergétique et nos dépenses énergétiques en changeant les menuiseries, les chaufferies, en installant des panneaux photovoltaïques, en mettant des vélos électriques à disposition des agents... mais également des élus. Je me disais que nous devrions en avoir un ou deux à l'Hôtel du Département, sait-on jamais ! *(Sourires.)*

Nous avons largement évoqué le Laboratoire Départemental. Je n'y reviens pas.

« Rivières sauvages » : plus une !

En ce qui concerne le numérique : 32500 foyers éligibles à la fibre – hors Agglo, je pense.

S'agissant de la mobilité, l'élargissement de la RD 990 se poursuit. Les travaux ont débuté cette année, en mode éco-chantier. Il ne faut pas manquer de le rappeler, une économie de chantier qui sert à la fois le développement durable, mais également l'évaluation de la performance des entreprises. Je citerai aussi l'aire de covoiturage de LA SOUTERRAINE.

Le pont de CROZANT, cofinancé avec l'Indre, nous a coûté cher, 3 M€, mais ce sont 1 000 véhicules qui y passent par jour en été.

Enfin, je voudrais manquer de vous rappeler la collaboration et le partenariat que nous entretenons avec nos satellites, qu'il s'agisse de la Maison départementale pour les personnes en situation de handicap, Traces de pas, le Conservatoire, la Cité, le SDIS, DORSAL.

Il serait trop long d'entrer dans les détails. Comme à chaque fois, nous avons survolé ce rapport. Nous ne pouvons pas parler de tout, mais nous voyons bien qu'en tant que Conseil départemental d'un territoire rural, nous intervenons dans tous les domaines. Et c'est tant mieux ! Nous pouvons le faire avec nos partenaires, nous les accompagnons en étant parfois seulement en appui, ou inversement.

Pour conclure cette présentation, je vous propose que le service Communication nous fasse partager le film qu'il a réalisé avec brio. Je tiens à souligner le travail accompli tout au long de l'année, par ce service Communication très convivial et dynamique, sous la houlette du Directeur général des services.

Nous avons envahi les réseaux sociaux ! Nous ne sommes pas encore sur TikTok, et je ne pense pas que nous y soyons un jour, mais nous utilisons tous les outils que nous pouvons partager. N'hésitez pas, vous aussi, à partager sur les réseaux sociaux les actions du Conseil départemental.

(Il est procédé à la projection d'un film sur les services du Conseil départemental.)

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame HEURTEAU.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous voulions nous associer aux remerciements que vous avez adressés aux agents départementaux qui méritent d'être entendus et qui travaillent parfois dans des conditions compliquées. Je pense, entre autres, à nos agents sur les routes lorsqu'il neige, à nos assistantes sociales qui sont parfois confrontées à des situations terribles...

Ma question porte sur le LAB 23. Pourriez-vous nous rappeler ce qui s'est fait ces derniers temps dans le cadre du LAB 23 ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais laisser M. le Directeur général des services vous répondre, car ce sont les services qui utilisent cet espace.

M. BOMBARDIER, Directeur général des services. – Actuellement, le LAB 23 est utilisé pour produire le projet d'administration de la collectivité, qui vise à faire évoluer les modes de fonctionnement. Dans ce cadre, nous avons formé une quinzaine de facilitateurs aux méthodes d'animation des réunions pour favoriser la co-construction.

Cette démarche a été engagée en septembre dernier. Elle a donné lieu à une enquête à laquelle 55 % des agents de la collectivité ont répondu. A partir de cette enquête, nous avons identifié cinq défis et une vingtaine d'objectifs qui devront, par la suite, être déclinés en programme d'action.

Actuellement, le LAB est centré sur cette production qui permettra de diffuser la culture LAB et de former des animateurs, et d'essaimer dans tous les secteurs de la collectivité mais également à l'extérieur car nous essayons d'utiliser aussi le LAB pour travailler avec l'ensemble des DGS des collectivités de la Creuse. Nous les recevons à nouveau la semaine prochaine. Cela nous permet d'échanger sur des sujets transversaux portant sur l'attractivité au sein du département et, mais également de promouvoir des démarches telles que celles qui sont portées par l'Agence d'attractivité.

A ce stade, nous nous approprions une méthodologie, mais aussi la diffusion d'une culture de la transversalité à l'échelle départementale.

Mme LA PRESIDENTE. – S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous remercie, et vous invite à me donner acte de la communication de ce rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 11 FÉVRIER 2022

RAPPORT N°CD2022-05/1/25

Mme LA PRESIDENTE. – Je dois vous faire valider le procès-verbal de la plénière précédente.

A la lecture de ce procès-verbal, avez-vous des remarques à formuler ?...

Tel n'est pas le cas.

Je vous invite à adopter procès-verbal des délibérations du Conseil départemental du 11 février 2022.

(Adopté à l'unanimité.)

DEPOT ET ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS D'URGENCE

Mme LA PRESIDENTE. – J'invite les Présidents ou rapporteurs des commissions concernées à nous faire part de ce qui a été décidé au sein de chacune d'elles.

La première commission s'est-elle réunie ?...

M. LEGER. – Elle s'est réunie, et a émis un avis favorable sur la motion qu'elle avait à examiner.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en rappelle les termes :

Renforcement de la solidarité nationale et de la décentralisation

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LEGER
Au nom du groupe de la gauche

« Soutenir plus fortement les territoires est un impératif. L'Etat doit mettre en œuvre une politique ambitieuse de la ruralité, au service d'un développement durable et équilibré du territoire.

« Dans cette perspective, une véritable péréquation, c'est-à-dire la correction des inégalités de ressources et de charges financières des collectivités locales, ainsi qu'un soutien renforcé de l'Etat à l'investissement local sont à même de contribuer au renforcement de la cohésion territoriale et donc au rétablissement de la cohésion sociale.

« Parallèlement, l'Etat se doit d'assurer aux collectivités des ressources justes et durables et de rétablir la libre administration des Conseils départementaux, objectifs que ne permet pas d'atteindre la récente « loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale », dite 3DS. Ainsi, les élus locaux attendent toujours la mise en place du « pacte girondin » annoncé il y a cinq ans.

Il faut qu'il se traduise par un acte de confiance en direction des collectivités territoriales, au moyen d'une décentralisation qui réponde au malaise démocratique que symbolisent l'abstention et la montée des extrêmes. Dans cet esprit, un simple transfert de compétences sans transfert de ressources aboutirait à faire reculer des services publics locaux et à aviver les fractures territoriales et civiques.

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 mai 2022,

« **Rappelle que** le principe de décentralisation est inscrit à l'article premier de notre Constitution et que la péréquation constitue un objectif à valeur constitutionnelle ;

« **Demande à Mme la Première ministre** la mise en œuvre d'un nouvel acte de décentralisation qui réponde à la demande de péréquation, de liberté locale, d'autonomie, de proximité et de lisibilité pour plus d'efficacité dans l'action et une revitalisation harmonieuse des territoires, condition nécessaire pour conforter les solidarités, la cohésion nationale, la citoyenneté et la vie démocratique. »

(Adoptée à l'unanimité.)

Mme LA PRESIDENTE. – Quel est l'avis de la troisième commission sur la motion sur les métiers du social ?

M. DAULNY, Président de la troisième commission. – La commission a apporté une petite modification : après « Demande à Mme la Première ministre », ajouter les mots : « , par le biais d'une dotation dédiée, ». Elle a émis un avis favorable sur la motion, ainsi modifiée.

Mme LA PRESIDENTE. – Parfait. Cette motion se lit donc ainsi :

Revalorisation des métiers du social, du médico-social et du handicap
Motion présentée par M. Jean-Luc LEGER
au nom du Groupe de la Gauche

« Les personnels administratifs et techniques ainsi que des catégories professionnelles, pourtant indispensables à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de dépendance, restent écartés du dispositif de revalorisation salariale mis en œuvre pour les soignants à l'issue du « Ségur de la santé ».

« Cette injustice touche les plus faibles rémunérations et constitue un incompréhensible manque de considération pour des métiers confrontés à de lourds problèmes d'attractivité. Elle instaure des disparités au sein même des établissements et porte atteinte aux principes d'égalité et d'universalité.

« Dans le contexte de dégradation des conditions de travail, de hausse massive de l'inflation et d'érosion des salaires, la situation des métiers de l'accompagnement social et médico-social, dit « oubliés du Ségur », nécessite une réponse rapide.

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 mai 2022,

« Demande à Mme la Première ministre, par le biais d'une dotation dédiée, l'élargissement du complément de traitement indiciaire de 183 € nets mensuels à l'ensemble des agents des établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux personnels de l'accompagnement social et médico-social, et d'assurer en concertation avec les Conseils départementaux une hausse des salaires à même de compenser celle des prix de l'alimentation et des carburants. »

Mme LA PRESIDENTE. – Quel a été l'avis de la quatrième commission sur la motion qu'elle avait à examiner ?...

M. MARSALEIX, président de la quatrième commission. – Avis favorable.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en rappelle les termes :

Renforcement du service public ferroviaire de la Creuse

Motion présentée par Mme Marie-France GALBRUN
Au nom du Groupe de la Gauche

« Le département de la Creuse est traversé par deux lignes ferroviaires théoriquement structurantes :

- l'axe Bordeaux-Lyon, desservant la gare de Guéret pour le service voyageurs et la gare de Lavaufranche gare de fret pour 5 trains de feldspath par semaine, axe sur voie unique et non électrifié dans son tronçon creusois ;
- l'axe Paris-Toulouse où circulent 50 trains en 2022, dont 9 trains Intercités, dont seulement 6 desservent La Souterraine, contre140 trains et 14 trains Intercités en 2010.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 mai 2022,**

« **Considérant** que la politique systématique de réduction des coûts, et donc du personnel, notamment au moyen de la dématérialisation à marche forcée des titres de transport, impacte de nombreux usagers fragiles ou âgés et renforce une fracture sociale et territoriale dramatique ;

« **Considérant** qu'une vraie politique d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations nécessite le rétablissement d'un service public ferroviaire dynamique et de proximité et, donc, l'ouverture des guichets des gares de Guéret, La Souterraine et St-Sébastien tous les jours, pour tous les trains et avec une offre de services étendue ;

« **Demande à Mme la Première ministre** :

- « la remise en circulation de deux trains SNCF Bordeaux-Lyon aller-retour via Guéret, liaison ferroviaire d'équilibre du territoire suspendue depuis dix ans ;
- « le maintien et le développement de l'embranchement Picoty à Guéret (possibilité de train de fret pour plusieurs entreprises, NOZ, Sauthon, AFBA métal, Picoty...)
- « des horaires de trains correspondant aux besoins des étudiants et des travailleurs sur la ligne Guéret-Felletin (6 lycées sur cet axe) ainsi que la continuité de ces trains vers ou en provenance de Limoges ;
- « que les 14 trains Intercités soient remis dans les deux sens Paris Austerlitz - Toulouse et Toulouse-Paris Austerlitz ;

- « que 7 trains desservent à nouveau la gare de La Souterraine dans les deux sens ;
- « que cette gare assure le service « Personne à Mobilité Réduite » avec du personnel pour accompagner à la montée et à la descente du premier au dernier train afin de pouvoir effectuer un aller-retour sur Paris dans la journée (5h00 – 22h30) ;
- « que cette gare redevienne aussi une gare de fret ;
- « une présence humaine en gare de La Souterraine de 5h00 à 23h00 afin de renseigner les voyageurs ;
- « une correspondance des bus TER (Felletin-Guéret-La Souterraine) et des trains Intercités ou TER en gare de La Souterraine ;
- « et, enfin, le rétablissement de la possibilité de vente de billets Paris-Guéret via La Souterraine. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Mme Isabelle PENICAUD et M. Valéry MARTIN ont rédigé le vœu sur lequel nous nous étions entendus. J'invite Mme PENICAUD à nous en faire lecture.

Régularisation des jeunes migrants en situation d'intégration

Vœu présenté par Mme Isabelle PENICAUD,
Conseillère départementale du Canton de GUERET 1

et M. Valéry MARTIN,
Conseiller départemental du Canton d'AUBUSSON

Mme PÉNICAUD. – Ce vœu se lit donc ainsi :

« La jeune Cécilia MBOLINKO-BOLINGA, âgée de 18 ans depuis le 4 mai 2021, est scolarisée au Lycée Pierre Bourdan. C'est une élève assidue et sérieuse. Originaire du Gabon, elle est arrivée en France en 2019, sa mère est originaire du Congo et sa jeune sœur est scolarisée au Collège Martin Nadaud.

« En 2021, la demande d'asile de sa mère a été refusée, ce qui a entraîné une OQTF, qui supposerait pour Cécilia une séparation d'avec sa famille et un retour au Gabon, pays qu'elle ne connaît pas. Le Tribunal administratif de Limoges, dans son audience du 19 mai, a accordé à Cécilia un séjour provisoire de quatre mois.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 mai 2022,**

« **Demande au Ministre de l'Intérieur** une régularisation, par un titre de séjour, afin que Cécilia puisse poursuivre ses études dans des conditions sereines et construire son avenir professionnel en France.

« **Demande**, au-delà du seul cas de Cécilia, que toutes les situations semblables à la sienne fassent l'objet d'un traitement qui permette de tenir compte de la volonté d'intégration de ces jeunes. L'actualité locale récente montre que des jeunes d'origine étrangère s'intègrent parfaitement dans nos territoires. »

Mme LA PRESIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ou apporter une modification ?...

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Il ne s'agit pas d'une modification, madame la Présidente, mais je suggérerais que ce vœu soit transmis à Mme la Préfète.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sera fait parce que les vœux transitent par la Préfecture. Mais, si vous en êtes d'accord, je propose de le faire également signer par les deux Présidents de groupe et de l'envoyer de façon plus spécifique à Mme la Préfète.

Cela vous conviendrait-il ?... *(Acquiescement général.)*

Nous procèderons ainsi.

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

CLOTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie de votre assiduité et de l'intérêt que vous avez porté à tous les rapports dont nous avons débattu.

Je vous invite à assister à la manifestation de Coquelicontes, qui se tiendra en fin d'après-midi à l'Hôtel du Département.

La séance est levée.

La séance est levée à seize heures quinze.